Rapport ministériel sur le rendement

Patrimoine canadien

2013-2014

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse internet suivante :
http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

No de catalogue : CH1-4/2014F-PDF

ISSN : 2292-1508

Table des matières

Avant-propos v

Message de la Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses réelles 14
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 18
- Tendances relatives aux dépenses du Ministère 19
- Budget des dépenses par crédit voté 21

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 23

- Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger 23
- Programme 1.1 : Arts 23
- Sous-programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts 25
- Sous-programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels 27
- Sous-programme 1.1.3 : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération 29
- Sous-programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 31
- Sous-programme 1.1.5 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture 32
- Programme 1.2 : Industries culturelles 34
- Sous-programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques. 37
- Sous-programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada 39
- Sous-programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo 41
- Sous-programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique 44
- Sous-programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada 45

Sous-programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada 47
Sous-programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques..... 49
Sous-programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international 51
Sous-programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel 53
Sous-programme 1.2.10 : TV5 54
Programme 1.3: Patrimoine 56
Sous-programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées..... 58
Sous-programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 60
Sous-programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine 62
Sous-programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation 64
Sous-programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers 66
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne 68
Programme 2.1 : Appartenance au Canada..... 68
Sous-programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations..... 71
Sous-programme: Expérience de la capitale (transféré de la Commission de la capitale nationale le 30 septembre 2013) 73
Sous-programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole 75
Sous-programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada..... 77
Sous-programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada 78
Sous-programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent..... 80
Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire 81
Sous-programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne 83
Sous-programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 85

Sous-programme 2.2.3 : Programme des Autochtones 87
Programme 2.3 : Langues officielles 89
Sous-programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle 91
Sous-programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles 93
Sous-programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles 95
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports 97
Programme 3.1 : Sport 97
Sous-programme 3.1.1 : Programme d'accueil 100
Sous-programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport 102
Sous-programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes 104
Services internes 106
Section III : Renseignements supplémentaires 109
Faits saillants des états financiers 109
Graphiques des principales données financières 109
États financiers 111
Tableaux de renseignements supplémentaires 112
Dépenses fiscales et évaluations 113
Section IV : Coordonnées de l'organisation 115
Annexe : Définitions 117
Notes de fin de document 121

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie des documents budgétaires, qui appuient les lois de crédits et précisent les montants et les fins générales auxquelles ces fonds peuvent être dépensés par le gouvernement. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements détaillés, pour une période de trois ans qui commence l'exercice indiqué dans le titre du rapport, à propos des principales priorités d'une organisation donnée, en fonction de chaque résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu et des ressources requises. Le rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse le bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé au regard des attentes de rendement formulées dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu

importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RPP et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message de la Ministre

Je suis heureuse, en tant que ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* pour le ministère du Patrimoine canadien.

En 2013-2014, le Ministère a contribué de multiples façons à la qualité de vie des Canadiens. Il a stimulé le dynamisme du milieu culturel, tout en mettant en valeur notre histoire, notre patrimoine et nos langues officielles. Il a également encouragé la vitalité de nos communautés, la participation des jeunes à la société, la pratique du sport et l'excellence de nos athlètes de haut niveau.

À l'approche du 150^{e} anniversaire de la Confédération, en 2017, nous avons mis l'accent sur la célébration d'événements et de personnes qui ont contribué à façonner le Canada. Nous avons notamment lancé des consultations et des tables rondes en vue du 150^{e} anniversaire, souligné le 200^{e} anniversaire de la guerre de 1812 et le centenaire de la première expédition canadienne dans l'Arctique, en plus de lancer les célébrations entourant le 150^{e} anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec.

Conformément à l'engagement continu de notre gouvernement de soutenir le secteur des arts et des industries culturelles, nous avons établi un financement permanent pour les programmes appuyant les arts et la culture au sein du Ministère qui devaient être renouvelés.

Nous avons continué de soutenir nos athlètes, qui se sont illustrés à de nombreuses rencontres sportives en sol canadien et à l'étranger. Mentionnons entre autres les Jeux du Canada de 2013, à Sherbrooke, les VII^{es} Jeux de la Francophonie à Nice, en France, ainsi que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014, à Sotchi, où nos athlètes nous ont fait honneur en remportant 41 médailles, dont 17 médailles d'or.

Les langues officielles représentent une part importante de notre patrimoine et de notre identité, et elles continuent d'être au nombre de nos priorités. Nous avons poursuivi le travail avec nos partenaires pour assurer la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

Enfin, la *Loi visant à créer le Musée canadien de l'histoire* a reçu la sanction royale le 12 décembre 2013. Dans le cadre de ses activités, le nouveau musée présentera notre histoire nationale et encouragera les expositions itinérantes afin que les Canadiens aient la chance de mieux comprendre les événements qui ont forgé notre société.

Je vous invite à consulter ce rapport pour découvrir ce que le Ministère a accompli en 2013-2014 afin de remplir sa mission et de servir les Canadiens le plus efficacement possible.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :

- L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Premier dirigeant :

- Graham Flack

Portefeuille ministériel :

- Ministère du Patrimoine canadien

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*[1]

Année d'incorporation ou de création :

- Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993. La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* a cependant reçu la sanction royale en juin 1995.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle crucial dans la vie culturelle, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble à promouvoir la vie culturelle canadienne, et ce, par le biais des arts, du patrimoine, des langues officielles, de la citoyenneté et participation, ainsi que des initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Responsabilités

Le mandat législatif du Ministère, énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et dans d'autres lois dont la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable, propose une liste des nombreuses responsabilités sous la rubrique des pouvoirs et fonctions du ministre «liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens».

Le Ministère surveille l'application d'un grand nombre de lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*[2], la *Loi sur le droit d'auteur*[3] et la *Loi sur Investissement Canada*[4] (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles*[5] (partie VII), la *Loi sur les musées*[6], la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*[7], la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*[8], la *Loi sur le statut de l'artiste*[9], et la *Loi favorisant l'activité physique et le sport*[10] (avec Santé Canada).

Le Ministère est tout spécialement chargé de formuler et d'instaurer des politiques culturelles sur le droit d'auteur, les investissements étrangers et la radiodiffusion, ainsi que les politiques relatives aux arts, à la culture, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État, au protocole, et aux symboles canadiens. Les programmes du Ministère dont la prestation est assurée par l'Administration centrale et plusieurs points de services, y compris cinq bureaux régionaux à l'échelle du pays, permettent de financer des organismes communautaires et tiers afin de promouvoir les avantages de la culture, de l'identité et du sport pour les Canadiens. Le 30 septembre 2013, les fonctions et les activités de promotion de la région de la capitale nationale de la Commission de la capitale nationale ont été transférées au Ministère (Expérience de la capitale).

La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des 19 organismes qui composent son portefeuille[11].

Notre mission et notre vision

Patrimoine canadien a pour mission de favoriser un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

La vision du Ministère est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, et où tous peuvent apprendre à mieux connaître et apprécier leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. La vision que

Patrimoine canadien a du Canada est celle d'un pays qui investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde de choix, à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultats stratégiques

Les activités du Ministère sont structurées en fonction de trois résultats stratégiques.

1. **Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger** - Ce résultat stratégique traduit l'emphase qui est mise tant sur la créativité que sur la valeur économique, lesquelles sont reflétées dans l'importance que le gouvernement du Canada accorde à la pérennité et à l'accessibilité publiques des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel du Canada.

2. **Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne** - Ce résultat stratégique appuie le mandat d'une identité canadienne plus forte par une citoyenneté active, engagée et inclusive, et par la reconnaissance de l'importance de la dualité linguistique et d'une identité civique commune.

3. **Les Canadiens participent et excellent dans les sports** - Ce résultat stratégique a trait aux conséquences bénéfiques du sport sur la santé et le bien-être des gens, ainsi qu'à l'impact de nos réalisations internationales dans le domaine du sport sur la fierté canadienne.

Architecture d'alignement des programmes

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes et les sous-programmes du Ministère et de la façon dont les résultats attendus sont organisés pour contribuer à l'obtention des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Le cadre de mesure du rendement (CMR) sert de fondement objectif à la collecte de données se rapportant aux résultats attendus des programmes du Ministère. Le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* repose sur l'AAP et sur les résultats attendus et les indicateurs de rendement identifiés dans le CMR.

Le transfert à Patrimoine canadien à partir du 30 septembre 2013 de fonctions et d'activités de la Commission de la capitale nationale (Expérience de la capitale) liées à la promotion de la Région de la capitale nationale a été annoncé dans le Budget 2013. L'AAP et le CMR ont été modifiés (en date du 1er avril 2014) pour tenir compte de ce changement organisationnel.

1. **Résultat stratégique** : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

    1.1. **Programme** : Arts

        1.1.1. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour la présentation des arts

1.1.2. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour les espaces culturels
1.1.3. **Sous-programme** : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
1.1.4. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
1.1.5. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

1.2. **Programme**: Industries culturelles
1.2.1. **Sous-programme** : Radiodiffusion et communications numériques
1.2.2. **Sous-programme** : Fonds des médias du Canada
1.2.3. **Sous-programme** : Politique du film et de la vidéo
1.2.4. **Sous-programme** : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
1.2.5. **Sous-programme** : Fonds de la musique du Canada
1.2.6. **Sous-programme** : Fonds du livre du Canada
1.2.7. **Sous-programme** : Fonds du Canada pour les périodiques
1.2.8. **Sous-programme** : Politique du droit d'auteur et du commerce international
1.2.9. **Sous-programme** : Examen des investissements dans le secteur culturel
1.2.10. **Sous-programme** : TV5

1.3. **Programme**: Patrimoine
1.3.1. **Sous-programme** : Programme d'aide aux musées
1.3.2. **Sous-programme** : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada
1.3.3. **Sous-programme** : Réseau canadien d'information sur le patrimoine
1.3.4. **Sous-programme** : Institut canadien de conservation
1.3.5. **Sous-programme** : Programme des biens culturels mobiliers

2. **Résultat stratégique**: Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

2.1. **Programme**: Appartenance au Canada
2.1.1. **Sous-programme** : Programme des célébrations et des commémorations
Sous-programme : Expérience de la capitale (transféré de la Commission de la capitale nationale le 30 septembre 2013)
2.1.2. **Sous-programme** : Cérémonial d'État et protocole
2.1.3. **Sous-programme** : Fonds pour l'histoire du Canada
2.1.4. **Sous-programme** : Programme Échanges Canada
2.1.5. **Sous-programme** : Les jeunes s'engagent

2.2. **Programme**: Engagement et participation communautaire
2.2.1. **Sous-programme** : Programme des droits de la personne
2.2.2. **Sous-programme** : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
2.2.3. **Sous-programme** : Programme des Autochtones

2.3. **Programme**: Langues officielles
  2.3.1. **Sous-programme** : Programme Développement des communautés de langue officielle
  2.3.2. **Sous-programme** : Programme Mise en valeur des langues officielles
  2.3.3. **Sous-programme** : Programme de coordination des langues officielles

3. **Résultat stratégique**: Les Canadiens participent et excellent dans les sports

3.1. **Programme**: Sport
  3.1.1. **Sous-programme** : Programme d'accueil
  3.1.2. **Sous-programme** : Programme de soutien au sport
  3.1.3. **Sous-programme** : Programme d'aide aux athlètes

Services internes

Priorités organisationnelles

Le ministère du Patrimoine canadien appuie la priorité qu'accorde le gouvernement à la poursuite d'une croissance solide et durable et à la création d'emplois dans le but de protéger les Canadiens. Il appuie la priorité que donne le gouvernement aux familles et aux collectivités en leur permettant de créer, de participer et de s'investir dans notre riche vie culturelle et civique. Le Ministère continue de soutenir la culture, les arts, le patrimoine, les deux langues officielles, le sport et les collectivités, car ce sont les éléments moteurs de la croissance et de la stabilité. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il a concentré ses efforts sur quatre priorités organisationnelles en 2013-2014, à savoir : tirer pleinement avantage du numérique, célébrer notre histoire et notre patrimoine, investir dans nos collectivités et assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services afin de mieux servir les Canadiens.

En 2013-2014, dans le cadre du budget 2014, le Ministère a obtenu avec succès du financement permanent pour plusieurs programmes liés aux arts, aux industries culturelles et au patrimoine qui arrivaient à échéance à la fin de 2014-2015 : 18 millions de dollars par année pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts (financement annuel total de 33,4 millions de dollars), 30 millions par année pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels, 30,1 millions par année pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, 9 millions par année pour le Fonds du livre du Canada (financement annuel total de 39 millions de dollars), 8,8 millions de dollars par année pour le Fonds de la musique du Canada (financement annuel total de 24,6 millions de dollars), 1,8 million par année pour le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération (financement annuel total de 3 millions de dollars), 4,2 millions de dollars par année pour le Musée virtuel du Canada (financement annuel total de 6,2 millions de dollars), et 1,2 million de dollars par année pour les Ouvrages de référence en ligne (financement annuel total de 2,1 millions de dollars), portant le total du financement permanent de ces programmes à 168,4 millions de dollars. Le budget 2014 a aussi annoncé le transfert du Musée virtuel du Canada et des Ouvrages de référence en ligne au Musée canadien de l'histoire.

Priorité 1	Type	Résultats stratégiques et programmes
Tirer pleinement avantage du numérique.	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1.1, 1.2 et 1.3

Sommaire des progrès

En 2013-2014, le Ministère a satisfait à son engagement d'évaluer plusieurs programmes des arts et de la culture dans le cadre de leur cycle de vie normal. Des évaluations des fonds et des programmes, portant sur la période de 2007-2008 à 2012-2013, ont été réalisées. Des renseignements sur ces évaluations sont inclus dans ce rapport au niveau des sous-programmes. Les rapports d'évaluation complets seront disponibles sur le site Web du Ministère plus tard en 2014-2015.

Le Ministère a satisfait à son engagement d'appuyer la création et l'accès au contenu numérique à travers de multiples plateformes et dispositifs. Par exemple, il a accordé un soutien financier par l'entremise du Fonds des médias du Canada (FMC), du Programme TV5 et du portail du Musée virtuel du Canada (MVC). Le FMC assure la création et la promotion de contenu télévisuel et numérique au Canada incluant des applications logicielles auxquelles les Canadiens peuvent accéder sur les plateformes de leur choix. Le Programme TV5 continue d'appuyer les efforts de TV5 Québec Canada pour poursuivre son incursion dans l'univers de diffusion multiplateforme et offrir aux Canadiens de plus en plus de contenu en ligne de même qu'une présence sur les réseaux sociaux, mettant ainsi en valeur la Francophonie canadienne et internationale. Le MVC et ses musées partenaires ont modernisé l'accessibilité du portail du MVC et ont ciblé du contenu spécifique pour une meilleure utilisation par les personnes atteintes de handicaps visuels, auditifs ou moteurs. Les éléments du portail du MVC et tout le contenu que celui-ci produit actuellement sont désormais utilisables au moyen de différents types de dispositifs et de plateformes employés par les Canadiens.

Les négociations de traités de coproduction audiovisuelle ont continué de progresser en 2013-2014. En mars 2013, le gouvernement a annoncé la mise en application de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités*[12] et a invité plusieurs pays à négocier des traités de coproduction avec le Canada. En février 2014, le gouvernement du Canada a signé un traité de coproduction audiovisuelle avec l'Inde, renforçant les liens culturels et économiques du Canada avec ce pays. Le traité permettra aux producteurs d'unir leurs ressources créatives, techniques et financières en vue de réaliser des projets de coproduction audiovisuelle qui stimuleront l'économie des deux pays et accroîtront le partage de savoir-faire entre eux. Le Ministère mène actuellement des discussions sur des traités de coproduction audiovisuelle avec plusieurs autres pays. Dans toutes ces discussions, le Canada prône une approche flexible, qui permettrait aux producteurs de profiter des technologies numériques pour réaliser et diffuser leurs projets audiovisuels.

Le Ministère a continué de fournir une expertise et des conseils sur l'utilisation des technologies numériques aux institutions patrimoniales. Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) a mis l'accent sur le renforcement des capacités des musées à développer des politiques, des plans et des procédures pour conserver leurs biens numériques, alors que l'Institut canadien de conservation (ICC) a centré ses recherches et sa formation sur la préservation des médias numériques et le transfert des données analogues en formats numériques. Le RCIP a complété la préparation d'une trousse d'outils en ligne sur la préservation numérique, a offert une formation en la matière dans le cadre de sept ateliers présentés au Canada et a créé un groupe de discussion national sur la préservation numérique. Au cours de l'année, les ressources professionnelles en ligne du RCIP ont attiré plus de 1,1 million de visiteurs. Les institutions patrimoniales ont également tiré profit des ateliers et publications de l'ICC afin d'améliorer et renforcer leur compréhension de la conservation pour leur collection muséale.

Le Ministère a maintenu son appui à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, y compris la présentation au Parlement des traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, une étape essentielle à la ratification officielle des traités par le Canada. Grâce à cette Loi, le gouvernement a modernisé la *Loi sur le droit d'auteur* en fonction des avancées technologiques et des normes internationales; il a établi des règles neutres sur le plan technologique, permettant de s'adapter aux progrès constants de l'environnement numérique, tout en fournissant une protection adéquate aux créateurs et aux consommateurs; il a créé un cadre souple et tourné vers l'avenir qui aidera à protéger et à créer des emplois; et il a stimulé l'économie et attiré de nouveaux investissements au Canada.

*Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité 2	Type	Résultats stratégiques et programmes
Célébrer notre patrimoine et notre histoire.	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1.1 et 1.3 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1 et 2.2

Sommaire des progrès

En 2013-2014, le Ministère a satisfait à son engagement de mettre sur pied des initiatives et d'accorder la priorité aux projets qui contribuent à faire mieux connaître et comprendre l'histoire du pays auprès des Canadiens. Le 11 juin 2013, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles mesures visant à promouvoir l'histoire du Canada, y compris le Fonds pour l'histoire du Canada, la Semaine de l'histoire du Canada, et le renforcement de l'appui d'initiatives reliées à l'histoire par le truchement de programmes existants de Patrimoine canadien.

Afin de promouvoir l'histoire du Canada, le Ministère a entrepris les activités suivantes en 2013-2014 : Le 12 décembre 2013, le projet de loi C–7, qui a modifié la *Loi sur les musées* en changeant le nom et le mandat de la Société du Musée canadien des civilisations et en créant le Musée canadien de l'histoire, a reçu la sanction royale. Le nouveau musée procurera aux Canadiens des occasions de mieux connaître et apprécier l'histoire de leur pays.

Dans le cadre des activités menant au 150e anniversaire de la Confédération en 2017, le Ministère a continué de planifier et de soutenir des projets qui mettent en valeur les étapes charnières dont il est question dans l'initiative *En route vers 2017*[13]. Le Programme des célébrations et des commémorations a joint plus de huit millions de Canadiens en appuyant au-delà de 2 000 événements et activités. Ces événements et activités ont aussi permis de joindre des millions d'autres Canadiens par l'exposition aux médias (presse écrite, télévision et radio).

Le Ministère a appuyé des événements et des activités pour célébrer le 200e anniversaire de la Guerre de 1812, le 150e anniversaire des Conférences de Charlottetown et de Québec, le 200e anniversaire de naissance de Sir George Étienne Cartier et de Sir John A. Macdonald, le 100e anniversaire de la déclaration de la Première Guerre mondiale et le 75e anniversaire de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale. Le Ministère a réalisé ces activités de célébrations et de commémorations pancanadiennes, ce qui lui a permis de joindre les collectivités du Canada et de sensibiliser la population à la richesse de l'histoire et du patrimoine canadiens.

Le Ministère a facilité les contributions au 150e anniversaire du Canada afin d'accroître l'accessibilité des Canadiens aux arts, au patrimoine et à la culture. Par exemple, l'Institut canadien de conservation a

contribué au traitement et à la restauration de nombreux objets historiques liés aux événements visés par l'initiative *En route vers 2017*. Parmi les projets complétés figurent le traitement de trois masques à gaz, une paire de bottes appartenant au général Georges Vanier, commandant du Royal 22e Régiment, un drapeau du 82e Bataillon d'outre-mer, ainsi qu'une veste militaire du 4e Bataillon de fusiliers à cheval du Canada. Tous ces objets sont de retour dans leur musée respectif et sont prêts à être exposés dans le cadre d'événements commémoratifs de la Première guerre mondiale.

Des copies électroniques de l'affiche du Jour du drapeau ainsi que des renseignements de base sur le drapeau national du Canada ont été transmis aux écoles, aux bibliothèques publiques et aux organismes de jeunes partout au pays afin de les renseigner sur l'histoire du drapeau et son symbolisme. Cette initiative a permis de reconnaître notre patrimoine commun, d'y réfléchir et d'affirmer notre identité nationale.

Par le biais du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération et du Programme des langues officielles, le Ministère a contribué au financement de la première saison de la comédie musicale *Évangéline* au Centre des arts de la Confédération à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Cette production explore l'histoire, la culture et la dualité linguistique du Canada du 18e siècle, avec comme cadre la musique et la danse traditionnelles des cultures acadienne, maritime et cajun.

Priorité 3	Type	Résultats stratégiques et programmes
Investir dans nos collectivités	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programme 1.1 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1, 2.2 et 2.3 Résultat stratégique 3 : Programme 3.1

Sommaire des progrès

En 2013-2014, le Ministère a satisfait à son engagement d'optimiser les occasions pour les jeunes Canadiens de renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada. Les nouvelles mesures visant à promouvoir l'histoire du Canada accordent une importance particulière au renforcement du sentiment d'appartenance des jeunes envers le Canada.

Le Ministère a entrepris la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*[14] qui prévoit un investissement de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans visant à protéger, à célébrer et à renforcer nos langues officielles dans l'ensemble du Canada. Le Ministère a appuyé les institutions fédérales partenaires dans la mise en œuvre de leurs initiatives notamment afin d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Conseil du Trésor et a annoncé que l'ensemble des initiatives de la *Feuille de route* obtiendraient dorénavant un financement permanent. De plus, Patrimoine canadien a entrepris un examen de son appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, en consultation avec des organismes communautaires. Les résultats de cet examen seront connus en 2014-2015 et reflétés dans l'appel de propositions pour l'exercice 2015-2016.

Le Ministère a réalisé des avancées dans la mise en œuvre de tous ses engagements concernant les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto. Il a continué d'appuyer les préparatifs fédéraux et externes, y compris la coordination des services fédéraux essentiels en vue des Jeux. Plus de 121,4 millions de dollars ont été affectés à la construction de neuf nouvelles installations sportives et à l'amélioration de 20 installations existantes, ce qui fait du gouvernement du Canada la source la plus importante de financement des immobilisations pour les Jeux. Le Ministère a travaillé en collaboration

avec les signataires d'ententes multipartites par l'entremise du Comité de coordination exécutif et le Comité de coordination des opérations et il a travaillé de concert avec le Secrétariat ontarien des Jeux panaméricains et parapanaméricains sur différents dossiers prioritaires communs. Le Ministère a aussi terminé la négociation et l'approbation d'un fonds de legs sportif exhaustif afin que les priorités en matière d'excellence et de développement du sport soient respectées avant et après les Jeux, et pour garantir l'accès par les collectivités et les sports de haut niveau aux installations léguées. Pour terminer, le Ministère a développé une stratégie culturelle pour les jeux afin de maximiser l'impact de l'événement au moyen d'un fonds de six millions de dollars destiné à présenter les valeurs, la culture et l'identité canadiennes, à promouvoir la participation pancanadienne aux Jeux et à célébrer les Amériques au cours des deux prochaines années et pendant les Jeux.

En ce qui a trait aux Jeux olympiques de Sotchi de 2014, les investissements du Ministère au fil du temps et les efforts du système sportif canadien ont fait en sorte que le Canada a terminé au 3e rang pour le nombre de médailles d'or remportées avec 10 médailles d'or et un total de 25 médailles. Il a également terminé au 3e rang pour le nombre de médailles d'or remportées aux Jeux paralympiques de Sotchi avec 7 médailles d'or et un total de 16 médailles. Le Canada a été un solide compétiteur au cours de ces deux manifestations en obtenant les meilleurs résultats qu'il n'ait jamais connus à l'étranger. L'aide financière du gouvernement fédéral a été attribuée par le biais du Programme d'aide aux athlètes à 192 athlètes qui ont participé aux Jeux olympiques de Sotchi et à 55 athlètes ayant participé aux Jeux paralympiques.

Le Ministère a satisfait à son engagement à l'égard de la préparation et de l'encadrement des artistes et des athlètes faisant partie d'Équipe Canada dans le cadre des VIIes Jeux de la Francophonie (Équipe Canada compte 140 athlètes et artistes provenant de toutes les régions du pays, ainsi que des entraîneurs, des gérants, le personnel médical et le personnel de mission). Le Ministère a joué un rôle de premier plan pour que les participants canadiens réalisent la meilleure performance possible aux Jeux de Nice en fournissant un soutien technique et logistique à toutes les disciplines sportives et culturelles, en favorisant un esprit d'équipe dans le groupe d'athlètes et d'artistes et en assurant l'unité au sein de la délégation canadienne. Équipe Canada a été représentée dans six compétitions sportives et huit concours culturels. Le Canada a terminé en deuxième place après la France (pays hôte) au tableau cumulatif des médailles avec un total de 45 médailles (15 médailles d'or, 14 médailles d'argent et 16 médailles de bronze), dont quatre (deux d'or, une d'argent et une de bronze) dans le volet culturel. Le Ministère a également appuyé la télédiffusion et la diffusion par Internet par TV5 Québec Canada des moments importants d'Équipe Canada aux Jeux.

Le Ministère a satisfait à son engagement de développer un nouvel outil en ligne pour l'organisation d'expositions à l'intention des musées participant au Programme Histoires de chez nous du Musée virtuel du Canada (MVC). L'outil s'adresse aux petits musées qui souhaitent conserver l'histoire de leur communauté. Ils pourront se servir de cette application simple et conviviale pour créer des expositions attrayantes qui racontent et font connaître le patrimoine de leurs communautés. Les visiteurs profiteront aussi d'une expérience plus interactive et intuitive.

Les inondations importantes survenues en juin 2013 en Alberta ont causé des dommages à de nombreux établissements patrimoniaux. Le Ministère a fourni un soutien, par l'intermédiaire du volet d'aide à l'urgence du Programme d'aide aux musées, pour aider à compenser les dommages causés aux collections de la Fort McMurray Historical Society, du National Music Centre à Calgary et du Museum of the Highwood à High River.

Priorité 4	Type	Résultats stratégiques et programmes
Assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services	Permanente	Tous les résultats stratégiques et tous les programmes.

Sommaire des progrès

Un élément moteur du Ministère en 2013-2014 a été d'assurer la viabilité financière et l'excellence dans la prestation des services. Au cours des derniers exercices, Patrimoine canadien a réussi à diminuer de 34 p. cent son budget de fonctionnement et à réduire son effectif (passant de 2 300 à 1 724 employés à plein temps de 2009-2010 à 2014-2015)* tout en continuant d'assurer l'exécution efficace et efficiente de ses différents programmes qui représentent des investissements totalisant plus d'un milliard de dollars. Cette amélioration de l'exécution des programmes s'est poursuivie en 2013-2014, tout comme les mesures du plan d'action pour la réduction du déficit et la stratégie financière à long terme.

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de trouver de nouvelles possibilités d'emploi pour les employés dont les postes ont été touchés par les restrictions financières. Pour continuer à assurer une gestion saine et efficace des droits de priorité, il a maintenu en place des mécanismes de contrôle strict faisant en sorte que le Comité exécutif puisse surveiller l'ensemble des activités de recrutement externe ainsi que les cas exceptionnels lorsqu'un employé touché n'est pas nommé. L'équipe de ressources humaines de première ligne que le Ministère a mise en place au début de l'opération de réaménagement des effectifs a continué d'assurer une orientation commune pour le réaménagement des effectifs et l'administration des priorités.

En ce qui concerne l'initiative Objectif 2020, ayant pour but une série de discussions sur l'avenir de la fonction publique pour faire en sorte qu'elle demeure une institution de renommée mondiale, le Ministère a entamé trois phases depuis juillet 2013 : recueillir les opinions des employés sur la façon de bâtir la fonction publique de demain, soumettre les meilleures idées au vote des employés et entreprendre la mise en œuvre. Plus de 550 employés nous ont fait part de leur opinion et 400 ont voté en ligne pour les cinq meilleures idées. Un groupe de travail sur la mise en œuvre a également été créé et il travaille à l'élaboration d'un plan d'action à court, moyen et long terme.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son Initiative de modernisation des subventions et des contributions (IMSC) qui consiste à rationaliser, à simplifier et à normaliser les processus et les systèmes de TI afin d'améliorer le service à la clientèle, d'accroître l'efficacité et d'assurer un meilleur suivi des résultats. À ce jour, l'Initiative a enregistré les succès suivants : une approche commune fondée sur le risque pour le traitement des dossiers, la transition de plus de 90 p. cent des programmes vers le nouveau système, des économies de temps substantielles (au-delà de la cible de 10 p. cent), une réduction de 50 p. cent du temps de traitement des dossiers et une diminution notable du taux d'erreurs (de 27 p. cent à 6,6 p. cent). De plus, le Bureau du contrôleur général a choisi la solution adoptée par Patrimoine canadien comme norme éventuelle du gouvernement du Canada. En février 2014, le Ministère a reçu la médaille d'argent dans la catégorie fédérale, provinciale et territoriale de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC)/Deloitte au Prix de Leadership dans le secteur public. Ce prix prestigieux souligne notre professionnalisme, l'excellence et l'efficacité des services que nous offrons, ainsi que notre dévouement exemplaire. Il signifie également que Patrimoine canadien est reconnu comme un chef de file dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'IMSC, du mode de gestion des personnes, ou des outils novateurs créés pour le Web et les médias sociaux.

Le Ministère a aussi établi un Protocole de service à la clientèle qui définit son engagement à l'égard de l'excellence et de la qualité des services qu'il compte offrir. Le Protocole définit également des objectifs clairs et mesurables visant à répondre aux besoins de la clientèle, à définir une base de référence relative à la performance actuelle du Ministère sur le plan de la satisfaction de la clientèle, et à déterminer des points susceptibles d'amélioration. Un plan de mise en œuvre a été élaboré et approuvé en vue du lancement du Protocole en 2014-2015.

*Déduction faite de l'ajout de 16,3 millions de dollars et de 80 employés à plein temps lors du transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale au ministère du Patrimoine canadien en date du 30 septembre 2013.

Analyse des risques

Principal risque

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
État de préparation à la transformation de politiques et de programmes : En dépit de sa forte capacité en matière de politiques et de programmes, Patrimoine canadien pourrait avoir des difficultés à fournir en temps opportun des conseils en réponse aux changements rapides apportés à l'orientation stratégique, aux priorités ainsi qu'aux besoins des intervenants.	Maintenir des stratégies de consultation efficaces des intervenants lors des processus d'élaboration des politiques et des programmes.	Tous les programmes
	Faire participer davantage les membres du portefeuille, les autres ministères et les organismes centraux à l'analyse de la conjoncture et au processus de réflexion sur les politiques à moyen et à long terme.	Services internes
	Mettre en œuvre l'Initiative de modernisation des subventions et contributions (IMSC) axée sur le risque, afin de rationaliser les mesures en place, développer des pratiques innovatrices, poursuivre les efforts en vue de réduire le fardeau administratif pour les clients et les agents de programme et améliorer la prestation des subventions et contributions.	Tous les programmes

Le Ministère considère la gestion du risque comme une pratique importante dans l'atteinte des résultats pour les Canadiens. Les pratiques de gestion du risque au Ministère s'inscrivent dans une approche intégrée, inspirés du Cadre de gestion intégrée du risque introduit en 2013-2014 visant à renforcer les pratiques et les processus de gestion du risque.

Patrimoine canadien exerce ses responsabilités législatives dans un contexte de profonds changements sociaux et culturels. Les tendances démographiques du Canada et les innovations

numériques figurent parmi les facteurs qui ont influencé non seulement la gestion des risques, mais aussi les occasions que présentent les risques durant la période de référence. Le Profil de risque organisationnel 2012-2015 inclut le risque ministériel externe relatif à l'état de préparation à la transformation de politiques et de programmes décrit dans le tableau ci-dessus, alors que deux risques de gestion organisationnelles ont été abordés à l'interne.

Les mesures visant à traiter l'état de préparation à la transformation de politiques et de programmes incluent : des efforts visant à renforcer la capacité d'élaboration de politiques en appliquant des stratégies efficaces de consultation auprès des intervenants et la participation d'autres organismes du portefeuille, d'autres ministères et des organismes centraux à la réflexion stratégique à moyen et à long terme. Les bureaux régionaux du Ministère ont servi de point central pour créer des réseaux et commencer d'une manière efficace les préparatifs des célébrations du 150^{e} anniversaire du Canada en 2017.

Des progrès considérables ont été accomplis pour renforcer la capacité du Ministère à gérer efficacement les programmes de subventions et de contributions. Il a terminé la phase I de l'Initiative de modernisation des subventions et des contributions (IMSC) et il a reçu une médaille d'argent aux Prix IAPC/Deloitte de leadership dans le secteur public qui souligne l'excellence de ce travail.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1 317 225 666	1 317 225 666	1 346 130 369	1 331 571 130	14 345 464

Les dépenses réelles de l'exercice 2013-2014 ont été inférieures au montant de dépenses autorisées pour ce même exercice financier. L'écart étant principalement situé dans le budget de fonctionnement, le Ministère bénéficiera d'un report de ce budget à l'exercice 2014-2015.

Par contre, les dépenses réelles dépassent les dépenses prévues. La situation s'explique principalement par le transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale en date du 30 septembre 2013 et les fonds alloués au Ministère pour le report du budget de fonctionnement de 2012-2013.

Le principal facteur qui explique l'écart au niveau des programmes et sous-programmes est la réaffectation en cours d'exercice entre les programmes et les sous-programmes. Les réaffectations sont nécessaires afin de déplacer des fonds vers les domaines prioritaires tels que les initiatives de commémoration et celles accordant la priorité à l'histoire canadienne et, dans

certains cas, pour assurer un meilleur alignement des coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services indirects.

La section II du présent rapport fournit de l'information financière détaillée par programme et sous-programme et explique les écarts observés entre les dépenses prévues et réelles qui dépassent de 5 p. cent ou un million de dollars les dépenses prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
1 493,3	1 712,6	219,3

Les équivalents temps plein (ETP) prévus sont estimés par une méthode de calcul en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses)[15]. Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels. L'écart s'explique aussi par un autre facteur, soit le transfert de 80 employés au Ministère dans le cadre du transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale en date du 30 septembre 2013. Il est également important de noter qu'un autre facteur qui explique l'écart est attribuable aux changements apportés aux affectations de fonds afin d'assurer la conformité avec la définition du SCT pour les services internes, et l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme de l'organisation.

Suite à un exercice de comparaison auprès de plusieurs ministères, Patrimoine canadien modifiera sa méthode de calcul des ETP prévus pour le RPP de 2015-2016. Cette nouvelle méthode aidera à éliminer l'écart entre les ETP prévus et réels résultant des transferts en cours d'exercice des budgets non-salariaux aux budgets salariaux.

Le nombre d'ETP du Ministère, à l'exclusion des transferts de programmes entre le Ministère et d'autres ministères, a diminué de façon constante depuis l'exercice 2010-2011. Le nombre réel d'ETP en 2013-2014 était de 1 712,6 comparativement à 2 108 en 2010-2011.

La section II du présent rapport fournit de l'information détaillée concernant les ressources humaines par programme et sous-programme et explique les écarts observés entre les ETP prévus et réels qui dépassent de 25 p. cent ou de 5 ETP les ETP prévus.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014*	Dépenses prévues 2014-2015*	Dépenses prévues 2015-2016*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger								
Programme 1.1 Arts	117 779 195	117 779 195	115 806 573	37 040 927	115 659 601	113 350 742	117 834 528	110 408 609
Programme 1.2 Industries culturelles	299 943 524	299 943 524	297 294 651	279 970 585	305 591 955	303 493 423	304 377 508	311 281 772
Programme 1.3 Patrimoine	40 332 638	40 332 638	40 405 932	36 327 528	39 489 384	38 187 915	40 005 590	40 082 114
Résultat stratégique 1 Total partiel	**458 055 357**	**458 055 357**	**453 507 156**	**353 339 040**	**460 740 940**	**455 032 080**	**462 217 626**	**461 772 495**
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne								
Programme 2.1 Appartenance au Canada	56 919 095	56 919 095	52 316 608	51 135 358	69 037 766	67 495 358	79 587 588	78 087 319
Programme 2.2 Engagement et participation communautaire	46 056 916	46 056 916	41 332 472	41 332 472	46 076 256	45 116 329	47 473 128	82 267 782
Programme 2.3 Langues officielles	348 369 118	348 369 118	348 408 785	348 408 785	353 468 709	352 514 946	359 434 835	359 492 915
Résultat stratégique 2 Total partiel	**451 345 129**	**451 345 129**	**442 057 865**	**440 876 615**	**468 582 731**	**465 126 633**	**486 495 551**	**519 848 016**
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports								
Programme 3.1 Sport	332 923 406	332 923 406	397 599 713	218 180 760	335 451 227	334 086 513	224 955 539	213 206 286
Résultat stratégique 2 Total partiel	**332 923 406**	**332 923 406**	**397 599 713**	**218 180 760**	**335 451 227**	**334 086 513**	**224 955 539**	**213 206 286**
Services internes Total partiel	**74 901 774**	**74 901 774**	**74 774 597**	**74 705 940**	**81 355 471**	**77 325 904**	**73 758 839**	**113 665 106**
Total	**1 317 225 666**	**1 317 225 666**	**1 367 939 331**	**1 087 102 355**	**1 346 130,369**	**1 331 571 130**	**1 247 427 555**	**1 308 491 903**

Explication des écarts – Programmes

*Le renouvellement du financement de plusieurs initiatives et programmes arrivant à échéance comme les programmes des Arts et des Industries culturelles a été annoncé dans le budget de 2014. Les dépenses prévues seront rajustées en conséquence une fois que les renouvellements auront été inclus dans les autorisations du Ministère.

Arts – La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable au fait que le financement du Fonds du Canada pour la présentation des arts, du Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, du Fonds du Canada pour les espaces culturels et du Fonds du Canada pour l'investissement en culture arrive à échéance à la fin de l'exercice 2014-2015.

Industries culturelles – La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable au fait que le financement du Fonds de la musique du Canada et du Fonds du livre du Canada arrive à échéance à la fin de l'exercice 2014-2015.

Patrimoine – La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable au fait que le financement du Musée virtuel du Canada arrive à échéance à la fin de l'exercice 2014-2015.

Appartenance au Canada – La diminution des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est principalement attribuable à l'élimination du Programme Katimavik et du Programme des expositions internationales. La diminution des dépenses prévues de 2013-2014 à 2014-2015 est principalement attribuable à l'arrivée à échéance du financement, sur plusieurs exercices, alloué à la Commémoration du bicentenaire de la guerre de 1812.

Engagement et participation communautaire – La diminution des dépenses réelles de 2011-2012 à 2012–2013 et pendant les exercices suivants est principalement attribuable au transfert des composantes du Programme des Autochtones au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. La diminution des dépenses prévues de 2013-2014 à 2014-2015 est attribuable au fait que le financement du Programme des Autochtones, plus particulièrement l'Initiative des langues autochtones, arrive à échéance à la fin de l'exercice 2013-2014.

Langues officielles – La diminution des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est attribuable principalement au report des ressources de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2013-2018.*

Sport – L'augmentation des dépenses réelles en 2012-2013 et des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Services internes – La diminution des dépenses réelles de 2011-2012 à 2012-2013 est principalement attribuable à des initiatives internes entreprises par le ministère du Patrimoine canadien, comme la modernisation de ses services internes, et ce, afin de travailler efficacement

tout en maintenant la qualité et le niveau de service par rapport à la prestation des programmes. L'augmentation des dépenses réelles en 2013-2014 est principalement attribuable au transfert des services internes du Programme Expérience de la capitale à Patrimoine canadien, ainsi qu'aux besoins en matière de rémunération comme des indemnités de départ.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[16] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
1: Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger	1.1 Arts	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine dynamiques	113 350 742
	1.2 Industries culturelles			303 493 423
	1.3 Patrimoine			38 187 915
2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne	2.1 Appartenance au Canada		Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale	67 495 358
	2.2 Engagement et participation communautaire			45 116 329
	2.3 Langues officielles			352 514 946
3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports	3.1 Sport		Une culture et un patrimoine dynamiques	334 086 513

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses		
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	**1 242 323 892***	**1 254 245 226***
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

*Bien que les dépenses ministérielles soient imputées au secteur des affaires sociales, le Ministère joue un rôle vital dans la vie économique des Canadiens et ses investissements génèrent aussi des retombées économiques considérables.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

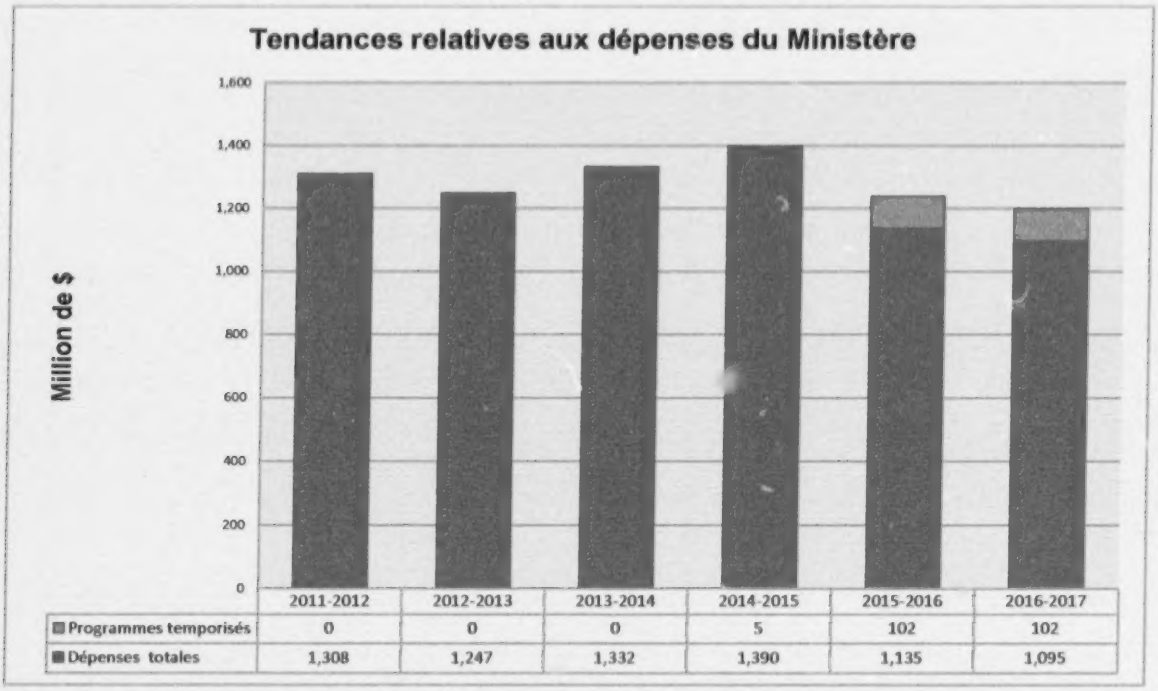

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Programmes temporisés	0	0	0	5	102	102
Dépenses totales	1,308	1,247	1,332	1,390	1,135	1,095

La réduction des dépenses réelles de 2011-2012 à 2012-2013 est principalement attribuable au transfert au ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada de quelques volets du Programme des Autochtones, à savoir le Programme des centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain. La diminution des dépenses réelles est aussi attribuable en partie à la mise en œuvre des mesures d'économie prévues dans le budget de 2012.

L'augmentation des dépenses réelles en 2013-2014 et des dépenses prévues en 2014-2015 est principalement attribuable au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto dans le cadre du Programme d'accueil.

La diminution des dépenses prévues (y compris les programmes arrivant à échéance) en 2015-2016 et 2016-2017 est principalement attribuable à la fin du financement ponctuel des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Les initiatives et les programmes arrivant à échéance en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 comprennent les suivants dont le financement a été renouvelé dans le budget de 2014 : le Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le Fonds du Canada pour les espaces culturels, le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, le Fonds de la musique du Canada, le Fonds du livre du Canada, l'Initiative des langues autochtones et le Grand Défi Pierre Lavoie.

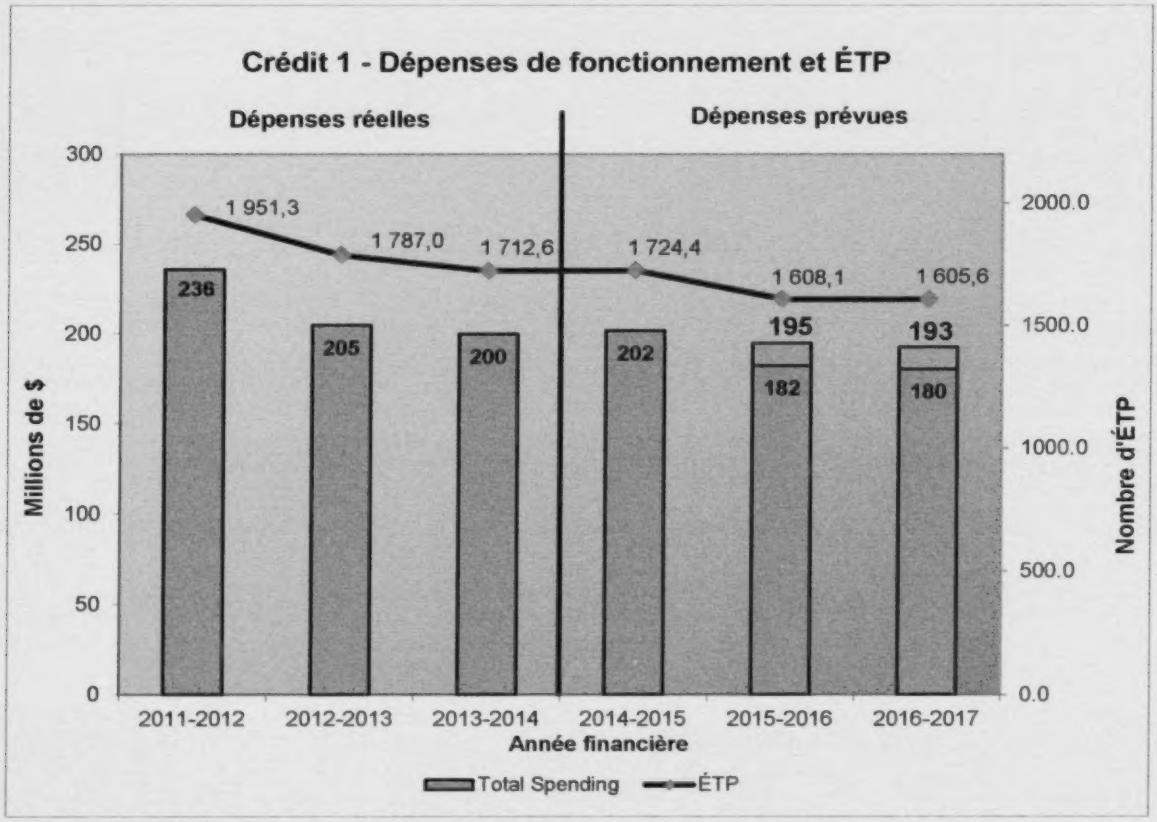

De 2011-2012 à 2013-2014, les dépenses du Ministère liées au Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement ont été réduites de 36 millions de dollars (15 p. cent), ce qui s'explique principalement par le transfert à Services partagés Canada et les mesures du budget de 2012.

Par conséquent, le nombre d'ETP pour le ministère du Patrimoine canadien, à l'exclusion des transferts de programmes entre le Ministère et d'autres ministères, a diminué de façon constante depuis 2011-2012. La diminution importante du nombre prévu d'ETP en 2015-2016 et en 2016-2017 est principalement attribuable aux programmes dont le financement arrive à échéance.

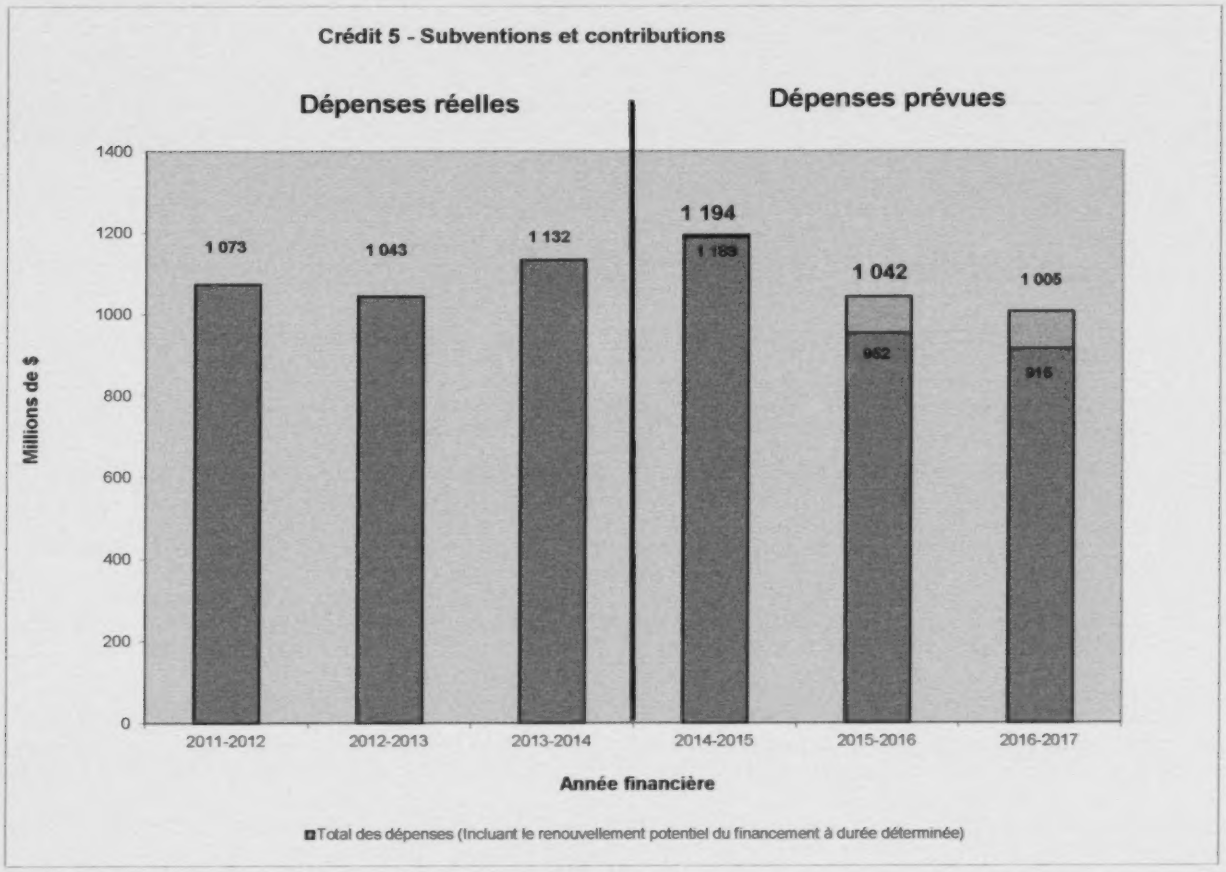

Depuis 2011-2012, en période de compressions budgétaires, le ministère du Patrimoine canadien n'a cessé de maintenir son investissement global au niveau des subventions et des contributions qui appuient la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports. Les hausses importantes de financement en 2013-2014 et en 2014-2015 sont principalement attribuables au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de Patrimoine canadien, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[17].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

Programme 1.1 : Arts

Description

Ce Programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, pour contribuer à la résilience du secteur des arts et pour approfondir les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. Le concept de base est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence des arts pour tous les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014				
117 779 195	117 779 195	115 659 601	113 350 742	-4 428 453

L'écart au niveau du Programme est principalement attribuable à l'écart de 2,8 millions de dollars du Sous-Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels. L'écart résiduel s'explique par des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et, dans certains cas, pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels de l'utilisation des services indirects.

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
141,3	115,3	-26,0

L'écart est en partie attribuable aux changements apportés aux affectations de fonds afin d'assurer la conformité avec la définition du SCT pour les services internes, et l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme de l'organisation.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les artistes canadiens sont prêts à mener une carrière artistique professionnelle au Canada et à l'étranger.	Pourcentage des employeurs qui jugent que les diplômés du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont mieux préparés à une carrière professionnelle que les diplômés d autres programmes.	≥ 60 p. cent	88 p. cent
La viabilité des organismes voués aux arts et au patrimoine qui reçoivent le soutien de Patrimoine canadien est accrue.	Nombre de types de sources de financement (autres que Patrimoine canadien), pour chaque bénéficiaire.	≥ 5	Moyenne de 5
Les Canadiens de diverses collectivités ont accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.	Nombre et pourcentage de collectivités touchées par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels, selon le type de zone (rurale ou urbaine).	Urbaines: ≤ 50 p. cent Rurales: ≥ 50 p. cent	Urbaines: 33 p. cent Rurales: 67 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a contribué au secteur des arts au Canada en augmentant les possibilités offertes aux Canadiens d'entrer en contact avec les arts, de découvrir l'excellence artistique et de devenir des partenaires à part entière dans l'édification d'un secteur des arts résilient. Le Ministère a investi plus de 101,4 millions de dollars dans des programmes appuyant la formation professionnelle, l'infrastructure culturelle, la diffusion professionnelle des arts et le développement de la résilience organisationnelle et financière.

Dans le but de promouvoir l'excellence artistique et de préparer les artistes canadiens pour des carrières professionnelles au Canada et à l'étranger, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) a investi dans des organismes canadiens de formation de pointe afin d'assurer le développement de la prochaine génération d'artistes canadiens. Témoignant de la qualité de la formation reçue, 88 p. cent des employeurs ont évalué les diplômés d'établissements financés par le FCFSA comme étant mieux préparés pour des carrières professionnelles que les diplômés d'autres programmes.

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC), qui aide les organismes à améliorer leur résilience financière et organisationnelle et à diversifier leurs sources de revenus, a investi dans des projets qui favorisent les partenariats, le recours aux nouvelles technologies et l'innovation dans le secteur des arts et du patrimoine. Le FCIC a appuyé, par exemple, l'expansion de la Vitrine culturelle[18] partout au Québec, offrant ainsi au secteur culturel un guichet unique contribuant à la promotion d'événements culturels en ligne et au moyen des technologies de communication mobile. Ce projet est entrepris avec un appui financier provenant de cinq sources distinctes en plus de Patrimoine canadien.

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) visent à offrir aux Canadiens vivant dans différentes collectivités géographiques des occasions d'avoir accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales. Le FCPA et le FCEC ont financé ensemble, en 2013-2014, un total de 695 organismes qui ont proposé des expériences artistiques et culturelles à des Canadiens répartis dans 273 collectivités partout au pays, dont 67 p. cent étaient en régions rurales ou éloignées, conformément à l'objectif du Programme de rejoindre une diversité de collectivités dans les régions rurales ou éloignées, et 33 p. cent en milieu urbain. Ce résultat dépasse l'objectif fixé de 17 p. cent pour les deux cibles, et est comparable aux résultats de l'an dernier qui dépassaient l'objectif de 15 p. cent.

Sous-programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) vise à permettre aux Canadiens d'avoir accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leur communauté. Il offre une aide financière aux organismes sans but lucratif canadiens qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries de spectacles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent. Le FCPA appuie également l'émergence de diffuseurs et d'organismes d'appui à la diffusion pour les communautés ou les pratiques artistiques desservies de façon inadéquate. Le but est que les Canadiens de toutes les régions vivent et valorisent une variété d'expériences artistiques professionnelles.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
35 257 832	34 224 972	-1 032 860

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et, dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
66,3	54,1	-12,2

L'écart est en partie attribuable aux changements apportés aux affectations de fonds afin d'assurer la conformité avec la définition du SCT pour les services internes, et l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme de l'organisation.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes de diffusion, financés par le FCPA, offrent une variété d'expériences artistiques professionnelles aux Canadiens.	Ventilation en pourcentage, selon la discipline artistique, des organismes de diffusion d'expériences artistiques professionnelles financés par le FCPA.	Danse : ≥26 p. cent Littérature : ≥5 p. cent Arts médiatiques : ≥7 p. cent Musique : ≥52 p. cent Théâtre : ≥31 p. cent Arts visuels : ≥9 p. cent	Danse : 39 p. cent Littérature : 11 p. cent Arts médiatiques : 8 p. cent Musique : 71 p. cent Théâtre : 43 p. cent Arts visuels : 12 p. cent
Des Canadiens, incluant ceux de communautés mal desservies au Canada, se mobilisent et participent à une variété d'expériences artistiques professionnelles offertes par des organismes financés par le FCPA.	Ventilation en pourcentage d'organismes de diffusion d'expériences artistiques professionnelles financés par le FCPA dont les activités joignent les communautés mal desservies*, par type de communauté mal desservie.	Communautés autochtones : ≥20 p. cent Communautés ethnoculturelles : ≥ 54 p. cent Communautés de langue officielle en situation minoritaire : ≥26 p. cent Jeune public : ≥63 p. cent	Communautés autochtones : 15 p. cent Communautés ethnoculturelles : 28 p. cent Communautés de langue officielle en situation minoritaire : 27 p. cent Jeune public : 53 p. cent

*Communautés mal desservies telles que : communautés autochtones, communautés ethnoculturelles, minorités linguistiques et jeune public.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a surpassé ses objectifs, offrant aux Canadiens un accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées qui reflètent la diversité des programmes financés par l'entremise du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA). Le Programme a surpassé ses cibles pour chaque discipline, ce qui correspond aux résultats de 2012-2013.

Comme ce fut le cas en 2012-2013, les cibles relatives aux collectivités mal desservies n'ont été atteintes que partiellement. Ceci est dû au fait qu'elles avaient été établies au départ à partir des renseignements fournis par les bénéficiaires de l'aide financière à qui on demandait d'identifier eux-mêmes les collectivités mal desservies qu'ils avaient jointes. En 2011-2012, la méthodologie de collecte de données a été modifiée. Le nouveau système ne repose plus sur l'auto-identification par le bénéficiaire des collectivités jointes. Désormais l'agent de programme du

Ministère doit déterminer dans le cadre de l'évaluation des dossiers, à partir des éléments de preuve factuels contenus dans le formulaire de demande, quelles sont les collectivités mal desservies jointes. Cette modification de méthodologie produit des données plus constantes et précises, mais des résultats moins élevées. De nouvelles cibles, qui tiennent compte des tendances observées à partir des nouvelles données, seront utilisées dans les prochains rapports.

En 2013-2014, le FCPA a contribué à la mise en œuvre de la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* en appuyant des projets dans 255 collectivités à l'échelle du pays, y compris 236 festivals, 263 spectacles des arts de la scène et 83 organisations présentant un festival et des séries de spectacles, ainsi que 27 organismes d'appui à la diffusion. Au cours des dernières années, les bénéficiaires du FCPA ont rapporté qu'ils attirent un auditoire annuel estimé à plus de 22 millions de spectateurs.

Une évaluation du FCPA portant sur la période s'échelonnant de 2007-2008 à 2012-2013 a été réalisée en 2013-2014. Elle a conclu que le Programme avait donné les résultats attendus en s'assurant que les collectivités éloignées et les populations rurales, ainsi que d'autres secteurs mal desservis de la société, aient accès aux arts et à la culture, en mobilisant un nombre important de bénévoles, en mettant en œuvre un nombre considérable d'activités de sensibilisation, de promotion et de mobilisation du public, en favorisant l'amélioration de l'accès à une diversité d'expériences artistiques et en suscitant l'intérêt des Canadiens envers les arts.

Sous-programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels

Description

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) cherche à favoriser l'amélioration des conditions matérielles liées à la création, à la diffusion, à la présentation et à l'exposition d'œuvres artistiques et patrimoniales. Le Programme vise également à améliorer et à rendre plus accessibles aux Canadiens les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, les collections muséales et les expositions patrimoniales. Pour réaliser ces objectifs, le FCEC accorde une aide financière sous la forme de subventions et de contributions à des projets de construction ou de rénovation, l'achat d'équipement spécialisé ou des études de faisabilité pour des projets d'infrastructures culturelles en arts et en patrimoine. Le but est de donner aux Canadiens dans toutes les régions, y compris les communautés mal desservies, l'accès au sein de leurs communautés à des espaces nouveaux ou améliorés pour la création, la diffusion, la préservation et l'exposition des arts et du patrimoine.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014		
31 417 789	28 619 448	-2 798 341

L'écart est principalement attribuable à un montant non affecté de 1,6 million de dollars en crédit 5 (subventions et contributions). L'écart résiduel s'explique par des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et, dans certains cas, pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels de l'utilisation des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
41,7	34,0	-7,7

L'écart est en partie attribuable aux changements apportés aux affectations de fonds afin d'assurer la conformité avec la définition du SCT pour les services internes, et l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme de l'organisation.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes du domaine des arts et du patrimoine disposent de ressources permettant de mettre en place et d'améliorer des installations et des infrastructures.	Nombre de nouvelles installations ou d'installations améliorées du secteur des arts et du patrimoine.	≥75	83
	Pourcentage de projets d'infrastructure et d'équipement spécialisé soutenus par Patrimoine canadien qui sont implantés dans des communautés mal desservies par type.	≥15 p. cent	55 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a dépassé ses cibles pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) en 2013-2014. Trente-cinq projets de construction et de rénovation ont été approuvés, ainsi que 48 projets comportant l'achat et l'installation d'équipement spécialisé destiné à 83 emplacements nouveaux ou améliorés consacrés aux arts et au patrimoine. Les résultats obtenus varient légèrement par rapport à ceux de 2012-2013. Le nombre de nouvelles installations ou d'installations améliorées du secteur des arts et du patrimoine a baissé de 7 p. cent (de 89 projets) alors que le pourcentage de projets mis en œuvre dans des communautés mal desservies est passé de 3 p. cent à 55 p. cent. Ces écarts mineurs sont en partie attribuables au fait que le Sous-Programme est tributaire des demandes reçues. Les écarts sont également attribuables aux stratégies d'investissement régionales qui prennent en compte les besoins des collectivités mal desservies et déterminent les projets prioritaires en conséquence.

Le FCEC a contribué à la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* en appuyant des projets dans 55 collectivités distinctes, allant du théâtre Watermark à North Rustico à l'Île-du-Prince-Édouard au Musée Bata de la chaussure à Toronto en Ontario.

Une évaluation du FCEC portant sur la période s'échelonnant de 2007-2008 à 2011-2012 a été réalisée en 2013-2014. Elle a conclu que le Programme avait obtenu les résultats prévus et que la présence du Ministère dans les régions contribue à la réussite du Programme grâce à une meilleure compréhension des besoins locaux et au développement de collaborations étroites avec des partenaires régionaux.

Sous-programme 1.1.3 : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Description

Le Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un Programme à bénéficiaire unique qui fournit un financement d'exploitation au Centre des arts de la Confédération à l'Île-du-Prince-Edouard (Î.-P.-E.). Le Centre des arts de la Confédération à l'Î. P. E est le seul monument commémoratif national des Pères de la Confédération et le «lieu de naissance de la Confédération». Le Centre invite les Canadiens à célébrer, par l'intermédiaire des arts et du patrimoine, la vision créatrice de la Confédération et l'évolution de la nation canadienne. Bien que la majorité de ses revenus proviennent de recettes (par ex. la vente de billets), grâce à du financement pluriannuel régulier, le Centre jouit d'une certaine stabilité qui lui permet de planifier et de gérer efficacement ses activités d'une année à l'autre, et d'offrir une programmation d'arts visuels, d'arts de la scène et de patrimoine qui reflète la créativité du Canada. Les bénéficiaires ultimes du Programme sont les Canadiens ainsi que les visiteurs étrangers qui entrent en contact avec le Centre, en participant à un spectacle ou un événement, en visitant la galerie d'art, en participant aux activités de promotion de la diffusion, en assistant à une tournée ou une exposition ailleurs au Canada ou à l'extérieur du pays, ou en visitant le site Web du Centre.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 140 947	3 118 561	-22 386

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014		
1,2	1,0	-0,2

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les visiteurs canadiens et internationaux ont accès à des programmes artistiques et patrimoniaux de qualité qui reflètent la créativité du Canada et constituent une expression contemporaine de la vision* des Pères de la Confédération.	Nombre de visiteurs aux représentations, aux expositions, aux activités de sensibilisation et sur le site Web.	Représentations : 275** Musée d'art : 15 000 visiteurs Activités de sensibilisation : 6 500 participants Sites Web : 1 000 000 visiteurs du site Web Expositions itinérantes et productions de tournée : 4 500 visiteurs	Représentations : 234 (111 845 spectateurs) Musée d'art : 26 598 visiteurs Activités de sensibilisation : 11 383 participants Site Web : 1 257 062 visiteurs du site Web Expositions itinérantes et productions de tournée : 5 954 visiteurs
	Pourcentage des clients qui indiquent avoir eu une expérience très bonne ou excellente.	≥ 70 p. cent	93 p. cent

* Une vision qui respecte la diversité culturelle, linguistique et régionale.
** Bien qu'une cible ait été fixée pour le nombre de représentations, le nombre de spectateurs a également été mesuré.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a dépassé presque toutes ses cibles se rapportant au Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération en 2013-2014. Le Centre des Arts de la Confédération (Centre) a ajouté des activités à son programme après avoir fixé des cibles, ce qui s'est traduit par un niveau de rendement élevé. La programmation du Centre a attiré plus de 111 845 spectateurs à 234 représentations et engendré des revenus supérieurs à 2,8 millions de dollars en 2013-2014. Le nombre de représentations publiques était inférieur à celui visé, car le plus grand théâtre du Centre, soit le théâtre Homburg, a été fermé pour rénovations pendant trois mois.

Le nombre de visiteurs par type de programme varie en comparaison des résultats de 2012-2013. Par exemple, les résultats de cette année démontrent une augmentation pour le nombre de visiteurs pour le musée d'art (46 p. cent) et les expositions itinérantes et les productions de tournée (49 p. cent) alors que les résultats démontrent une diminution pour la participation aux activités de sensibilisation (45 p. cent) et pour les visites du Site Web (25 p. cent). Ceci reflète l'éventail d'activités offertes par le Centre d'une année à l'autre. En 2013-2014, la participation était davantage axée sur les musées d'arts et les expositions itinérantes que sur le site Web et les activités de sensibilisation comparativement à l'an dernier.

Le pourcentage élevé de clients (93 p. cent) déclarant avoir vécu une expérience très bonne ou excellente est comparable avec le pourcentage de l'an dernier (94,6 p. cent). Le nombre élevé de visiteurs ainsi que le pourcentage élevé de clients déclarant avoir vécu une expérience très bonne ou excellente, est révélateur de la qualité constante des productions, des spectacles, des activités et des expositions du Centre d'une année à l'autre.

Le Centre a aussi lancé son plan stratégique pour 2013-2018 qui donne la priorité à une participation active aux célébrations du 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014 et à celles du 150e anniversaire de la Confédération en 2017.

Une évaluation du Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, portant sur la période s'échelonnant de 2006-2007 à 2010-2011, a été terminée en 2013-2014. Celle-ci a révélé que la qualité des programmes artistiques et patrimoniaux (y compris les activités de sensibilisation) du Centre était élevée et qu'elle se conformait aux attentes de la présentation d'une expression contemporaine de la vision des Pères de la Confédération, une vision respectueuse des différences culturelles, linguistiques et régionales.

Sous-programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts vise à contribuer au perfectionnement des créateurs canadiens et de futurs chefs de file du milieu culturel, dans le secteur des arts au Canada, et ce, en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. Il accorde une aide financière aux établissements canadiens professionnels indépendants à but non lucratif qui se spécialisent dans la prestation de cours ciblés intensifs et axés sur la pratique artistique. Ces établissements offrent une formation professionnelle du plus haut niveau dans des disciplines telles que le ballet, la danse contemporaine, le théâtre, les arts du cirque et la musique (opéra, formation orchestrale), etc. Il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Les Canadiens ainsi que le monde entier bénéficient d'œuvres artistiques de la plus grande qualité réalisées par des artistes canadiens formés au Canada dans les établissements soutenus par le Programme.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
24 014 589	23 697 185	-317 404

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014		
11,5	9,4	-2,1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les finissants en arts ont des carrières professionnelles au Canada et à l'échelle internationale.	Pourcentage de finissants en arts ayant une carrière professionnelle dans leur domaine au Canada et à l'étranger.	75 p. cent	80 p. cent*

*Les données les plus récentes proviennent du sondage annuel des organismes appuyés par le FCFSA.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a dépassé sa cible pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA). Le sondage annuel de 2012-2013 des organismes appuyés par le FCFSA a révélé que 80 p. cent des finissants travaillent de façon professionnelle dans leur domaine au Canada ou à l'étranger, poursuivant ainsi la tendance des années précédentes (p. ex. : 82 p. cent en 2011-2012). Ce taux de réussite est révélateur de la qualité de la formation offerte par les bénéficiaires du FCFSA, des institutions renommées dont l'importance nationale est indubitable. De plus, l'excellence des finissants est reconnue grâce à des prix, des mises en nomination, ainsi que des activités professionnelles et communautaires.

Par exemple, deux finissants et sept étudiants du programme *Les Muses : Centre des arts de la scène* ont tenu des rôles dans le film *Gabrielle* qui a été retenu sur la liste finale des productions en nomination aux *Oscars* et a gagné cinq prix *Jutra* ainsi que de nombreux autres prix à l'étranger. Au cours des trois dernières années, les élèves du programme *Les Muses* ont livré des prestations exceptionnelles à l'occasion de feuilletons télévisés, notamment *Le Négociateur*, *Annie et ses hommes* et *Unité 9*.

Sous-programme 1.1.5 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Description

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) aide les organismes voués aux arts et au patrimoine à générer et à diversifier leurs sources de revenus, à renforcer leurs compétences et leurs aptitudes en affaires et à mieux s'ancrer dans leurs collectivités. Trois volets lui permettront d'atteindre ces objectifs. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation offre des subventions en contrepartie des fonds recueillis pour des organismes artistiques professionnels à but non lucratif. Le volet Initiatives stratégiques finance les projets améliorant l'efficacité des pratiques de gestion et d'affaires de multiples organismes. Le volet Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire est un volet rarement utilisé permettant au gouvernement fédéral de s'associer aux autres niveaux de gouvernement et au secteur privé pour aider un organisme voué aux arts qui frôle la faillite, à assurer sa pérennité s'il possède une bonne stratégie d'affaires.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
23 948 038	23 690 576	-257 462

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
20,6	16,8	-3,8

Résultats du rendement

Résultat attendu			
Des organisations artistiques et patrimoniales reçoivent un soutien à l'intérieur de communautés canadiennes.	Nombre d'initiatives* nouvelles ou conservées par type et par demandeur/bénéficiaire.	≥ 3	Moyenne de 4
	Nombre de partenariats** et autres types de soutien communautaire, nouvellement établis ou conservés, par demandeur/bénéficiaire.	≥ 3	Moyenne de 11
	Somme (en dollars) recueillie au moyen de dons du secteur privé par des organismes artistiques présentant une demande dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation et admissibles à celui-ci. Remarque : Selon la moyenne des trois années précédentes.	21 millions de dollars	21,4 millions de dollars

* Les initiatives comprennent : outils, stratégies, activités, programmes et approches découlant du financement d'un projet.

** Les types de partenariats ou de soutien communautaire incluent : une expertise, un soutien en espèces ou en nature, etc. offerts par le secteur privé, des fondations, des écoles, des associations communautaires, des bénévoles, d'autres ordres de gouvernement, etc.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a atteint toutes ses cibles pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) en 2013-2014. Le nombre moyen de partenariats est comparable à celui de 2012-2013, mais le nombre moyen d'initiatives est passé de neuf à quatre. L'écart s'explique par le fait que les résultats du volet Initiatives stratégiques sont tributaires des demandes reçues ainsi que du type et de la portée des projets financés.

Le FCIC a contribué à la collecte de 21,4 millions de dollars en dons provenant du secteur privé, une augmentation de près de 20 p. cent, comparativement aux 18 millions de dollars en

2012-2013. Cette augmentation est attribuable au fait que le gouvernement du Canada a fait passer le montant maximal payable à vie à un organisme artistique professionnel sans but lucratif admissible de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars. Le Ministère a investi 18,9 millions de dollars dans les fonds de dotation de plus de 80 organismes voués aux arts en versant 88,1 cents de subvention fédérale pour chacun des 21,4 millions de dollars recueillis auprès du secteur privé. Depuis sa création en 2001, le volet Incitatifs aux fonds de dotation a contribué 175 millions de dollars à la santé financière à long terme de 181 organismes artistiques, générant ainsi 238 millions de dollars en dons du secteur privé pour un investissement total combiné de 413 millions de dollars dans les fonds de dotation d'organismes artistiques à l'échelle du Canada.

Une évaluation du FCIC portant sur la période qui s'étend de 2007-2008 à 2011-2012 a été effectuée en 2013-2014. Celle-ci a révélé que les volets du FCIC répondent aux besoins des clients et favorisent la résilience économique ainsi que la viabilité du secteur. Le volet Initiatives stratégiques a élargi les répercussions du Programme en appuyant des projets collectifs. Quant au volet Incitatifs aux fonds de dotation, il a été à l'origine d'une hausse graduelle importante des capitaux détenus par le secteur des arts, ce qui a contribué à la stabilité du secteur.

Programme 1.2 : Industries culturelles

Description

Ce Programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, contributions, crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries veille à ce que les auditoires canadiens et internationaux aient accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plate-formes et contribue à l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
299 943 524	299 943 524	305 591 955	303 493 423	3 549 899

L'écart est principalement attribuable au renouvellement de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*. L'écart résiduel s'explique par des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et, dans certains cas, pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
221,4	248,8	27,4

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Un éventail de contenu culturel canadien est créé et produit.	Nombre d'œuvres culturelles créées et produites, par catégorie.	Aucune cible n'a été fixée pour le Programme pour 2013-2014; toutefois, une cible a été fixée pour 2014-2015.	Deux exemples de contenu culturel créé et produit : 10 158 livres rédigés par des auteurs canadiens publiés en 2012** Lancement de 484 albums par des artistes canadiens***
Les industries culturelles canadiennes appuyées par Patrimoine canadien contribuent à la prospérité économique du Canada.	Produit intérieur brut (PIB) de la culture.	45 milliards de dollars[19]	47,8 milliards de dollars****
Le contenu culturel canadien est accessible au Canada et à l'étranger.	Rayonnement national et international du contenu culturel canadien.	Aucune cible n'a été fixée pour le Programme pour 2013-2014; toutefois, une cible a été fixée pour 2014-2015.	Un exemple : 654 millions de dollars en ventes intérieures et 88 millions de dollars en ventes internationales de titres par des auteurs canadiens**

* Année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Par exemple, une source de données (principalement des rapports) peut être produite tous les deux ans et publiée à l'été/l'automne (faisant en sorte que les données ne sont pas disponibles pour le RMR de l'année concernée); certains rapports sont basés sur des années civiles; il peut donc y avoir un laps de temps de deux ans entre la collecte des données et la publication du rapport, et ainsi de suite. L'année ou les années des sources de données varient pour tous les résultats correspondant à la même période de référence et elles sont indiquées dans des notes de bas de page du document.

** Statistique Canada, Enquête sur les éditeurs de livres, 2014.

***Statistique Canada, Enquête sur l'enregistrement sonore et l'édition de musique, 2011.

****Données du Compte satellite de la culture 2010, Statistique Canada, publié le 10 septembre 2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a investi près de 280 millions de dollars dans des programmes de soutien aux industries culturelles canadiennes, en vue de la production, commercialisation et distribution

d'un vaste éventail de contenu culturel canadien, au pays et à l'étranger, de même que dans la prestation de politiques et la participation à des discussions et accords internationaux.

Les industries culturelles sont un volet important du PIB national; elles sont source de croissance des emplois et apportent une contribution significative à la prospérité du Canada. En 2010 (données les plus récentes), le PIB de la culture a atteint 47,8 milliards de dollars, un chiffre comparable à la cible fixée[20].

Le Ministère a contribué à la création d'un vaste éventail de contenu culturel sur de multiples plateformes et médias. Selon les derniers chiffres, le nombre d'albums lancés par des artistes canadiens[21] a augmenté, passant de 429 albums de musique en 2009 à 484 en 2011, tandis que le nombre de magazines imprimés publiés[22] a reculé (1 630 magazines en 2014 et 1 666 en 2013) et le nombre de journaux communautaires non quotidiens publiés au Canada[23] (1 019 en 2012-2013 et 1 031 en 2011-2012) est resté stable comparativement à l'an dernier. Des chiffres récents sur le nombre de livres rédigés par des auteurs canadiens, publiés par l'industrie canadienne du livre, démontrent des niveaux de production stable [24] avec près de 10 000 livres en 2014 comparativement à 9 965 en 2004. Le nombre de longs métrages canadiens[25] réalisés accuse une baisse de 5 p. cent par rapport à l'année dernière, soit 93 longs métrages en 2012-2013 contre 98 en 2011-2012, tandis que le nombre d'heures de télévision canadienne a augmenté de 4 p. cent entre 2010-2011 et 2011-2012, passant de 7 140 à 7 441 heures[26].

En 2013-2014, les industries culturelles du Canada ont continué à mettre le contenu à la disposition des marchés intérieurs et internationaux. Ainsi, les titres d'auteurs canadiens produits par l'industrie canadienne du livre ont réalisé 654 millions en ventes intérieures et 88 millions en ventes internationales, pour un total général de 742 millions de dollars en 2012, soit une diminution de 68 millions par rapport aux chiffres de 2010[27]. Le nombre de magazines d'intérêt général[28] distribués au Canada a baissé de 6 p. cent en 2013-2014, totalisant 186,17 millions d'exemplaires comparativement à 198,4 millions en 2012-2013, alors que la distribution de journaux non quotidiens[29] au Canada est restée stable en 2013-2014 avec 1,02 milliard d'exemplaires. TV5 Québec Canada et TV5MONDE ont dépassé leur cible, atteignant plus de 243 millions de foyers au monde en 2013, dont sept millions au Canada.

En 2013-2014, aucune cible n'a été fixée pour le premier et le troisième indicateur de rendement au niveau du Programme Industries culturelles. Par contre, des exemples de résultats des industries culturelles sont utilisés pour illustrer la création et l'accès au contenu culturel canadien. De nouvelles cibles ont été fixées pour 2014-2015 et elles seront utilisées dans les prochains rapports.

Auparavant, le PIB du secteur culturel était défini en termes généraux et incluait les contributions d'autres industries disparates, conduisant à une cible plus élevée de 45 milliards de dollars. Le Ministère a visé plus spécifiquement les industries culturelles pour aboutir à une contribution de 25,5 milliards de dollars au PIB national en 2009. Cette méthodologie raffinée sera appliquée dans les prochains rapports.

Sous-programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques

Description

La Politique de la radiodiffusion et des communications numériques soutient le cadre stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion au Canada, qui relève de la compétence fédérale, comme l'énonce la *Loi sur la radiodiffusion*. Celle-ci vise notamment à faire en sorte que des émissions canadiennes soient créées et que les Canadiens y aient accès. Le système de radiodiffusion et des communications numériques au Canada contribue à préserver, à enrichir et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du pays. Il est indispensable à la souveraineté culturelle canadienne puisqu'il préserve la double réalité linguistique du Canada et permet aux groupes autochtones et minoritaires ainsi qu'à tous les Canadiens, en tant que citoyens, consommateurs et créateurs, de s'exprimer. Ceci stipule la fondation sur laquelle repose le contenu canadien créatif; celui-ci est innovatif, compétitif et contribue à la croissance économique. Le Sous-Programme aide le gouvernement à s'assurer que les Canadiens tirent profit des services de radiodiffusion et de communications numériques, notamment ceux offerts par le diffuseur public national (CBC/Radio-Canada), et à ce que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) applique une réglementation efficace dans l'intérêt public. À cela s'ajoute, dans le cadre du Sous-Programme, le versement de fonds fédéraux pour soutenir la création et l'accessibilité de la programmation canadienne sur de multiples plateformes.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 307 583	5 404 241	1 096 658

L'écart est principalement attribuable aux réaffectations de fonds de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
40,7	45,7	5,0

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur

utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement*	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens bénéficient de choix de programmation canadienne.	1) Part d'auditoire des émissions canadiennes exprimé en pourcentage de l'ensemble de l'écoute des services de télévision canadiens. 2) Portée du contenu canadien financé et temps moyen passé par les Canadiens à consommer ce contenu.	1) ≥50 p. cent 2) à déterminer (donnée de référence sera établie suite au premier rapport du Fonds des médias du Canada).	1) 49 p. cent* 2) Les données seront disponibles en octobre 2014.
Les Canadiens ont accès à du contenu, y compris le contenu canadien sur toutes les plateformes.	Nombre de a) services de télévision canadiens; b) services de radio canadiens, y compris les services dans une troisième langue; c) services par satellite non canadiens (TV).	a) ≥ 500 b) ≥ 1 000 c) ≥ 190	a) 512* b) 1 141* c) 231*
	Nombre d'entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias canadiennes.	À déterminer suite au premier rapport du CRTC visant les entreprises de radiodiffusion des nouveaux médias (mentionné dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-582).	Les données résultant de ce processus n'étaient pas suffisantes pour fixer une cible. Des indicateurs de rendement révisés seront utilisés dans le CMR 2014-2015.
	Pourcentage des Canadiens qui ont un choix d'agrégateurs de contenu (câblodistribution, service par satellite, télédiffusion mobile, radiodiffusion en direct, radiodiffusion sans fil, télécommunications).	≥ 90 p. cent	97 p. cent**

* Source : CRTC, Rapport de surveillance des communications 2013, p. 56

** Source : Pourcentage calculé à partir des chiffres du Bureau de la télévision sur la population vivant dans des ménages de deux personnes et plus (33 593 000 en 2012) et les prévisions démographiques de Statistique Canada (34 754 000 en 2012).

Analyse du rendement et leçons retenues

Les émissions télévisées d'origine canadienne ont représenté 49 p. cent des heures d'écoute totale par semaine en 2011-2012 (plus récentes données disponibles), un peu au-dessous de la cible de 50 p. cent, mais une légère hausse par rapport à 48 p. cent en 2010-2011. Ce résultat s'explique par la popularité des émissions américaines sur le marché de langue anglaise au Canada : en 2012, les émissions canadiennes ont représenté 43,8 p. cent des heures d'écoute dans le marché de langue anglaise et 63,2 p. cent dans le marché de langue française.

Les cibles fixées pour que les Canadiens aient accès à du contenu canadien et étranger sur toutes les plateformes ont été surpassées en 2011-2012. Le nombre plus élevé de services de télévision et de radio est attribuable au lancement de nouveaux services canadiens et au nombre accru de services étrangers autorisés à diffuser au Canada.

En 2011-2012, 33,5 millions de Canadiens (soit 97 p. cent de la population canadienne) avaient un choix d'agrégateurs de contenu soit par radiodiffusion hertzienne, soit par un service de distribution de radiodiffusion tels que la câblodistribution, la distribution par satellite et la télévision par protocole internet. Le pourcentage de Canadiens ayant un choix d'agrégateurs de contenu n'a pas changé depuis l'an dernier. La différence entre les 90 p. cent en 2012-2013 et les 97 p. cent en 2013-2014 est attribuable à une modification de la méthodologie utilisée.

En 2013-2014, le Ministère a pris des mesures pour appuyer l'engagement du gouvernement à s'assurer que les consommateurs canadiens disposent d'une plus grande marge de manœuvre dans le choix des canaux de télévision qu'ils reçoivent à partir des fournisseurs de services par câble et par satellite. Pour donner suite au discours du Trône du 16 octobre 2013, et conformément à l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Ministère a fourni des conseils stratégiques au gouvernement qui a émis un décret le 7 novembre 2013 enjoignant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de produire un rapport sur le choix des chaînes de télévision. Plus précisément, le décret demandait au CRTC de faire rapport d'ici le 30 avril 2014 sur la façon dont la capacité pour les consommateurs canadiens de s'abonner à des services de télévision spécialisée et payante à la carte peut être maximisée, et sur les étapes qu'il entend suivre à cette fin. La demande adressée au CRTC représentait une mesure importante à l'appui de la priorité du gouvernement de veiller à ce que les consommateurs canadiens aient plus de choix et de souplesse dans la façon d'accéder au contenu télévisuel.

Sous-programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada

Description

Le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé, accorde du financement destiné à la création de contenu numérique convergent pour la télévision dans les deux langues officielles et à la création d'applications et de contenu non-linéaires et avant-gardistes[30] conçus pour la diffusion sur de multiples plateformes (p. ex. les émissions télévisées, l'Internet et/ou les téléphones cellulaires). Les investissements du FMC sont axés sur la création de contenu que les Canadiens veulent et ils exploitent la possibilité qu'offrent les nouvelles technologies de diffuser le contenu aux Canadiens quand ils le veulent et où ils le veulent. Les organismes appuyés par le FMC comprennent entre autres les entreprises canadiennes de la production télévisuelle et interactive et des médias numériques. Les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et les créateurs de contenu et d'applications avant-gardistes constituent le groupe cible ultime. Les communautés autochtones, les francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des communautés d'autres langues diverses bénéficient également d'enveloppes de financement particulières pour la production.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
135 549 034	135 906 210	357 176

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8,9	10,0	1,1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le contenu non-linéaire et les applications d'avant-garde* sont créés en raison de leur potentiel commercial** ou à des fins d'utilisation par le public***	Nombre de projets de contenu non-linéaire et d'applications d'avant-garde appuyés par le FMC.	≥60 projets financés par le volet expérimental.	85****
Les Canadiens regardent les émissions de télévision ou le contenu convergent numérique soutenu par le FMC ou interagissent avec ceux-ci.	Nombre de projets financés par le volet convergent et part d'auditoire des productions télévisées financées par le FMC en tant que pourcentage de l'auditoire global, par genre et par langue.	≥400 projets financés par le volet convergent; à l'heure actuelle, les données sur la part d'auditoire ne sont pas disponibles, car il y a habituellement un décalage entre les dates de production et celles de diffusion des projets financés.	489****
	Nombre d'utilisateurs de contenu convergent numérique provenant de plateformes autres que la télévision.	Les données de référence ont été établies en 2010-2011, puisqu'il s'agissait de la première année des activités du Programme, et une cible sera disponible pour le CMR 2013-2014. Les données ne sont pas encore disponibles.	Les données seront disponibles en octobre 2014.

* Contenu non-linéaire et applications d'avant-garde : contenu ou applications ayant un caractère innovateur présentés sur une plateforme numérique ou élaborés pour une telle plateforme qui permet une interaction, comme offrir aux utilisateurs de contrôler les progrès ou d'orienter une histoire ou une présentation.
** Potentiel commercial : possibilité que les entreprises médiatiques grand public mettent les produits en application.
*** Utilisation par le public : projets dont les produits sont utilisés librement ou directement par le public.
**** Données les plus récentes pour 2012-2013 provenant du *Rapport annuel 2012-2013 – Fonds des médias du Canada*, octobre 2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Depuis sa création il y a quatre ans, le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada, les câblodistributeurs et les fournisseurs de télévision par satellite, est le plus important fonds pour la production de contenu numérique et télévisuel au Canada. Le FMC fournit un soutien financier aux télédiffuseurs canadiens et aux producteurs de médias numériques par le truchement de deux volets de financement, soit le Volet expérimental et le Volet convergent.

Le FMC a dépassé les cibles fixées quant au nombre de projets financés par le truchement de ses deux volets en 2012-2013. Il a subventionné un total de 574 projets, dont 85 par l'intermédiaire du Volet expérimental qui favorise la création d'applications logicielles et de contenus destinés aux médias numériques avant-gardistes et interactifs, ce qui représente 25 projets de plus que la cible fixée. Par l'intermédiaire du Volet convergent qui appuie la création d'émissions de télévision canadiennes de haute qualité et de contenu convergent numérique à valeur ajoutée accessible aux Canadiens sur au moins une autre plateforme, 489 projets ont été financés en 2012-2013, ce qui représente 89 projets de plus que la cible fixée. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Rapport annuel 2012-2013 – Fonds des médias du Canada*[31]. En appuyant ces 574 projets, le FMC a contribué directement à la priorité du Ministère visant à ***tirer pleinement avantage du numérique***.

Publié en mars 2013, le rapport de vérification du FMC[32] a conclu, entre autres, que « le Programme du Fonds des médias du Canada est bien géré sur les plans de la gouvernance et des contrôles internes » et a recommandé que les pratiques actuelles de gestion des risques soient officialisées. La direction du Programme a accepté cette recommandation et défini un cadre officiel de surveillance des risques et d'établissement de rapports qui a été mis en œuvre en 2013-2014.

Sous-programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo

Description

La Politique du film et de la vidéo appuie le cadre politique, législatif et réglementaire global du secteur de l'audiovisuel au niveau fédéral en favorisant la création d'un éventail de films et de vidéos et en assurant l'accès à un contenu canadien par des auditoires canadiens et internationaux. Le cadre de la Politique du film et de la vidéo renferme quatre principales composantes : 1) la *Politique canadienne du long métrage* vise à former et à garder des créateurs du talent, encourager la diversité des films canadiens, élargir le public pour les films canadiens et préserver le patrimoine cinématographique du pays. Le principal mécanisme de mise en œuvre est le Fonds du long métrage du Canada (FLMC), administré par Téléfilm Canada; 2) la Politique sur la distribution cinématographique, qui a été créée afin d'améliorer la capacité des distributeurs à financer et à promouvoir les films canadiens. Elle comprend une politique sur les investissements étrangers qui est liée à la *Loi sur Investissement Canada*, un soutien financier aux distributeurs canadiens par le biais du FLMC, ainsi que l'exigence que les producteurs obtiennent un distributeur canadien afin d'avoir accès à du financement et aux crédits d'impôt;

3) la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* a pour but de positionner le Canada en tant que partenaire de choix pour la coproduction audiovisuelle. Pour mettre en œuvre la politique, il faudra renégocier les traités de coproduction existants et en négocier de nouveaux en utilisant le nouveau traité type; et 4) la Politique de crédit d'impôt applicable à l'industrie du film et de la vidéo vise à encourager la production canadienne de films et de vidéos et à développer un secteur de la production indépendante nationale actif. Cette politique est mise en œuvre au moyen de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du Programme de crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. Le cadre de la Politique du film et de la vidéo est appuyé par des programmes et des politiques mis en œuvre par Téléfilm Canada, l'Office national du film, le Conseil des Arts du Canada et Bibliothèque et Archives Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 653 483	2 074 440	420 957

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
14,4	16,2	1,8

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les longs métrages canadiens sont disponibles au Canada et à l'étranger.	Part du marché des recettes des billets vendus au Canada pour les longs métrages canadiens.	5 p. cent	2,3 p. cent (2013)*
Les politiques du film et de la vidéo soutiennent la production d'une variété de contenu audiovisuel canadien.	Budget total (en dollars) des productions cinématographiques et télévisuelles (y compris la part canadienne des traités de coproductions).	>2,2 milliards de dollars	$2,7 milliards de dollars**
Les négociations du traité régissant les coproductions vont bon train avec des pays clés prioritaires.	Nombre de pays qui ont été invités négocier avec le Canada.	> 8	10 (2013-2014)

* Analyse effectuée par le ministère du Patrimoine canadien des données de la Movie Theatre Association of Canada.

** Données les plus récentes provenant du rapport de la Canadian Media Production Association intitulé *Profil 2013: Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada.*

Analyse du rendement et leçons retenues

Les films canadiens ont obtenu 2,3 p. cent de la part de marché des recettes des salles de cinéma[33] au Canada en 2013, une baisse comparativement à 2,5 p. cent en 2012, attribuable à une diminution des recettes des salles de cinéma de langue anglaise qui ont chuté de 1,5 p. cent en 2012 à 1,2 p. cent en 2013. La part des recettes des salles de cinéma de langue anglaise en 2013 demeure toutefois plus élevée qu'en 2011, où elle se situait à 0,9 p. cent. La part des recettes des salles de cinéma de langue française (9 p. cent) en 2013 est demeurée la même qu'en 2012.

Bien que la cible fixée pour le budget total des productions cinématographiques et télévisuelles ait été atteinte, la production canadienne a diminué, passant de 2,9 milliards de dollars en 2011-2012 à 2,7 milliards de dollars en 2012-2013. Cette baisse est attribuable à une diminution de la production télévisuelle qui représente la majeure partie du volume de production qui est passée de 2,5 milliards de dollars en 2011-2012 à 2,3 milliards de dollars en 2012-2013. Cette diminution est principalement attribuable à un ralentissement dans la production d'émissions pour enfants et jeunes, d'émissions dramatiques, d'émissions de variétés et d'émissions des arts de la scène. Malgré cette réduction, la production télévisuelle en 2012-2013 a été plus élevée qu'elle ne l'était durant les cinq années qui ont précédé l'exercice 2011-2012. La production cinématographique canadienne a connu une légère hausse en 2012-2013, mais elle n'a pas été suffisante pour compenser la baisse dans le sous-secteur télévisuel.

Le Ministère a invité dix pays, dont l'Australie, l'Irlande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, à négocier des traités de coproduction audiovisuelle, dépassant son objectif qui était d'en inviter huit pour 2013-2014. Il est actuellement en pourparlers avec huit de ces pays. La nouvelle approche du Canada quant aux traités de coproduction audiovisuelle est plus souple qu'auparavant et donne l'occasion aux producteurs de profiter de nouvelles technologies de production et de distribution.

En février 2014, le Ministère a signé un traité de coproduction audiovisuelle avec l'Inde; il s'agit du premier depuis l'annonce de l'entrée en vigueur de la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* en mars 2013[34]. L'Accord de coproduction audiovisuelle Canada-Inde est adapté au contexte technologique changeant de la production audiovisuelle et permet au gouvernement de mieux appuyer l'industrie audiovisuelle canadienne, tout en consolidant la position du Canada comme partenaire de coproduction de choix pour l'Inde.

Sous-programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

Description

Le Bureau de certification des produits audio-visuels canadiens (BCPAC) administre avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) les programmes de crédits d'impôt suivants afin d'appuyer l'industrie du film et de la télévision au Canada : 1) Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) encourage la création d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur de production canadien indépendant et dynamique. Il est accessible aux compagnies de production canadiennes pour des productions considérées au titre de contenu canadien; les productions admissibles doivent satisfaire à des critères précis concernant le personnel clé de création et les coûts de la production. Le CIPC correspond à 25 pour cent des dépenses de main d'œuvre admissibles; 2) Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) encourage l'emploi de Canadiens, par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada. Le CISP équivaut à 16 pour cent des traitements et salaires payés à des résidents du Canada ou à des sociétés canadiennes imposables pour des services rendus relativement à une production au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
-326 794	-409 992	-83 198

Les nombres négatifs reflétés dans le RMR représentent un surplus ou, dans le cas du BCPAC, des revenus. Le BCPAC est un centre de coût net voté qui prélève des frais d'utilisation auprès des clients. Étant donné que ses revenus prévus et réels étaient supérieurs à ses dépenses réelles, le BCPAC a généré des revenus en 2013-2014.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
35,8	40,2	4,4

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les productions cinématographiques et télévisuelles à contenu canadien reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques ou télévisuelles canadiennes soutenues par le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC).	>1 000	1 176
Des productions cinématographiques et télévisuelles à contenu non canadien utilisant des services de production canadiens reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles étrangères filmées au Canada qui reçoivent un crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique (CISP).	>150	181

*Les plus récentes données datent de 2011-2012 : en raison du décalage potentiel entre l'enclenchement d'un processus de production et la présentation d'une demande au BCPAC, les données des deux dernières années sont considérées comme incomplètes.

Analyse du rendement et leçons retenues

Par le biais du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), le Ministère a dépassé les cibles fixées pour le nombre de productions certifiées en vertu des programmes Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et de Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP). Le nombre de productions soutenues par le CIPC a atteint 1 176 en 2011-2012, une hausse de 12,3 p. cent par rapport à 2010-2011 (1 047), alors que le nombre de productions qui ont reçu un CISP s'est élevé à 181 en 2011-2012, soit une légère baisse de 3 p. cent par rapport à 2010-2011 (187).

Sous-programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada

Description

Le Fonds appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique afin d'assurer l'accès à un large éventail de contenu musical canadien. Le Fonds comprend les volets suivants : 1) Entrepreneurs de la musique : appui financier aux entreprises établies qui ont fait leur preuve ainsi qu'aux organismes nationaux de services, pour la création, la production, la distribution et la commercialisation de musique canadienne, dont des tournées; 2) Nouvelles œuvres musicales : appui financier aux petits et moyens entrepreneurs de la musique pour la création, la production, la distribution et la commercialisation de musique canadienne, dont la présence à des vitrines musicales; 3) Initiatives collectives : appui financier pour la réalisation de diverses activités collectives visant à favoriser le rayonnement des artistes canadiens au pays et à l'étranger; 4) Souvenirs de la musique canadienne : appui financier pour la préservation du patrimoine musical canadien pour les générations futures.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
24 307 428	25 452 595	1 145 167

L'écart est principalement attribuable au renouvellement de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* pour le programme des vitrines musicales pour les artistes de communautés de langues officielles en situations minoritaire. Ce Programme est administré par le Fonds de la musique du Canada.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
13,6	15,3	1,7

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de styles de musique canadienne est produit par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada (FMC).	Nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du FMC (par genre, langue, province, etc.).	> 300 albums	450 albums
La musique canadienne soutenue par le FMC est écoutée au Canada et à l'étranger.	Nombre total de ventes à l'échelle nationale et internationale d'unités de musique soutenue par le FMC. 1) Part du marché intérieur des albums d'artistes ayant reçu l'appui du FMC. 2) Ventes d'unités à l'échelle nationale. 3) Ventes d'unités à l'échelle internationale.	1) 18 p. cent 2) 2,1 millions 3) 1 million	1) 13 p. cent 2) 1.6 million d'albums (CDs + téléchargements) 3) 0.9 million d'albums

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a appuyé la production et la commercialisation d'enregistrements sonores d'artistes canadiens émergents et établis par l'intermédiaire des volets Entrepreneurs de la musique (VEM), Nouvelles œuvres musicales (NOM) et Initiatives collectives du Fonds de la musique du Canada (FMC). Le FMC a fourni une aide à la production de 450 albums, soit de bénéficiaires du VEM (124 albums parus l'année précédente), soit de bénéficiaires du volet NOM (326 projets de production approuvés en 2013-2014), ce qui dépasse la cible de 300 œuvres musicales, mais correspond au nombre moyen d'albums enregistrés avec l'aide du FMC au cours des trois années précédentes, soit 454. Les albums qui ont été lancés couvrent un vaste éventail de genres, dont le rock (25 p. cent), le pop (20 p. cent), le folk et traditionnel

(16 p. cent), le classique (6 p. cent) et le jazz (5 p. cent). Le volet NOM a appuyé 101 projets de production par des artistes de langue française et 225 albums par des artistes de langue anglaise. Pour ce qui est albums appuyés par le VEM, 31 p. cent sont en français, 57 p. cent sont en anglais et 12 p. cent sont des interprétations instrumentales ou dans d'autres langues.

En 2012-2013, 23,1 p. cent des ventes de CD et d'enregistrements sur support numérique vendus au Canada étaient l'œuvre d'artistes canadiens, dont 13 p. cent ont reçu l'appui du FMC, une baisse par rapport à 14,7 p. cent en 2012. Les données relatives aux ventes d'enregistrements d'artistes canadiens produits par les bénéficiaires du VEM sont utilisées pour mesurer la performance du FMC au Canada et à l'étranger que l'on mesure en comparant les ventes totales des bénéficiaires de financement au cours d'une année donnée avec celles de l'année précédente. En 2013-2014, les ventes totales des bénéficiaires du VEM ont baissé de 15 p. cent par rapport à l'année précédente pour passer à 2,5 millions d'unités. Cette diminution a été enregistrée dans les deux marchés (les ventes sur le marché intérieur ont baissé de 18 p. cent pour passer à 1,6 million d'albums et les ventes internationales de 8 p. cent pour passer à 0,9 million d'albums). Aucune des cibles fixées n'a été atteinte; cela est dû en grande partie au fait que les habitudes des consommateurs se modifient rapidement, délaissant l'achat de musique pour privilégier la diffusion en continu. Les bénéficiaires du FMC sont à l'avant-garde de cette transformation, les bénéficiaires du volet VEM ayant enregistré une augmentation de plus de 100 p. cent de leurs activités de diffusion au cours de la dernière année. Le Programme continuera à suivre de près cette tendance.

Une évaluation du FMC, qui a porté sur les résultats du Programme de 2007-2008 à 2011-2012, a été réalisée en 2013-2014. Les conclusions sont que le FMC demeure pertinent, bien aligné avec les objectifs gouvernementaux, et qu'il atteint ses objectifs. L'évaluation a recommandé que le Programme renforce sa stratégie de mesure du rendement afin d'assurer la collecte d'information nécessaire à la mesure des résultats attendus.

Sous-programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada

Description

Le Fonds appuie les activités des éditeurs canadiens du livre en plus de celles des autres secteurs de l'industrie afin d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens. Cette aide est versée dans le cadre des sources de financement suivantes : 1) Soutien aux éditeurs, appui financier accordé principalement selon une formule récompensant la distribution de contenu valorisé par les Canadiens. Ce financement contribue à maintenir la production et la promotion de livres d'auteurs canadiens en compensant pour les coûts élevés de l'édition au Canada et en renforçant la capacité du secteur; et 2) Soutien aux organisations, appui financier favorisant le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs apportant des résultats profitables à l'industrie et par conséquent, aux lecteurs de partout.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
39 331 518	39 995 905	664 387

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
28,6	32,1	3,5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de livres d'auteurs canadiens est produit par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada (FLC).	Nombre de titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du FLC (par genre, langue, province, etc.).	≥ 5 500	6 766
Les livres d'auteurs canadiens soutenus par le FLC sont lus au Canada et à l'étranger.	Valeur, en dollars canadiens, des ventes à l'échelle nationale et internationale des éditeurs bénéficiaires du FLC.	≥425 millions de dollars	Environ $400 millions de dollars*

* Le chiffre approximatif de 400 millions de dollars englobe les ventes de 300 millions de dollars au Canada et de plus de 90 millions de dollars à l'étranger.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, la production de 6 766 nouveaux titres d'auteurs canadiens en formats physique et numérique a été appuyée par le Ministère par le biais du Fonds du livre du Canada (FLC). Soixante-deux p. cent de ces titres ont été publiés en anglais, 37 p. cent en français et 1 p. cent dans les deux langues officielles. Pour ce qui est du genre, 71 p. cent étaient des titres d'intérêt général, 23 p. cent des manuels scolaires et 6 p. cent des titres académiques.

Ces titres ont été produits par 244 maisons d'édition canadiennes dans quelque 80 villes canadiennes réparties dans les 10 provinces et le Nunavut, 66 p. cent par des maisons d'édition québécoises, 19 p. cent par des maisons d'édition ontariennes et 15 p. cent par des maisons d'édition du reste du Canada. Le nombre de nouveaux titres d'auteurs canadiens est en hausse par rapport aux 6 330 titres publiés en 2012-2013. Cela est attribuable entre autres à la légère tendance à la hausse du nombre de maisons d'édition recevant une aide du FLC, ce qui a entraîné une production globale plus élevée attribuable aux bénéficiaires du FLC.

Les quelque 400 millions de dollars en ventes de livres d'auteurs canadiens bénéficiaires du FLC n'ont pas atteint la cible de ventes du Programme. Cette diminution des ventes peut être

attribuée, entre autres, à l'effet du taux de change sur les exportations et à une pression à la baisse sur le prix du livre.

Le FLC a continué d'appuyer la priorité du Ministère visant à *tirer pleinement avantage du numérique* en aidant des projets novateurs de mise en marché collective axée sur la technologie. Mentionnons à titre d'exemple 49th Shelf[35], une communauté électronique où les lecteurs du Canada et du monde entier peuvent découvrir des livres canadiens en anglais et en discuter.

Une évaluation du FLC, qui a porté sur les résultats du Programme de 2007-2008 à 2011-2012, a été réalisée en 2013-2014. Les conclusions indiquent que le Programme demeure pertinent, qu'il est bien aligné sur les objectifs gouvernementaux et qu'il atteint ses objectifs. Il est recommandé que le Programme offre un soutien aux bénéficiaires en vue de favoriser une hausse de la production, de la commercialisation et de la vente de livres numériques.

Sous-programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques

Description

Le Fonds appuie les activités des éditeurs et des organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens afin d'assurer l'accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Fonds comporte les volets suivants : 1) Aide aux éditeurs : appui financier (accordé selon une formule) aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens pour des activités d'éditions telles que la distribution, la création de contenu, les activités en ligne et l'expansion commerciale; 2) Innovation commerciale : appui financier aux magazines imprimés ou en ligne pour des projets d'expansion commerciale et d'innovation; et 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens pour la création de projets dans l'ensemble de l'industrie qui visent à rehausser la viabilité globale de l'industrie des magazines et des journaux non quotidiens canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
78 968 906	78 386 506	-582 400

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
49,2	55,3	6,1

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que

les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de périodiques canadiens soutenus par le FCP est produit.	Nombre de titres financés publiés par des bénéficiaires du FCP (par type, langue, région, groupe [y compris les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle en situation minoritaire], etc.).	960 périodiques	847 périodiques
Les périodiques canadiens soutenus par le FCP sont consultés par les lecteurs canadiens.	Nombre d'exemplaires de périodiques financés et distribués à des Canadiens chaque année.	250 millions de copies imprimées	212 millions de copies imprimées

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a appuyé plus de 847 périodiques imprimés et numériques dans toutes les régions du Canada par le biais du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP). Le nombre total de périodiques financés par le FCP n'a pas atteint la cible fixée et représente une baisse de 4,6 p. cent par rapport à 2012-2013[36]. Les périodiques financés par le FCP ont distribué plus de 212 millions d'exemplaires imprimés en 2013-2014, un nombre également en deçà de la cible. Il s'agit d'une baisse de 6,6 p. cent par rapport aux 227 millions d'exemplaires distribués en 2012-2013.

Parmi les facteurs ayant contribué au fait que le FCP n'a pas atteint ses objectifs, mentionnons, entre autres, la baisse continue, depuis trois ans, du nombre de demandeurs d'aide, ainsi qu'une baisse globale de la circulation parmi les bénéficiaires et d'autres éditeurs qui ont abandonné la distribution de l'imprimé pour se consacrer entièrement à la distribution numérique. On constate une baisse de la circulation dans l'ensemble des industries des périodiques et de la presse en Amérique du Nord, signe de la transition vers les plateformes numériques. Compte tenu de cette situation, de nouvelles cibles ont été fixées en 2014-2015 et seront utilisées pour l'établissement des prochains rapports.

Le FCP a contribué à faire en sorte qu'un éventail diversifié de périodiques soit disponible. Sur les 847 périodiques, 72 p. cent d'entre eux étaient en anglais, 18 p. cent en français et les autres bilingues ou dans d'autres langues. Le financement du FCP a aussi aidé à soutenir 70 publications ethnoculturelles, 30 publications de communautés de langue officielle en situation minoritaire et 14 publications autochtones. Les éditeurs sont situés partout au Canada, notamment en Colombie-Britannique (10 p. cent), dans les provinces de l'Atlantique (8 p. cent) et dans le Nord (1 p. cent). Les trois régions comptant le plus d'éditeurs financés par le FCP sont l'Ontario (40 p. cent), les Prairies (22 p. cent) et le Québec (19 p. cent).

Le FCP a continué d'appuyer la priorité du Ministère visant à *tirer pleinement avantage du numérique* en soutenant des projets de publication numérique comme une application développée par VancouverMom.ca[37], un magazine en ligne qui propose, en temps réel, aux mères occupées un contenu géographiquement adapté qu'elles peuvent consulter à partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Sous-programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international

Description

La Direction générale de la politique du droit d'auteur et du commerce international est responsable de la Politique du droit d'auteur et du commerce international et e vise à soutenir l'élaboration d'un cadre de politique pour le droit d'auteur, cohérent et prévisible, qui favorise l'efficacité du marché tout en appuyant les intérêts des Canadiens. Ceci est accompli par la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui favorisent l'élaboration d'un régime canadien de droit d'auteur qui tient compte de l'évolution des contextes nationaux et internationaux. De plus, la Direction générale encourage la compréhension et l'application des mécanismes, règlements et loi du Canada en matière de droits d'auteur. Enfin, la Direction générale soutient le développement de positions sur le droit d'auteur et la politique commerciale touchant la culture dans les négociations internationales. Ceci consiste à fournir, notamment, des avis d'expert aux négociateurs canadiens afin de veiller à ce que la représentation des intérêts culturels canadiens soit efficacement mise de l'avant dans les négociations commerciales internationales, en maintenant la flexibilité requise pour la poursuite de nos objectifs de politique culturelle.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 134 134	2 677 458	543 324

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
20,2	22,7	2,5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des sources d'information sur le droit d'auteur.	Pourcentage des demandes de renseignements provenant du public en général auxquelles des réponses sont transmises.	100 p. cent	100 p. cent
	Nombre de visites sur le site Web de la Direction générale et sur le site Droitdauteurequilibre.gc.ca	7 500	44 012
Les intérêts des parties touchées sont pris en compte dans les conseils et l'information fournis relativement à la politique du droit d'auteur du Canada.	Pourcentage des demandes de réunions ou de renseignements des parties intéressées qui a été exécuté.	100 p. cent	100 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a atteint toutes ses cibles en ce qui concerne les réponses à l'intention du public et des parties intéressées par le biais du Sous-Programme Politique du droit d'auteur et du commerce international. Il a répondu à plus de 250 demandes de renseignements par téléphone, par la poste et par courrier électronique, et il a atteint la cible de 100 p. cent qu'il s'était fixée pour répondre à ces demandes. En 2013-2014, le Ministère a considérablement dépassé sa cible pour le nombre de visites sur le site Web, atteignant 44 012 visites comparativement à 7 709 en 2012-2013. La hausse du nombre de visites est due à l'ajout de données du site Web Droit d'auteur équilibré (36 993) aux résultats totaux. Étant donné que ces données n'étaient pas disponibles pour l'année précédente, les cibles n'ont pas été ajustées pour tenir compte du nombre accru de visiteurs. Le site Web du Sous-Programme a attiré 7 019 visiteurs en 2013-2014.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* et a appuyé d'autres politiques et initiatives visant à faire en sorte que le régime canadien du droit d'auteur s'adapte aux changements qui s'opèrent à l'échelle nationale et internationale. Il a œuvré spécifiquement à la ratification des traités Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et à la mise à jour du Règlement sur la définition de signal local et de signal éloigné pour qu'il s'applique aux signaux numériques.

Le Ministère a continué d'appuyer le programme commercial du Canada en fournissant au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement des conseils spécialisés sur le droit d'auteur et les intérêts culturels du Canada dans le contexte des négociations commerciales internationales, plus particulièrement de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée pour lesquels des ententes de principe ont été annoncées récemment. En plus des consultations régulières avec les intervenants culturels au sujet des discussions internationales sur le droit d'auteur, le Ministère, de concert avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, a mis sur pied le Groupe consultatif ad hoc du secteur culturel sur le commerce international pour

éclairer les prises de position du gouvernement concernant la culture dans les négociations commerciales actuelles et futures.

Sous-programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel

Description

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'examen et de l'approbation des investissements effectués dans le secteur culturel par des investisseurs étrangers, conformément à la *Loi sur Investissement Canada* (la Loi) et à ses règlements, et ce, depuis 1999. La Loi vise à « instituer un mécanisme d'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens de manière à encourager les investissements au Canada et à contribuer à la croissance de l'économie et à la création d'emplois... » La direction générale de l'Examen des investissements dans le secteur culturel (EISC) administre la Loi en ce qui concerne les investissements proposés par les intérêts étrangers qui visent à établir de nouvelles entreprises ou à faire l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes. Il s'agit d'entreprises œuvrant dans les domaines de la publication, de la distribution ou de la vente de livres, de revues, de périodiques, de journaux ou de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une machine. Sont également visées les entreprises axées sur la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo ou de films ou de matériel vidéo. Le mandat de la division de l'EISC est d'appliquer la Loi à de tels investissements culturels afin de s'assurer qu'ils engendrent pour le Canada des bénéfices nets.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
621 826	780 135	158 309

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5,8	6,5	0,7

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les investissements étrangers dans le secteur culturel représentent un avantage net pour les Canadiens.	Pourcentage des investissements respectant les exigences de la *Loi sur Investissement Canada*.	100 p. cent	100 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, quinze notifications et trois demandes d'examen ont été déposées et évaluées par la division de l'EISC. Tout comme en 2012-2013, la division a atteint sa cible visant à faire en sorte que 100 p. cent des propositions d'investissement respectent les exigences de la *Loi sur Investissement Canada*.

Veuillez consulter le Rapport sur l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*[38], ainsi que le site Web de Patrimoine canadien pour de plus amples renseignements sur les résultats de ce sous-programme.

Sous-programme 1.2.10 : TV5

Description

Le Programme TV5 appuie le partenariat international avec la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse, le Québec et le Canada. Ce Programme permet à des productions canadiennes d'être diffusées partout dans le monde parTV5MONDE. De plus, par TV5 Québec Canada, les Canadiens ont accès à une programmation télévisuelle diversifiée provenant de l'ensemble de la Francophonie internationale.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
13 396 406	13 225 925	-170 481

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4,3	4,8	0,5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le contenu canadien est présent au sein des grilles de programmation internationale diffusées par TV5MONDE.	Pourcentage du contenu canadien diffusé sur TV5MONDE.	7 p. cent	10,3 p. cent
Les Canadiens ont accès à la diversité de la Francophonie internationale par l'intermédiaire de TV5 Québec Canada.	Nombre de foyers canadiens ayant accès à TV5 Québec Canada.	6,9 millions	7 millions
	Pourcentage d'émissions de TV5 Québec Canada qui provient de la francophonie internationale (à l'exception du Canada).	Jusqu'à un maximum de 85 p. cent	83 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le pourcentage du contenu canadien diffusé sur TV5MONDE a dépassé la cible de 7 p. cent pour atteindre une moyenne de 10,3 p. cent comparativement à 9,5 p. cent en 2012-2013. Le nombre de foyers canadiens ayant accès à TV5 Québec Canada atteint sept millions, une hausse de 60 000 par rapport à mars 2013. Les Canadiens ont également un meilleur accès à la diversité de la Francophonie internationale, le pourcentage d'émissions de TV5 Québec Canada provenant des pays qui la composent s'est élevé à 83 p. cent en 2013-2014 comparativement à 77 p. cent en 2012-2013.

Parmi les facteurs ayant facilité l'atteinte et le dépassement par TV5 de ses cibles, mentionnons les efforts de TV5 Québec Canada pour choisir une programmation canadienne de qualité et céder les droits de diffusion sur TV5MONDE. Grâce à ses efforts de promotion et de communication auprès des câblodistributeurs, TV5 Québec Canada a réussi à accroître légèrement le nombre de foyers ayant accès à sa programmation. Pour ce qui est du pourcentage d'émissions de TV5 Québec Canada provenant de la francophonie internationale, les résultats globaux pour 2013-2014 sont comparables à ceux des années précédentes et sont donc considérés comme étant stables et positifs.

TV5 a continué d'offrir une programmation audiovisuelle francophone diversifiée aux francophones et aux francophiles dans près de 243 pays et territoires au moyen de la télédiffusion traditionnelle et d'autres plates-formes. TV5MONDE a joint 236 millions de foyers en 2013-2014, une hausse par rapport aux quelque 230 millions en 2012.

Contribuant à la mise en œuvre de la priorité du Ministère visant à *tirer pleinement avantage du numérique*, les deux chaînes ont continué à accroître leur présence sur le Web et dans les médias sociaux en 2013-2014. Le site Web de TV5MONDE a enregistré cinq millions de visiteurs par mois, sa chaîne YouTube plus de deux millions par mois, et sa page Facebook compte plus d'un million et demi d'abonnés. Le site Web de TV5 Québec Canada a enregistré 132 000 visiteurs par mois, sa page Facebook compte plus de 25 000 abonnés, et son portail Francolab, environ 25 000.

Programme 1.3: Patrimoine

Description

Ce Programme assure que le patrimoine culturel du Canada est préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
40 332 638	40 332 638	39 489 384	38 187 915	-2 144 723

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
159,2	176,7	17,5

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements et les travailleurs du patrimoine ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	Pourcentage des participants qui ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	Programme d'aide aux musées, Jeunesse Canada au travail, Réseau canadien d'information sur le patrimoine et Institut canadien de conservation: ≥ 80 p. cent	96 p. cent
Les collections patrimoniales sont préservées par les établissements du patrimoine au profit des générations présentes et futures.	Nombre de collections patrimoniales et d'objets dont la préservation a été appuyée par des interventions des programmes de l'Institut canadien de conservation, du Programme d'aide aux musées et du Programme des biens culturels mobiliers.	9 350	15,188
Les publics canadiens et internationaux accèdent au contenu présenté par les établissements du patrimoine.	Nombre de visites/visiteurs aux expositions itinérantes appuyées par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Programme d'aide aux musées, ainsi qu'au contenu du Musée virtuel du Canada (MVC) offert par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	4 600 000	3 111 609

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère favorise la préservation du patrimoine culturel canadien en permettant aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et présenter des collections et des objets patrimoniaux, et de créer et mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Le Ministère a investi plus de 38,2 millions de dollars pour promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

En 2013-2014, le pourcentage de participants qui ont déclaré une amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs pratiques professionnelles s'est élevé à 96 p. cent, ce qui dépasse largement la cible de 80 p. cent fixée pour les quatre sous-programmes. Il s'agit d'une légère diminution de 3 p. cent par rapport à 99 p. cent en 2012-2013.

Par le biais de l'Institut canadien de conservation (ICC), le Programme des biens culturels mobiliers et le Programme d'aide aux musées (PAM), le Ministère a contribué à la préservation de plus de 15 000 collections et objets patrimoniaux. Bien que ces résultats dépassent la cible fixée pour 2013-2014, ils représentent une diminution substantielle de 58 p. cent comparativement aux 36 382 collections et objets dont la préservation a été assurée en 2012-2013. Ces chiffres reflètent une tendance à présenter plusieurs objets comme une collection

plutôt que comme objets individuels. Les cibles pour les futurs rapports ont été ajustées en conséquence.

Le Ministère a manqué sa cible de 32 p. cent en 2013-2014 relativement au nombre de visites aux expositions itinérantes et au contenu du Musée virtuel, qui s'est élevé à 3,1 millions. C'est une baisse de 30 p. cent par rapport aux 4 449 501 visites en 2012-2013, attribuable en partie au calendrier des expositions soutenues par le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes. Comme les résultats des expositions pluriannuelles sont publiés seulement à la fin de l'exposition, ces données ne sont pas prises en compte. De plus, les résultats du Programme d'aide aux musées (PAM) qui ont été publiés sont des résultats préliminaires.

Les Canadiens réagissent positivement à la disponibilité de contenu patrimonial et culturel numérique. Par exemple, la page Facebook de l'ICC a reçu plus de 2 160 « J'aime » en 2013-2014, comparativement à 994 en 2012-2013, année de son lancement, ce qui représente une augmentation de 117 p. cent.

En dernier lieu, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé en juin 2013 de nouvelles mesures pour promouvoir l'histoire du Canada, dont deux changements importants au PAM. D'abord, de l'aide a été accordée à des musées locaux pour l'organisation d'expositions itinérantes sur l'histoire dans leur province. Ensuite, un appui est maintenant disponible pour aider des institutions du patrimoine à emprunter des artefacts des collections nationales du Musée canadien de l'histoire et du Musée canadien de la guerre. Ces changements ont engendré une augmentation du nombre de demandes présentées au Programme.

Sous-programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées

Description

Le Programme d'aide aux musées (PAM) appuie les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM offre une aide financière aux musées et aux établissements apparentés canadiens pour des activités visant à faciliter l'accès des Canadiens à notre patrimoine, à favoriser la préservation du patrimoine culturel du Canada, notamment la préservation de collections représentatives du patrimoine culturel autochtone, et à favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés. En appui à la Stratégie emploi jeunesse, le PAM aide les établissements du patrimoine à offrir des possibilités d'emplois d'été et de stages aux jeunes par l'entremise des volets de Jeunesse Canada au travail consacrés au patrimoine. Le PAM offre aussi des subventions par le biais du Programme des biens culturels mobiliers pour aider les établissements désignés à faire l'acquisition de biens culturels menacés d'exportation ou mis en vente sur les marchés internationaux.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19 167 244	18 712 414	-454 830

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
30,5	33,8	3,3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements du patrimoine favorisent le développement des capacités relatives aux fonctions muséales clés.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur les fonctions muséales clés.	≥ 80 p. cent	100 p. cent
Les établissements du patrimoine ont accès à des ressources permettant de préserver le patrimoine.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur la préservation du patrimoine.	≥ 80 p. cent	88 p. cent
Les établissements du patrimoine offrent aux Canadiens des occasions d'accéder au patrimoine.	Nombre de lieux proposant des expositions et d'autres activités et produits présentés au public.	≥ 50	60

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du PAM, a dépassé les cibles qu'il s'était fixées. Le pourcentage de bénéficiaires ayant signalé une incidence positive sur les fonctions muséales clés et sur la préservation du patrimoine a été respectivement de 100 p. cent et de 88 p. cent. Ces résultats représentent une augmentation comparativement à 2012-2013 alors que 98,5 p. cent des bénéficiaires ont signalé que le financement du PAM avait contribué au développement ou au renforcement de leurs capacités relatives aux fonctions muséales clés et que 80 p. cent des bénéficiaires ont signalé que le financement du PAM avait contribué à la préservation du patrimoine.

Le PAM a appuyé 60 lieux de présentation d'expositions, et plus de 33 activités de programmation publique ont eu lieu en 2013-2014, ce qui représente un dépassement de la cible fixée de 20 p. cent et 30 p. cent en comparaison des 46 lieux d'exposition soutenus en 2012-2013. Les résultats peuvent être attribués à une hausse de 36 p. cent du nombre de demandes présentées au Fonds des expositions itinérantes du PAM en 2013-2014.

Le PAM a continué d'appuyer la priorité du Ministère visant à *célébrer notre patrimoine et notre histoire*. Par exemple, dans le cadre du Programme des biens culturels mobiliers, une subvention a été octroyée pour aider l'U'Mista Cultural Society, installée à Alert Bay en Colombie-Britannique, à rapatrier une couverture cérémoniale Chilkat très rare, contribuant ainsi à la préservation et à l'accessibilité du riche patrimoine autochtone canadien. Une subvention a aussi été accordée pour aider Bibliothèque et Archives Canada à rapatrier la correspondance, les cartes et des articles connexes de Sir John Sherbrooke, qui était gouverneur général de la Nouvelle-Écosse pendant la Guerre de 1812. Enfin, d'autres volets de programme ont financé sept projets se rapportant aux événements marquants liés au 150e anniversaire du Canada, y compris trois projets sur la Guerre de 1812, deux sur l'Expédition dans l'Arctique canadien et deux sur les Guerres mondiales. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aide accordée à la Kitikmeot Heritage Society, située à Cambridge Bay au Nunavut, à réaliser une exposition sur l'histoire et la culture des Inuits du cuivre, notamment le premier contact prolongé entre des Canadiens du sud et les cultures autochtones du Grand Nord qu'a permis l'Expédition canadienne dans l'Arctique.

Sous-programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Description

Par le biais du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM), établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, le gouvernement du Canada assume un passif éventuel relativement à la perte ou à l'endommagement d'objets dans des expositions itinérantes admissibles. Les objectifs du Programme sont d'améliorer l'accès de la population canadienne au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada, et à offrir aux établissements patrimoniaux admissibles du Canada un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour l'emprunt d'expositions internationales prestigieuses. Les critères d'admissibilité et les limites fixées au passif éventuel assumé par le gouvernement sont décrits dans la Loi et son Règlement. Afin d'être approuvés aux fins de l'indemnisation, les expositions et lieux de présentation doivent répondre aux normes d'évaluation. Lorsqu'une exposition est approuvée, le Programme prépare un accord d'indemnisation contractuel qui doit être signé par le propriétaire et par l'État. Il ne s'agit pas d'un programme de subventions et contributions. L'indemnisation se définit comme un passif éventuel, car une compensation n'est fournie que si la perte ou l'endommagement a lieu.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
432 176	405 579	-26 597

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3,1	3,4	0,3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des occasions sont créées pour que les Canadiens puissent avoir accès aux principales expositions itinérantes présentant le patrimoine culturel canadien et international.	Nombre de Canadiens ayant l'occasion d'avoir accès aux principales expositions itinérantes.	≥ 15 millions	4 264 579
	Nombre de lieux d'exposition.	≥ 11	3
	Répartition géographique des lieux d'exposition.	≥ 5 provinces	2 provinces

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (PIEIC), a fourni à plus de 4,26 millions de Canadiens l'occasion d'avoir accès aux principales expositions itinérantes. Ce résultat est en-dessous de la cible de 15 millions et des 17 millions de visiteurs joints en 2012-2013. La diminution est en partie attribuable au fait que deux des trois expositions ont eu lieu à Toronto et que les visiteurs potentiels pour une même ville ne peuvent être comptés qu'une seule fois. Ceci laisse présager que moins de Canadiens ont bénéficié des expositions que si elles avaient eu lieu dans trois villes différentes. Le résultat attendu et l'indicateur de rendement pour les années futures ont été révisés afin de calculer le nombre réel de visiteurs aux expositions itinérantes. Par ailleurs, les facteurs décrits ci-dessous ont également influencé ce résultat.

L'année précédente (2012-2013) a été marquée par plusieurs expositions d'envergure (dont deux d'une valeur de plus d'un milliard de dollars). Une tendance cyclique est détectée alors que les institutions alternent entre les grandes expositions estivales suivies d'expositions moins coûteuses (d'un point de vue développemental et financier) à plus petite échelle pour lesquelles des indemnités ne sont pas nécessaires. Ceci s'est produit en 2013-2014 et a entraîné une baisse du nombre d'expositions (3), comparativement à 11 en 2012-2013.

Les expositions "internationales" sont généralement présentés par de grandes institutions (habituellement situées en Ontario ou au Québec). En 2013-2014, seulement trois expositions internationales ont été complétées dans deux provinces alors qu'aucune exposition nationale n'a

été complétée. Pour ces raisons, il y a eu une diminution dans la répartition géographique des lieux d'expositions comparativement à l'an dernier (cinq provinces).

Malgré ce rendement, les résultats semblent suggérer que l'année 2013-2014 fut l'une des plus affairée dans l'histoire du Programme en termes du nombre de soumissions reçues (13 – près du double de la moyenne des trois dernières années). Étant donné les délais entre le moment où les soumissions sont reçues et le moment où les résultats sont disponibles (les résultats sont compilés uniquement une fois l'exposition terminée et certaines expositions s'étendent sur plus d'une année fiscale), il peut être nécessaire d'ajuster les cibles pour démontrer les résultats qui s'échelonnent sur plus d'une année fiscale.

Sous-programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Description

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. En tant que centre national d'excellence, le RCIP permet à plus de 1 500 musées canadiens et autres établissements patrimoniaux membres, de réseauter entre eux et avec leurs publics grâce aux technologies numériques. Chef de file international en matière de création, de gestion, de présentation et de préservation de contenu patrimonial numérique, le RCIP propose aux organismes sans but lucratif du secteur patrimonial du Canada des possibilités de collaboration en matière de recherche et de partage des résultats, offre des produits et services axés sur le perfectionnement professionnel et appuie l'élaboration et la présentation de contenu. Le RCIP administre le portail du Musée virtuel du Canada (MVC), à l'adresse museevirtuel.ca, ainsi que les Programmes d'investissement du MVC. Le MVC est une initiative opérationnelle qui ne gère ni subventions ni contributions. En outre, le RCIP est responsable d'un site Web, Echange professionnel[39], destiné aux professionnels et bénévoles du secteur patrimonial.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8 447 427	7 540 226	-907 201

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
47,3	52,5	5,2

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les sites d'apprentissage et de collaboration du Réseau canadien d'information (RCIP) sur le patrimoine sont utilisés par les institutions patrimoniales canadiennes et internationales, et les travailleurs.	Nombre de visite en ligne sur le site du RCIP à l'intention des professionnels du patrimoine, le site Échange professionnel et sur le site corporatif du RCIP.	900 000	1 113 959
Les musées canadiens créent un contenu patrimonial numérique.	Nombre d'établissements membres du RCIP créant un contenu patrimonial numérique présenté à l'aide du portail du Musée Virtuel du Canada (MVC) du RCIP.	1 550	1 598
Le contenu patrimonial numérique canadien est accessible aux publics canadiens et étrangers.	Nombre total de produits présentés à l'aide du portail MVC du RCIP.	2 500	2 403

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) a tiré parti de son savoir-faire et de celui de ses organismes partenaires pour développer dix nouvelles ressources et les ajouter au site Échange professionnel. Ces nouvelles ressources fournissent des conseils sur des sujets comme la préservation numérique, la gestion des collections, et la numérisation et la création de vidéos. Les ressources professionnelles offertes en ligne par le RCIP ont été consultées plus de 1,1 million de fois, une augmentation de près de 20 p. cent par rapport aux 927 347 visites en 2012-2013. Cette hausse est attribuable aux efforts investis pour optimiser le positionnement du site dans les moteurs de recherche et accroître ainsi sa notoriété.

Le RCIP a également appuyé la priorité du Ministère visant à *tirer pleinement avantage du numérique* avec l'organisation d'événements professionnels auxquels ont participé 372 professionnels des musées. Il a proposé des présentations et des ateliers sur des sujets comme la gestion des ressources numériques, le catalogage des métadonnées, la convivialité des

sites Web et l'édition en ligne. Une attention spéciale fut portée tout particulièrement sur des activités de formation qui renforcent la capacité des musées de mieux préserver leurs ressources numériques.

En 2013-2014, 1 598 établissements membres ont produit du contenu patrimonial numérique allant de profils de musées à des dossiers de collection qui sont présentés à l'aide du portail du MVC. Le nombre d'établissements a augmenté légèrement par rapport aux 1 569 membres en 2012-2013, une hausse principalement attribuable à l'intérêt des nouveaux membres à participer à la création d'expositions dans le MVC.

Un total de 2 403 produits ont été présentés à l'aide du portail du MVC en 2013-2014, dont 152 expositions virtuelles, 540 Histoires de chez nous et 1 711 objets d'apprentissage. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2012-2013, attribuable au retrait de contenus qui ne répondent plus aux normes d'accessibilité pour les personnes atteintes de déficiences visuelles, auditives et motrices. Le MVC a également contribué à renforcer la connaissance de l'histoire du Canada en finançant des expositions portant sur des éléments importants de son histoire en vue du 150e anniversaire du Canada en 2017. Par exemple, le MVC a inauguré une exposition intitulée *Expédition Arctique – Un voyage d'inspiration, de connexion et d'aventure*, produite par le Musée canadien de la nature. En outre, le Bunker Military Museum a commencé la production d'une exposition du MVC intitulée « *Exploring Small Town Canada at War* » qui sera inaugurée en 2014-2015.

Des musées canadiens ont achevé et ajouté sept nouvelles expositions virtuelles et 41 nouvelles expositions sur l'histoire locale au portail du MVC[40]. Les internautes canadiens et étrangers ont consulté le MVC près de 2,7 millions de fois pour explorer et faire l'expérience du contenu diversifié qu'il offre sur le patrimoine.

Sous-programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation

Description

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC appuie la communauté du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures. Cette mission est accomplie par la recherche, des services spécialisés, le perfectionnement professionnel et l'information (site Web et publications). L'ICC possède une expertise en science de la conservation, en restauration d'objets patrimoniaux et d'œuvres d'art, en conservation préventive et des intérieurs patrimoniaux. Ses principaux clients représentent environ 2 000 établissements patrimoniaux du Canada, notamment les musées, les galeries d'art, les bibliothèques, les archives et les lieux historiques, ainsi que les administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Unique au Canada, l'ICC est considéré comme un chef de file dans la communauté internationale de la conservation et établit fréquemment des partenariats avec des centres de formation et de recherche en conservation dans d'autres pays.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10 050 419	9 431 894	-618 525

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
62,3	69,2	6,92

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les milieux du patrimoine canadien et international ont accès aux résultats des activités de recherche et de développement de l'Institut canadien de conservation (ICC).	Ratio d'articles de l'ICC publiés dans des revues professionnelles et à comité de lecture canadiennes et étrangères par rapport au nombre de scientifiques en conservation équivalent temps plein.	1*	0,9
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger utilisent les programmes et les documents d'apprentissage de l'ICC.	Nombre d'utilisateurs des programmes et des documents d'apprentissage de l'ICC.	150 000 visiteurs uniques** ou participants à des ateliers	498 925
Les services d'experts de l'ICC sont utilisés par les établissements du patrimoine dans le but de préserver leurs collections.	Nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient des services d'experts de l'ICC.	> 150	137

* Le ratio est un rapport équivalent à 8 articles publiés pour 8 ETP du personnel scientifique en conservation, considérant que chacun des 16 scientifiques en conservation ne consacre que 50 p. cent de son temps à la recherche.
**Le nombre de visiteurs est un indicateur plus significatif que le nombre de connexions au site Web.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, l'Institut canadien de conservation (ICC), a atteint 90 p. cent de son objectif en ce qui a trait à la recherche et développement et il a publié sept articles comparativement à huit en 2012-2013. Cette baisse est attribuable à une restructuration. Pour maintenir le niveau des services d'analyse scientifique offerts à ses clients, l'ICC a consacré moins de temps à la recherche et développement. Toutefois, tout au long de l'année, il a poursuivi ses travaux scientifiques sur la stabilité et la détérioration des supports numériques. Ces résultats ont été diffusés sous diverses formes, à savoir un bulletin technique sur la numérisation du contenu culturel analogique, un atelier sur les supports d'information modernes et un atelier sur la documentation d'objets muséaux au moyen de photographies numériques. Ces activités de diffusion contribuent à élargir le rayonnement des travaux de recherche de l'ICC pour atteindre un lectorat non traditionnel. Ces travaux de recherche et ces activités de diffusion de nouvelles connaissances ont permis à des professionnels du patrimoine de mieux assurer la préservation du contenu culturel numérique.

En 2013-2014, 498 925 visiteurs uniques ont eu accès au matériel d'apprentissage en ligne de l'ICC, permettant aux institutions et aux professionnels du patrimoine de prendre des décisions éclairées relatives à la préservation de leurs collections. Comparativement à 2012-2013 (305,761 visiteurs), il s'agit d'une augmentation de 63 p. cent qui s'explique par la nouvelle architecture du site Web de l'ICC, dont le balisage des pages a été modifié pour en améliorer l'accessibilité.

L'ICC a fourni plus de 230 services de conservation à 137 institutions patrimoniales. Bien que la cible de 150 institutions n'ait pas été atteinte et que le nombre soit inférieur aux 146 institutions desservies en 2012-2013 (diminution de 6 p. cent), le résultat total d'objets et de collections ayant bénéficié de ces services a augmenté de 26 p. cent en 2013-2014 (646) comparativement à l'année précédente (478). Cette hausse est attribuable au fait qu'en 2013-2014, les projets priorisés par l'ICC étaient liés à des événements historiques marquants en rapport avec l'initiative *En Route vers 2017*, et que plusieurs objets traités par l'ICC provenaient des mêmes institutions. Une vingtaine d'objets liés à cette initiative sont en traitement de conservation, notamment des artefacts des deux guerres mondiales, la courtepointe de la Confédération et les Armoiries royales du Canada-Uni. Une fois restaurés, ces objets retourneront dans leur musée respectif en prévision des célébrations du 150e anniversaire du Canada.

Sous-programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers

Description

Le Programme des biens culturels mobiliers (PBCM) administre la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui vise à conserver au Canada les biens culturels présentant un intérêt exceptionnel et une importance nationale en vue de les rendre accessibles au sein de collections publiques. Le PBCM veille à réglementer l'exportation et à honorer les obligations du Canada en vertu de traités visant à combattre le trafic illicite de biens culturels. Le PBCM offre des services de secrétariat à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens

culturels, qui délivre des attestations aux fins de l'impôt afin d'encourager le don ou la vente de biens culturels à des établissements désignés, et qui entend les appels relatifs aux refus de licence d'exportation. De plus, le PBCM est responsable de désigner les établissements et les administrations publiques qui seront admissibles aux subventions et à l'attestation de biens culturels. La désignation repose sur l'évaluation de la mise en œuvre, par les établissements, des normes relatives aux conditions ambiantes et des pratiques professionnelles nécessaires pour assurer la préservation des biens culturels et leur accès à long terme.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2 235 372	2 097 802	-137 570

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
16,0	17,8	1,8

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes désignés ont l'occasion d'acquérir des biens culturels importants.	Nombre d'objets/de collections attestés offerts en don/vendus par des intérêts privés à un organisme désigné.	≥ 5 000	8 197
	Nombre de délais établis à l'exportation.	≥ 10/année	6
Les biens culturels importés illégalement au Canada sont retournés à leur pays d'origine.	Nombre de retours.	3*	1

*Étant donné l'imprévisibilité et le nombre des partenaires qui collaborent à cette activité, on prévoit qu'il faudra trois ans pour atteindre cet objectif.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme des biens culturels mobiliers (PBCM), a continué d'assurer l'application de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (LEIBC) et de fournir un soutien administratif à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (Commission d'examen). En tout, 495 certificats fiscaux visant des biens culturels ont été émis relativement au don ou à la vente de 8 197 objets ou collections

d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale pour le Canada. Ces biens culturels seront désormais accessibles au public canadien et aux visiteurs au sein d'organismes désignés partout au pays. Bien que moins d'objets aient été certifiés cette année qu'en 2012-2013 (15 874), cette diminution est largement attribuable à la tendance de grouper de multiples objets et de les soumettre comme une collection au lieu d'objets individuels.

En vertu de la LEIBC, le PBCM a aussi appuyé la Commission d'examen quand elle s'est penchée sur les refus de permis d'exportation. En 2013-2014, la Commission d'examen a établi six périodes de délai (les périodes de délai sont établies pour deux à six mois) pour offrir aux organismes canadiens une occasion d'acheter 11 objets ou collections d'intérêt culturel voués à l'exportation permanente (une période de délai de moins qu'en 2012-2013). Trois de ces objets ont été achetés par des organismes désignés qui en assurera la préservation et l'accessibilité.

Aux termes des obligations internationales du Canada à titre de signataire de la *Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, il incombe au Ministère de travailler en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour déterminer si des biens culturels retenus aux douanes doivent retourner dans le pays d'origine. En 2013-2014, le Canada a retourné un bien culturel importé illicitement. Trois fossiles provenant du gisement fossilifère de chengjiang ont été rendus à la République populaire de Chine.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

Programme 2.1 : Appartenance au Canada

Description

Ce Programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la confiance, la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées et de la diversité culturelle. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des jeunes Canadiens par l'entremise d'échanges, de forums et de projets dirigés par des jeunes ainsi que d'occasions d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce Programme est de promouvoir les valeurs canadiennes auprès des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
59 919 095	56 919 095	69 037 766	67 495 358	10 576 263

L'écart est principalement attribuable au transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale (CCN), en vigueur le 30 septembre 2013 et à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels de l'utilisation des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
102,2	141,0	38,8

L'écart est principalement attribuable au transfert des employés de la CCN dans le cadre du transfert du Programme Expérience et à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La population canadienne, notamment les jeunes, connaît et apprécie les valeurs et les intérêts communs au Canada.	Pourcentage des participants canadiens aux initiatives de Patrimoine canadien qui déclarent mieux connaître et apprécier le Canada.	75 p. cent	Résultats pour Échanges Canada : 83 p. cent disent avoir appris de nouvelles choses à propos du Canada; 90 p. cent disent avoir créé de nouveaux liens avec des personnes d'autres collectivités; 80 p. cent disent comprendre mieux ce que les Canadiens ont en commun; 85 p. cent disent avoir amélioré leur appréciation de la diversité du Canada. Résultats pour Les jeunes s'engagent : 62 p. cent disent avoir un plus grand sentiment d'appartenance au Canada; 79 p. cent disent se rendre compte qu'ils ont des points en commun avec les autres jeunes au Canada.*
	Pourcentage de Canadiens rejoints par les activités, événements, commémorations et expositions.	Il existe des cibles au niveau des sous-programmes. Par exemple, une cible de 7 millions de participants aux événements ou activités a été établie pour le Programme des célébrations et commémorations.	23 p. cent (environ 8 millions)

*Données les plus récentes : les résultats des sondages menés auprès des participants pour un exercice donné ne sont rendus disponibles qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques mentionnées ici correspondent aux résultats des sondages de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué de promouvoir les expériences et la connaissance du Canada auprès des Canadiens en accordant une attention particulière à l'histoire du Canada avec un investissement de 45 millions de dollars en 2013-2014 dans ces programmes de financement.

Par le biais du Programme Appartenance au Canada, le Ministère vise à ce que 75 p. cent des participants approfondissent leurs connaissances et leur compréhension du Canada. Cette cible a été fixée en prenant en compte les données de base du Sous-Programme Échanges Canada avant que les deux autres sous-programmes, Les jeunes s'engagent et le Fonds pour l'histoire du Canada, aient établi leurs propres cibles. Les jeunes participants qui ont répondu aux sondages des sous-programmes Échanges Canada et Les jeunes s'engagent ont rapporté des résultats au-delà de la cible de 75 p. cent pour presque tous les résultats du tableau ci-dessus. Ces résultats sont comparables ou dépassent les résultats de l'an dernier pour ces sous-programmes. Au cours de la dernière année, le Fonds pour l'histoire du Canada a concentré ses efforts sur la collecte de

données et sur des questions qui faciliteront l'établissement de rapports ultérieurs. Les données recueillies serviront à déterminer si la cible de 75 p. cent est pertinente pour le Fonds.

Le Ministère a fourni à près de huit millions de Canadiens des occasions de découvrir et d'apprécier leur histoire et leur patrimoine et de démontrer leur sentiment d'appartenance au Canada et leur fierté d'être Canadien. Plusieurs jalons historiques d'importance nationale ont été célébrés en préparation du 150e anniversaire du Canada en 2017, y compris le 200e anniversaire de la guerre de 1812 et le 150e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec.

Le Ministère a financé des événements communautaires visant à célébrer le 200e anniversaire de la guerre de 1812. Il a aussi dirigé et coordonné les travaux de ministères et d'organismes fédéraux visant à faire mieux connaître et apprécier cet événement historique important. Il a également coordonné les plans en vue de la mise en place d'un monument national commémorant la guerre de 1812 dans la région de la capitale nationale. Le Ministère a appuyé la célébration du 150e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec en 2014 au moyen d'une série d'activités locales et régionales. De plus, le Ministère a appuyé des projets visant à souligner le 200e anniversaire de naissance de Sir John A. Macdonald et de Sir George-Étienne Cartier. Il a aussi financé deux projets de commémoration des guerres mondiales comportant une collection en ligne de récits oraux et de souvenirs d'anciens combattants canadiens de la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'une exposition présentant la contribution des provinces de l'Atlantique à l'effort de la Première Guerre mondiale au Canada et à l'étranger. Le 100e anniversaire de la première grande expédition canadienne scientifique dans l'Arctique, un jalon de l'initiative *En Route vers 2017*, a été signalé lors du spectacle du midi de la fête du Canada présenté sur la Colline du Parlement.

Sous-programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations

Description

Le Programme vise à soutenir ou à créer des possibilités pour les Canadiens de célébrer et commémorer leur histoire, leur diversité et leurs réalisations par le biais d'une approche en deux volets, incluant la période de Canada en fête, une période de 11 jours qui culmine avec les célébrations de la fête du Canada le 1er juillet, et une approche dynamique et thématique pour célébrer et commémorer des personnes, des lieux, des symboles, des anniversaires et des événements importants. Ces activités sont exécutées en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des organismes, des régions, des partenaires et des intervenants. Le Programme fournit des subventions et contributions, aux demandeurs admissibles, pour des activités qui réunissent les Canadiens et permettent de découvrir et d'apprécier la richesse et la diversité de la société canadienne ainsi que pour démontrer leur sentiment d'appartenance et de fierté d'être Canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
21 732 175	29 756 905	8 024 730

L'écart est principalement attribuable au transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale (6,2 millions de dollars), qui est entré en vigueur le 30 septembre 2013. L'écart résiduel s'explique par des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels de l'utilisation des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
68,8	94,9	26,1

L'écart est principalement attribuable au transfert des employés de la Commission de la capitale nationale dans le cadre du transfert du Programme Expérience de la capitale.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les activités/événements de célébration et de commémoration ont lieu dans les collectivités partout au Canada.	Nombre d'événements/ activités financés dans chaque province/territoire.	1,800 événements et activités	1 951 événements et activités
Les Canadiens participent à des événements/activités de célébration et de commémoration.	Nombre de participants aux événements/activités.	7 millions	Environ 8 millions
Approche fédérale coordonnée à l'égard des célébrations et des commémorations.	Pourcentage de membres assistant aux réunions du Comité interministériel sur les commémorations.	75 p. cent	75 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme des célébrations et des commémorations, a continué de créer des occasions de réunir les Canadiens dans leurs collectivités pour leur permettre de découvrir et d'apprécier leur patrimoine et leur histoire, et de manifester leur sentiment d'appartenance au Canada et la fierté d'être Canadien. Environ huit millions de Canadiens ont participé à plus de 1 851 événements communautaires entre le 21 juin et le 1er juillet 2013 pour célébrer la Journée nationale des Autochtones, la Saint-Jean-Baptiste, la Journée canadienne du multiculturalisme et la fête du Canada. En plus, une centaine

d'événements et d'activités de commémoration ont été organisés tout au long de l'année. La présence régionale du Ministère contribue tout particulièrement à l'efficacité et à la réussite de la réalisation de ce grand nombre d'événements dans différentes collectivités et localités au Canada.

Le Programme a dépassé les cibles qu'il s'était fixées tant sur le plan du nombre d'événements que de participants en raison du grand nombre d'activités de commémoration liées à l'initiative *En route vers 2017*. Les résultats sont semblables à ceux obtenus en 2012-2013 lorsque des événements marquants ont été célébrés et commémorés en préparation du 150e anniversaire du Canada en 2017, y compris le 200e anniversaire de la guerre de 1812, le jubilé de diamant de la Reine et le 100e anniversaire de la Coupe Grey.

Le Programme a atteint sa cible de 75 p. cent en ce qui concerne la participation de membres aux réunions du Comité interministériel sur les commémorations, ce qui correspond au taux de participation de l'an dernier.

Le Programme a appuyé la priorité du Ministère visant à *célébrer notre patrimoine et notre histoire* en soulignant des événements historiques marquants afin de renforcer l'identité nationale et d'approfondir la connaissance de l'histoire et du patrimoine commun.

Sous-programme: Expérience de la capitale (transféré de la Commission de la capitale nationale le 30 septembre 2013)

Description

Ce Programme a pour objectif de susciter la fierté des Canadiens envers la Région de la capitale nationale (RCN) du Canada par le biais d'activités visant le grand public dans la RCN. L'Expérience de la capitale organise des activités dans les secteurs suivants : événements et célébrations de grande envergure (p. ex., la fête du Canada et le Bal de Neige), commémorations, interprétation et mise en valeur des sites et symboles d'importance nationale, représentation des provinces et des territoires dans la RCN, art public, activités destinées aux jeunes et services destinés aux visiteurs. En outre, à travers la diffusion de messages et d'activités de rayonnement par l'entremise des médias traditionnels et des nouveaux médias qui mettent en valeur la RCN aux Canadiens des quatre coins du pays, Expérience de la capitale a pour objectif de mieux faire connaître la RCN à titre de destination où il est possible de faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du Canada.

Le transfert à Patrimoine canadien de fonctions et activités de la Commission de la capitale nationale liées à la promotion de la Région de la capitale nationale a été annoncé dans le Budget 2013. Des activités comme les festivités du Bal de neige et de la fête du Canada ont été intégrées au Ministère le 30 septembre 2013 pour faire en sorte que ces célébrations s'inscrivent dans une large perspective nationale.

Ressources financières budgétaires et Ressources humaines (ETP)

Les ressources financières et humaines ont été intégrées au Programme des célébrations et des commémorations lorsque Expérience de la capitale a été transféré de la Commission de la capitale nationale à Patrimoine canadien le 30 septembre 2013. Le Programme Expérience de la capitale a été intégré au système financier ainsi qu'à la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du Ministère le 1er avril 2014.

Résultats du rendement*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels**
Les Canadiens qui visitent la RCN du Canada éprouvent un sentiment d'appartenance à la RCN et en retirent un sentiment de fierté nationale.	Pourcentage de participants canadiens qui participent à des activités organisées par l'Expérience de la capitale dans la RCN qui éprouvent un sentiment d'appartenance à la RCN et qui en retirent un sentiment de fierté nationale.	70 p. cent	Indicateur non mesuré en 2013-2014.
La RCN met en évidence la culture, les valeurs et les réalisations et les anniversaires commémoratifs du Canada.	Nombre de partenariats mis en œuvre par l'Expérience de la capitale pour les activités de la capitale et qui impliquent des ministères, agences ou sociétés d'État fédérales.	20	22
	Nombre d'activités qui communiquent la culture, les valeurs et les réalisations du Canada dans la RCN.	20	4

*Les données du tableau des résultats du rendement ont été importées de la Commission de la capitale nationale lorsque le Programme Expérience de la capitale a été transféré le 30 septembre 2013. Cependant, ces données n'ont pas été ajoutées au Cadre de mesure du rendement (CMR) de 2013-2014 de Patrimoine canadien. À compter de 2014-2015, Expérience de la capitale figure dans la SGRR du Ministère.

** Les résultats correspondent aux six derniers mois de 2013-2014 depuis l'intégration du Sous-Programme au Ministère.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme Expérience de la capitale, a continué de susciter la fierté des Canadiens à l'égard de la région de la capitale nationale (RCN). Bien qu'aucune évaluation formelle visant à mesurer le sentiment d'appartenance à la RCN et la fierté nationale n'ait été réalisée en 2013-2014, le Ministère a continué de livrer ses programmes qui sont très prisés du public comme le Bal de Neige (600 000 visiteurs) et Les Lumières de Noël au Canada.

Le Ministère a poursuivi ses efforts pour que la RCN reflète la culture, les valeurs, les réalisations et les anniversaires commémoratifs. À cet égard, 22 partenariats ont été conclus avec des institutions fédérales pour permettre à d'autres ministères, à des sociétés d'État et à des organismes fédéraux de bénéficier de l'ensemble des programmes publics que le Ministère met en œuvre dans la RCN en 2013-2014. Ces divers partenariats avec des institutions fédérales ont ainsi contribué à enrichir considérablement la programmation des événements avec du contenu faisant la promotion des valeurs et des réalisations canadiennes. À lui seul, le Bal de Neige a pu

compter sur la participation de 22 institutions fédérales et de 94 autres partenaires publics et privés.

En 2013-2014, le Ministère a financé quatre activités qui véhiculent la culture et les valeurs canadiennes et qui célèbrent les réussites dans la RCN, ce qui est bien inférieur aux 20 activités visées. Cet écart important est attribuable au fait que la majorité des activités ont été mises en œuvre pendant l'été, avant l'intégration du Programme au Ministère.

Pour l'ensemble de ses programmes publics dans la RCN, le Ministère a aussi reçu l'appui de divers commanditaires. En 2013-2014, un total de 73 commanditaires a généré tout près de 1,1 million de dollars en espèces et en services, réduisant ainsi les coûts pour les contribuables canadiens.

Par ailleurs, le Programme Expérience de la capitale a continué d'appuyer la priorité du Ministère visant à *célébrer notre patrimoine et notre histoire*, avec la mise en œuvre de grands projets d'édification de monuments dans la RCN qui seront complétés en 2014-2015, dont le Monument de la guerre de 1812 et le Monument national de l'Holocauste. Le Ministère a aussi confirmé sa participation dans l'édification d'un nouveau monument aux victimes du communisme qui sera érigé dans la capitale d'ici deux ans.

Sous-programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole

Description

Les Canadiens apprécient et s'identifient aux symboles nationaux et en participant à des événements et initiatives nationales, leur sentiment d'appartenance canadienne et d'attachement au Canada est accru. Cérémonial d'État et du protocole vise à accroître la sensibilisation et l'appréciation du Canada et ce que cela signifie d'être Canadien. Les responsabilités comprennent l'organisation et le déroulement des cérémonies nationales et événements (p. ex. : les visites royales, l'installation des nouveaux gouverneurs généraux et les funérailles d'État) et la prestation de conseils en matière de protocole et de cérémonial. Le Programme fournit des conseils et administre les subventions relatives aux dépenses des lieutenants-gouverneurs. Le ministère du Patrimoine canadien est aussi responsable de l'identification, la promotion et la protection des symboles nationaux du Canada et de l'élaboration de matériel d'information et de promotion.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6 950 149	8 719 690	1 769 541

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes afin de répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
15,9	21,9	6,0

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens participent aux cérémonies d'envergure nationale telles les funérailles d'État, les installations de gouverneurs généraux et les visites royales.	Nombre de participants aux cérémonies nationales.	s.o. L'étendue et la durée des événements varient. Les taux de participation cible sont déterminés par événement à l'étape de la planification.	Célébration du spectacle du midi sur la Colline du Parlement.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Sous-Programme Cérémonial d'État et protocole, a continué d'offrir aux Canadiens des occasions de participer à des initiatives et à des événements nationaux leur permettant d'apprécier les symboles nationaux et de s'y identifier, ainsi que d'accroître leur sentiment d'appartenance et d'identité Canada. Dans le cadre de ses responsabilités, tous les ans, le Ministère planifie et organise le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement. Ce rassemblement de grande envergure réunit dans la RCN des dizaines de milliers de Canadiens de toutes les régions du pays. En 2013-2014, le spectacle d'une heure a mis en vedette l'Équipe de démonstration aérienne des Snowbirds, ainsi que des artistes canadiens qui ont reflété la diversité culturelle, régionale et linguistique du Canada. Le spectacle a été diffusé dans toutes les régions du pays dans les deux langues officielles, joignant plus d'un million de ménages.

En plus du Spectacle du midi sur la Colline du Parlement, Cérémonial d'État et protocole distribue du matériel promotionnel aux Canadiens afin de mettre en valeur les célébrations communautaires à travers le pays et l'ensemble des célébrations. En 2013-2014, des articles promotionnels et des publications tels que *Les symboles du Canada*, ont été distribuées à tous les

nouveaux canadiens lorsqu'ils prêtent le serment de citoyenneté. Ce matériel promotionnel aide les Canadiens à en apprendre davantage à propos des symboles nationaux et ainsi accroître leur participation à des événements nationaux et, par le fait même, leur sentiment d'appartenance au Canada.

Sous-programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada[41]

Description

Le Fonds pour l'histoire du Canada incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique. Le Fonds fournit un appui financier par le biais d'ententes pour soutenir la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux. Grâce à divers partenariats au sein du gouvernement et par l'intermédiaire d'organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et d'établissements d'enseignement postsecondaire, le Fonds offre aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée. Ce fonds a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada et contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4 519 959	5 518 701	998 742

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3,0	4,2	1,2

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens comprennent mieux l'histoire, la participation citoyenne et les politiques publiques du Canada.	Pourcentage de Canadiens rejoints par le Fonds pour l'histoire du Canada qui affirment qu'ils ont acquis une meilleure compréhension de l'histoire du Canada, ainsi que de la vie civique et de la politique publique.	75 p. cent	Les résultats seront disponibles en juin 2015*

*Les questionnaires pour sonder les participants sont en cours d'élaboration. Les résultats seront présentés dans les prochains rapports et permettront de déterminer si la cible de 75 p. cent est pertinente pour le Fonds.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, par le biais du Fonds pour l'histoire du Canada, le Ministère a joint directement 191 623 participants et leur a fourni des occasions d'améliorer leur connaissance de l'histoire, de la vie civique et des politiques publiques du Canada (données les plus récentes 2012-2013). Les instruments en ligne financés par le Fonds ont attiré 8 915 136 visites uniques. Le nombre de participants touchés par les activités financées a augmenté en 2012-2013 par rapport aux 1 700 participants en 2011-2012 et aux six millions de visiteurs.

Le Fonds a contribué tout particulièrement à la priorité du Ministère visant à *célébrer notre patrimoine et notre histoire* en permettant le lancement, en février 2014, des tout premiers Prix d'histoire du gouvernement du Canada à l'intention des élèves et des enseignants qui s'intéressent à l'histoire canadienne.

Sous-programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada

Description

Le Programme Échanges Canada fournit des subventions et des contributions à l'appui des initiatives jeunesse afin de permettre aux jeunes canadiens de connaître le Canada, de créer des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Le Programme appuie des organismes sans but lucratif afin de fournir aux jeunes Canadiens une gamme d'activités d'échanges et de forums, dans le but de renforcer leur appartenance au Canada et ainsi leur sentiment d'identité canadienne. Le Programme comprend deux volets : Échanges Jeunesse Canada (EJC) et Forums Jeunesse Canada (FJC). EJC finance les échanges réciproques de jeunes Canadiens qui sont hébergés dans les familles des participants avec qui ils sont jumelés, et comprend aussi le sous-volet Emplois d'été / Échanges étudiants, qui fournit des possibilités d'emploi d'été pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans dans leur deuxième langue officielle. FJC permet aux jeunes Canadiens d'établir des liens entre eux par l'entremise de forums, de sessions d'études et d'ateliers adaptés à leurs intérêts. Le site Web d'Échanges Canada fournit aussi un guichet unique de l'information relative à une vaste gamme d'échanges disponibles au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19 741 616	19 323 291	-418 325

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10,0	13,8	3,8

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les jeunes participants acquièrent une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	Pourcentage de participants qui déclarent avoir acquis une connaissance et une compréhension accrues du Canada.	75 p. cent	83 p. cent
Les jeunes participants tissent des liens entre eux.	Pourcentage de participants qui déclarent avoir tissé des nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens et Canadiennes grâce à l'échange.	75 p. cent	90 p. cent
Les jeunes participants apprécient davantage la diversité et les aspects de la réalité canadienne qu'ils partagent en commun.	Pourcentage de participants qui affirment qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.	70 p. cent	80 p. cent
	Pourcentage de participants qui affirment que leur appréciation de la diversité du Canada s'est améliorée.	70 p. cent	85 p. cent

*Données les plus récentes : les résultats des sondages menés auprès des participants pour un exercice donné ne sont rendus disponibles qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques mentionnées ici correspondent aux résultats des sondages de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère, par le biais du Programme Échanges Canada, a procuré des occasions d'échange à plus de 12 000 jeunes en 2012-2013. Selon les résultats du sondage auprès des jeunes participants, toutes les cibles du Sous-Programme ont été dépassées : 83 p. cent ont déclaré avoir acquis une connaissance et une compréhension accrue du Canada, 90 p. cent ont déclaré avoir tissé des liens entre eux, 80 p. cent ont affirmé qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun et 85 p. cent ont indiqué apprécier la diversité du Canada. Ces résultats correspondent à ceux de l'année précédente (82 p. cent, 92 p. cent, 86 p. cent et 84 p. cent respectivement – données de 2011-2012).

Les résultats invariablement positifs montrent la grande importance du Programme Échanges Canada pour fournir aux jeunes Canadiens des occasions d'apprendre à connaître le Canada, de tisser des liens entre eux et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Les jeunes réagissent positivement aux investissements du Ministère par le biais de ce Sous-Programme.

Le Programme Échanges Canada a contribué à la priorité du Ministère visant à *célébrer notre patrimoine et notre histoire* en offrant aux jeunes Canadiens un plus grand nombre d'occasions de participer à des activités axées sur l'histoire et en encourageant une plus grande intégration de contenu sur l'histoire aux échanges réciproques et aux forums auxquels ils ont participé.

Sous-programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent

Description

Le Programme Les jeunes s'engagent a comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement dans les domaines de l'histoire et du patrimoine, de l'engagement civique et du service des jeunes, des arts et de la culture, et des activités économiques. Le Programme fournit des subventions et des contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes et s'adressant aux jeunes généralement âgés de 7 ans à 30 ans, qui démontrent la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques susmentionnés. On s'attend à ce que le Programme sensibilise davantage les jeunes participants à l'importance d'être un citoyen actif et engagé, accroisse la pertinence des organismes au service des jeunes pour les jeunes, et augmente l'engagement des jeunes dans les communautés. À long terme, ces résultats favoriseront chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance au Canada ainsi qu'un plus fort sentiment d'identité canadienne partagée.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3 975 196	4 176 771	201 575

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4,5	6,2	1,7

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les jeunes ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Pourcentage de jeunes participants qui ont un sentiment d'appartenance au Canada.	55 p. cent	62 p. cent
Les jeunes partagent un sentiment d'identité canadienne.	Pourcentage de jeunes participants qui partagent un sentiment d'identité canadienne.	60 p. cent	79 p. cent

*Données les plus récentes : les résultats des sondages menés auprès des participants pour un exercice donné ne sont rendus disponibles qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques mentionnées ici correspondent aux résultats des sondages de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour le présent cycle d'établissement de rapports, les résultats du Sous-Programme Les jeunes s'engagent ont été obtenus en 2012-2013 au moyen d'un sondage auprès des participants âgés de 13 à 30 ans. Soixante-deux p. cent des participants qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'ils avaient un plus grand sentiment d'appartenance au Canada et 79 p. cent ont indiqué avoir constaté un sentiment d'identité canadienne commune. Les cibles fixées ont été dépassées de 7 p. cent et de 19 p. cent respectivement. En outre, 80 p. cent des répondants ont indiqué qu'ils reconnaissaient l'importance d'être un citoyen actif et engagé.

En 2013-2014, le Sous-Programme Les jeunes s'engagent a contribué à la priorité du Ministère visant à investir dans nos collectivité en appuyant 22 projets qui ont fourni à des jeunes (âgés de 7 à 30 ans) des occasions de s'engager directement dans des activités ayant lieu dans des collectivités partout au pays.

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire

Description

Ce Programme vise à assurer que les Canadiens sont engagés et qu'ils ont la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à la sensibilisation aux droits de la personne au Canada et à l'accroissement du respect de ces droits; et de trouver des solutions novatrices et appropriées aux difficultés d'ordre social, culturel, économique et aux autres obstacles qui affectent les chances d'avenir des communautés autochtones et de leurs membres. Ce Programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce Programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
46 056 916	46 056 916	46 076 256	45 116 329	-940 587

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
91,8	103,9	12,1

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens sont engagés et ont la possibilité de prendre part aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Niveau de l'engagement des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a une cible de ≥ 2 750 heures de bénévolat, en moyenne, par projet. Le Programme des Autochtones a une cible de ≥ 3 250 participants directs, qui pourront également en rejoindre des milliers de plus.[42]	Moyenne de 3 556 heures de bénévolats par projet* 5 475 participants directs*
	Nombre d'occasions prises par les Canadiens de prendre part aux aspects sociaux de la vie communautaire en s'informant sur des questions de droits de la personne au Canada.	Aucune cible n'a été fixée pour le Programme pour 2013-2014; toutefois, une cible a été fixée pour 2014-2015.	57 372 visiteurs uniques ou demandes de publications

*Données les plus récentes : comme les rapports finaux des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère a encouragé la participation des Canadiens dans tous les aspects sociaux et culturels de la vie au sein de leurs communautés et à travers le Canada au moyen d'un appui financier de 34,4 millions de dollars dans des programmes comme le Programme

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) et le Programme des Autochtones.

Le Programme DCAP a créé des occasions pour permettre aux Canadiens de s'engager dans leurs collectivités à la fois par les arts de la scène et les arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation de l'histoire et du patrimoine local. Par exemple, les bénéficiaires ont déclaré que les bénévoles avaient travaillé, en moyenne, 3 556 heures par projet, dépassant l'objectif du Programme en 2012-2013, première année pour laquelle le Programme a rendu compte sur cet indicateur.

Le Ministère, par le biais des initiatives du Programme des Autochtones, a apporté un appui à des projets qui visent à revitaliser et à préserver les langues et les cultures autochtones, et à renforcer les identités autochtones. Pour de plus amples détails, voir l'analyse du rendement du Sous-Programme ci-dessous.

Le Ministère a continué à promouvoir les instruments nationaux et internationaux en matière des droits de la personne. Plus de 57 000 Canadiens ont profité de l'occasion qui leur était offerte pour s'informer sur les questions de droits de la personne en s'adressant au Programme des droits de la personne pour obtenir des publications en la matière et en visitant et en accédant à l'information sur les droits de la personne sur le site Web du Programme. À ce titre, en contribuant à l'accroissement du respect, de la sensibilisation et de la jouissance des droits de la personne au Canada, le Programme a permis de réduire les obstacles à la participation active imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Sous-programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne

Description

Le Programme des droits de la personne contribue à accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada. Le Programme vise également à promouvoir la mise en œuvre effective, au plan national, des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Le Programme gère des consultations fédérales-provinciales/territoriales sur des questions de droits de la personne, coordonne l'étude interministérielle des recommandations des organismes créés par traité et celles découlant des Examens périodiques universelles du Canada, élabore les rapports du Canada à l'intention des Nations Unies sur la mise en œuvre, au plan national, des obligations internationales en matière des droits de la personne, fournit des conseils stratégiques concernant l'élaboration des positions du Canada à l'égard des nouvelles questions liées aux droits de la personne et fait la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne par l'entremise de son site Web et de la distribution de publications. Le Programme vise à renforcer et à maintenir l'une des valeurs fondamentales liées à l'identité canadienne – le respect des droits de la personne – en éliminant les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2 152 356	1 054 844	-1 097 512

L'écart est principalement attribuable à la réduction progressive du Programme de contestation judiciaire. Les fonds prévus pour 2013-2014 n'ont pas été dépensés au complet puisque les paiements sont déboursés aux récipiendaires seulement lors de la réception des factures pour les services légaux et l'avancement des cas devant le système judiciaire peut s'étendre sur plusieurs années financières.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6,8	7,7	0,9

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont impliqués dans des activités qui appuient la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de la personne.	Nombre d'occasions (rencontres/téléconférences/contributions pour les rapports et les examens) qu'ont les représentants FPT pour participer dans des discussions intergouvernementales et contribuer des informations pour les rapports du Canada, les questionnaires de l'ONU et en guise de préparation pour les examens par l'ONU.	12	25
	Taux de participation des représentants FPT aux réunions intergouvernementales.	70 p. cent	82 p. cent
	Taux moyen de participation/contributions des représentants FPT aux rapports du Canada, aux questionnaires de l'ONU et en guise de préparation pour les examens par l'ONU.	70 p. cent	78 p. cent
Les Canadiens ont accès aux renseignements sur les enjeux se rapportant aux droits de la personne au Canada, y compris la Charte et les traités internationaux en matière de droits de la personne qui touchent les Canadiens.	Nombre de publications remises au public canadien.	Les données de base seront recueillies en 2013-2014.	24 605
	Nombre de visites au site Web du Programme des droits de la personne.		75 101

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme des droits de la personne, a dépassé les cibles fixées pour l'exercice et il a réalisé les résultats attendus.

Le Programme des droits de la personne a obtenu la participation des provinces et des territoires 25 fois. Ceci comprend 15 rencontres fédérales/provinciales/territoriales (FPT) sur les droits internationaux de la personne et 10 consultations visant à obtenir leur contribution aux rapports du Canada, aux questionnaires des Nations Unies et aux préparatifs de visites d'organismes internationaux des droits de la personne et de l'Examen périodique universel. La cible a été dépassée en raison de besoins imprévus exigeant d'autres rencontres FPT et de demandes d'organismes internationaux des droits de la personne.

En moyenne, le taux de participation aux réunions intergouvernementales s'est situé à 82 p. cent (une légère baisse de 7 p. cent comparativement au taux de 89 p. cent atteint l'an dernier) et le taux de contribution aux rapports du Canada, aux questionnaires et aux préparatifs des visites et de l'Examen périodique universel s'est élevé à 78 p. cent. Les deux cibles établies pour ces indicateurs de rendement ont été dépassées, mettant en lumière la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux à des activités appuyant la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de la personne.

En dernier lieu, les Canadiens ont pu accéder aux renseignements sur les enjeux se rapportant aux droits de la personne au Canada, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés* et les traités internationaux en matière de droits de la personne en vigueur. Le Programme des droits de la personne a distribué plus de 24 500 publications et a reçu plus de 75 000 visites sur son site Web. Des cibles n'ont pas été fixées en 2013-2014 par rapport à ces indicateurs de rendement parce qu'il n'y avait pas de données de base.

Sous-programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Description

Le Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) offre des subventions et des contributions à l'appui des festivals locaux, des commémorations communautaires et des projets d'immobilisation. Le financement est accordé aux intervenants qui présentent des festivals, ainsi que des événements artistiques et patrimoniaux mettant l'accent sur l'engagement local. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leurs collectivités par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Programme comprend trois volets : 1) Le volet Festivals locaux appuie les festivals récurrents, qui font participer l'ensemble de la collectivité, qui offrent des occasions aux artistes et aux artisans locaux, et/ou qui célèbrent l'histoire ou le patrimoine local ; 2) Le volet Commémorations communautaires appuie les commémorations non récurrentes par l'entremise d'activités qui soulignent un anniversaire important lié à une personnalité ou à un événement ayant marqué la collectivité; et 3) Le volet

Fonds des legs appuie des projets d'immobilisations concrets et durables qui célèbrent ou soulignent un anniversaire important lié à une personnalité ou à un événement ayant marqué la collectivité.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
22 851 860	24 321 730	1 469 870

L'écart est principalement attribuable à la subvention à la Fondation Michaëlle Jean qui est intégrée aux dépenses réelles, mais exclue des dépenses prévues. L'écart résiduel est attribuable aux réaffectations de divers programmes pour des nouvelles priorités et, dans certains cas, pour assurer un meilleur alignement des coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
53,5	60,6	7,1

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens s'impliquent dans leurs collectivités par le biais des arts locaux et du patrimoine local.	Pourcentage de Canadiens qui s'impliquent dans leurs collectivités par le biais des arts locaux et du patrimoine local.	Voir plus bas pour les mesures substitutives.	Voir plus bas pour les mesures substitutives.
	Nombre de bénévoles (par projet).*	≥ 100	167**
	Nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux (par projet).*	≥ 85	162**

*Reflète une moyenne cumulative par projet.

**Données les plus récentes : comme les rapports finals des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère, par le biais du Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP), a fourni aux Canadiens des occasions de participer à la vie de leur communauté, en particulier au moyen d'activités locales liées aux arts et au patrimoine. Une base de référence a été établie l'an dernier et le Sous-Programme en assurera le suivi. En 2012-2013, les bénéficiaires ont fait état de la participation d'une moyenne de 167 bénévoles par projet, ce qui dépasse les cibles du Programme de 67 p. cent, ainsi que le nombre moyen de 162 bénévoles par projet rapporté pour 2011-2012. Le Programme a aussi offert des occasions à une moyenne de 162 artistes, artisans et interprètes du patrimoine par projet de participer à la vie de leur communauté, doublant presque la cible fixée, ce qui est comparable à la moyenne de 165 par projet en 2011-2012.

En 2013-2014, DCAP a continué d'appuyer la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* en finançant un total de 922 projets en 2012-2013, dont 763 festivals locaux, 123 célébrations marquant des anniversaires de grande importance locale, et 36 projets d'immobilisations célébrant un anniversaire de grande importance locale dans des collectivités.

Sous-programme 2.2.3 : Programme des Autochtones

Description

Le Programme des Autochtones (PA) vise principalement à renforcer à renforcer l'identité culturelle, encourager la pleine participation des Autochtones à la vie civile canadienne et à appuyer le maintien des langues et cultures autochtones comme composantes vivantes de la société canadienne. Les éléments du PA incorporent les valeurs, cultures et pratiques traditionnelles des Autochtones au sein d'activités visant le renforcement de l'identité culturelle. Le PA fournit des investissements qui contribuent à soutenir les efforts des communautés autochtones qui développent et livrent des projets novateurs et culturellement adéquats, par le biais d'initiatives telles Volets du Programme de promotion des femmes autochtones (PPFA), l'Initiative des langues autochtones (ILA), la Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN), les Bourses initiatives jeunesse (BIJ), les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones (ACCTLA), Journée nationale des Autochtones (JNA) et Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones (PNEDA).

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
21 052 700	19 739 755	-1 312 945

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
31,5	35,6	4,1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Autochtones participent à la société canadienne en tant que partie intégrante de celle-ci et ils adoptent et partagent leurs langues et cultures avec les autres Canadiens.	Nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.	≥ 3 250 participants directs ou plus, qui pourront également en rejoindre des milliers de plus.	5 475*
Les individus et les groupes autochtones participent à des activités qui renforcent les langues et les cultures autochtones, et appuient l'implication communautaire.	Nombre de projets financés qui intègrent les langues et les cultures autochtones et qui soutiennent le leadership et l'implication communautaire.	≥ 100	136

*Données les plus récentes : comme les rapports finaux des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Par le biais du Programme des Autochtones (PA), le Ministère a encouragé la participation directe de 5 475 personnes à des activités culturelles se déroulant dans une langue autochtone en 2012-2013, ce qui dépasse la cible fixée. À partir du présent rapport, seul le nombre de participants directs sera déclaré puisqu'on ne peut qu'estimer le nombre de participants indirects.

Le PA a financé 136 projets en 2013-2014, ce qui dépasse de 13 p. cent à la fois l'objectif fixé et le nombre de projets (soit 120) financés en 2012-2013. Il a continué à appuyer des projets qui visent à revitaliser et à préserver les langues et les cultures autochtones ainsi qu'à renforcer les identités autochtones. Une aide financière a été attribuée aux projets suivants : 80 projets à l'échelle du pays favorisant la revitalisation et la préservation des langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits; 39 projets communautaires dédiés à la culture qui s'adressaient aux femmes autochtones et à leurs familles et qui visaient à renforcer leur identité culturelle et leurs communautés; 13 sociétés de communication autochtones pour la production radiophonique de 14 456 heures par année de nouveau contenu en langues autochtones et favorisant les cultures autochtones et 85 heures par année d'émissions de télévision pour du nouveau contenu autochtone; trois salons de l'emploi qui ciblaient des élèves autochtones du secondaire; la télédiffusion du 20e gala annuel de remise des prix Indspire; les festivités de la Journée nationale des Autochtones dans la région de la capitale nationale; l'appui aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour la préservation, le développement et la mise en valeur des langues autochtones.

Les cibles fixées par rapport au nombre de participants et de projets ont été dépassées, ce qui dénote un intérêt accru des Autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et de leurs cultures.

Programme 2.3 : Langues officielles

Description

Patrimoine canadien est responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des Programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Patrimoine canadien est également responsable de la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et joue notamment un rôle de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la LLO. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
348 369 118	348 369 118	353 468 709	352 514 946	4 145 828

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
99,0	149,7	50,7

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens reconnaissent et appuient la dualité linguistique.	Pourcentage du bilinguisme chez les jeunes Canadiens (15 à 19 ans).	Au moins 22,3 p. cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans se sont déclarés bilingues.	22,6 p. cent
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) peuvent vivre dans leur langue, dans leur communauté.	Proportion de membres des CLOSM qui vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire ou secondaire de minorité linguistique.	Au moins 97,5 p. cent des membres des CLOSM vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire ou secondaire de minorité linguistique.	96,8 p. cent des membres des CLOSM (âgés de 6 à 11 ans) vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire. 96,5 p. cent des membres des CLOSM (âgés de 12 à 17 ans) vivent dans un rayon de 25 km d'une école secondaire de langue minoritaire.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des programmes de promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en investissant 336,1 millions de dollars en 2013-2014 dans ces programmes de financement. Grâce au soutien apporté aux programmes et aux activités des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'apprentissage de la langue seconde, le Ministère a contribué au maintien du taux de bilinguisme chez les jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans. Selon les données du Recensement de 2011, 22,6 p. cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans se sont déclarés bilingues, une légère progression par rapport à 2006, année du recensement précédent, où 22,3 p. cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans s'étaient déclarés bilingues.

De plus, des données provenant du Recensement de 2011 montrent que le Ministère, par le biais de son aide aux programmes et aux activités des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'éducation dans la langue de la minorité, a contribué à ce que près de 97 p. cent des membres des CLOSM, âgés de 6 à 11 ans, vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire, et à ce que près de 97 p. cent des membres des CLOSM, âgés de 12 à 17 ans, vivent dans un rayon de 25 km d'une école secondaire de langue minoritaire. L'écart marginal par rapport à la cible, qui correspond aux résultats réels basés sur le Recensement de 2006, s'explique par l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul plus précise.

La mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés* a débuté en 2013-2014. Dotée d'un budget de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, cette initiative horizontale comprend 28 initiatives mises en œuvre par 14 institutions fédérales partenaires. Tous les partenaires, dont Patrimoine canadien qui est responsable de la coordination de l'initiative, se sont engagés à améliorer la reddition de comptes et à concentrer leurs efforts sur l'obtention de résultats tangibles pour les Canadiens.

En septembre 2013, l'Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada a été renouvelée pour la période 2013-2018. Elle établit un cadre de collaboration et de concertation entre les communautés francophones en milieu minoritaire, représentées par la Fédération culturelle canadienne-française, et les institutions fédérales signataires (Patrimoine canadien, le Centre national des Arts, le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film du Canada, la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada). L'Entente et les mécanismes qui y sont rattachés favorisent la diffusion et la promotion de produits culturels et d'activités artistiques de la francophonie canadienne, en plus de contribuer à l'essor et au rayonnement des communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Sous-programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle

Description

Le Programme Développement des communautés de langue officielle a trois volets : Vie communautaire, Éducation dans la langue de la minorité et Appui aux droits linguistiques. Le Programme favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et leur permet de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Grâce à des partenariats et à des ententes avec des organismes communautaires, les provinces, les territoires, et les municipalités, le Programme vise à renforcer la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire à obtenir un meilleur accès à une éducation de qualité, à différents programmes et services dans leur langue au sein de leurs communautés, ainsi qu'un appui aux droits linguistiques garantis par la Constitution.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
231 484 857	227 886 163	-3 598 694

L'écart est principalement attribuable au transfert de fonds au Programme de mise en valeur des langues officielles pour répondre à des nouvelles priorités.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
63,7	96,3	32,6

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les

budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont accès à des programmes et services dans leur langue dans leur communauté.	Proportion de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional/local qui offre des services dans la langue de la minorité.	≥ 85,6 p. cent ou plus des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivent dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional ou local qui offre des services dans la langue de la minorité.	86 p. cent
	Proportion de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel/artistique qui offre des services dans la langue de la minorité.	≥ 86,4 p. cent ou plus des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivent dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel ou artistique qui offre des services dans la langue de la minorité.	89,8 p. cent

Analyse du rendement et leçons retenues

Les investissements consentis par le Ministère par le biais du Programme Développement des communautés de langue officielle ont fait en sorte que les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) puissent avoir accès à des programmes et à des services dans leur langue au sein de leur collectivité. En 2013-2014, 86 p. cent des membres des CLOSM vivaient à 25 km d'un organisme de développement communautaire régional ou local qui offre des services dans la langue de la minorité, comparativement à la cible de 85,6 p. cent (basée sur les données de 2011-2012). De plus, 89,8 p. cent des membres des CLOSM vivaient à 25 km d'un organisme culturel ou artistique qui offre des services dans la langue de la minorité, comparativement à la cible de 86,4 p. cent (basée sur les données de 2011-2012). Ces résultats démontrent que les Canadiens faisant partie des CLOSM continuent à avoir accès à des programmes et à des services dans leur langue au sein de leur communauté grâce au maintien des investissements du Ministère.

La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a signé en août 2013, au nom du gouvernement du Canada, un nouveau Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour la période s'échelonnant de 2013-2014 à 2017-2018 avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Par la suite, Patrimoine canadien a conclu 13 nouvelles ententes bilatérales en matière d'éducation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux visant à soutenir l'éducation dans la langue des CLOSM. Aussi, pour continuer à appuyer le développement de services provinciaux et territoriaux, autres que l'éducation, dans la langue des CLOSM, Patrimoine canadien a conclu

13 nouvelles ententes bilatérales en matière de services dans la langue de la minorité avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le Protocole d'entente ainsi que les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux permettent à Patrimoine canadien de continuer à consentir des investissements qui font en sorte que les membres des CLOSM puissent vivre dans leur langue au sein de leur collectivité, parce qu'ils ont accès à une éducation et à des services de qualité dans leur langue, offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Sous-programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles

Description

Le Programme de mise en valeur des langues officielles comporte trois volets : Promotion de la dualité linguistique, Apprentissage de la langue seconde et Appui aux droits linguistiques. Le Programme favorise une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique tout en offrant un appui pour assurer leurs droits linguistiques garantis par la Constitution. Le Programme vise à amener la population canadienne à reconnaître et à appuyer la dualité linguistique comme valeur fondamentale de la société canadienne au moyen de partenariats et d'ententes avec les provinces, les territoires et des organismes non-gouvernementaux à l'appui de l'apprentissage de la langue seconde, de même qu'au moyen de diverses initiatives qui favorisent la compréhension entre les Canadiens francophones et anglophones.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
115 131 715	121 535 506	6 403 791

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes, tel que le Programme Développement des communautés de langue officielle, pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
19,6	29,7	10,1

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique.	Pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.	15 p. cent	17,5 p. cent
	Pourcentage de la population qui reconnaît que la dualité linguistique au Canada est une source d'enrichissement culturel.	60 p. cent	64,8 p. cent
	Pourcentage de la population qui est d'accord que les deux langues officielles (anglais/français) au Canada sont une part importante de ce que ça signifie que d'être Canadien.	60 p. cent	62,4 p. cent

*Les données les plus récentes proviennent du Recensement de 2011 (connaissance pratique seulement) et du sondage de 2012. Les données sont recueillies tous les 5 ans.

Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce à l'appui du Ministère par le biais du Programme Mise en valeur des langues officielles, les Canadiens ont une meilleure compréhension des avantages de la dualité linguistique et en reconnaissent les mérites. Selon le Recensement du Canada de 2011, 17,5 p. cent des Canadiens ont une connaissance pratique de la deuxième langue officielle, comparativement à 17,4 p. cent d'après le Recensement de 2006. La stabilité des résultats s'explique en partie par le maintien du financement des programmes d'apprentissage de la langue seconde mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Bien que les résultats pour les deux autres indicateurs mesurant l'appui des Canadiens à l'égard de la dualité linguistique dépassent les cibles, ils ont été ajoutés à la suite d'un premier sondage sur cette question réalisé en 2012. Le prochain sondage prévu en 2016-2017 permettra d'établir des comparaisons.

Afin de poursuivre la promotion de l'apprentissage de la seconde langue officielle pour les jeunes Canadiens partout au pays, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a signé en août 2013, au nom du gouvernement du Canada, un nouveau Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour la période s'échelonnant de 2013-2014 à 2017-2018 avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). De plus, Patrimoine canadien a conclu 13 nouvelles ententes bilatérales en matière d'éducation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de favoriser l'apprentissage de la seconde langue officielle au moyen de cours de français et d'anglais de base, de cours intensifs et de programmes d'immersion en français.

Grâce au Protocole d'entente ainsi qu'aux ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, Patrimoine canadien peut consentir des investissements permettant aux Canadiens, en particulier les jeunes, d'accéder dans toutes les régions du pays à une multitude d'occasions d'apprendre la seconde langue officielle et de pouvoir ainsi profiter des nombreux avantages du bilinguisme. Par exemple, plus de 356 000 jeunes Canadiens anglophones étaient inscrits dans un programme d'immersion en français en 2011-2012, une augmentation de 18,7 p. cent en six ans.

Sous-programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles

Description

Patrimoine canadien assure la coordination horizontale de l'ensemble des activités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles. Il appuie notamment les institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Il coordonne aussi la mise en œuvre de stratégies gouvernementales horizontales en matière de langues officielles.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 752 546	3 093 277	1 340 731

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
15,7	23,7	8,0

L'écart est principalement attribuable à la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle est basée sur des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les institutions fédérales sont appuyées dans la mise en œuvre de leurs initiatives en langues officielles.	Pourcentage d'institutions fédérales se déclarant très satisfaites.	80 p. cent	100 p. cent
Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi que la haute gestion sont informés des enjeux relatifs aux langues officielles.	Pourcentage des avis et conseils fournis à la haute gestion et au ministre dans les délais requis.	100 p. cent	100 p. cent
Les institutions fédérales rapportent de manière appropriée sur les résultats de leurs activités pour le bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la promotion des langues officielles.	Nombre de rapports sur les résultats et d'intrants pour le Rapport annuel sur les langues officielles (RALO).	75 rapports sur les résultats concrets portant sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.	85
	Degré de satisfaction des institutions fédérales à l'égard du travail accompli par la Direction de la concertation interministérielle.	Niveau de satisfaction de 4 sur 5.	4 sur 5

Analyse du rendement et leçons retenues

Par le biais du Programme de coordination des langues officielles, le Ministère a atteint ou dépassé toutes les cibles fixées pour le Sous-Programme. Toutes les institutions fédérales se sont déclarées très satisfaites de l'appui reçu de Patrimoine canadien dans la mise en œuvre de leurs initiatives en langues officielles, notamment avec l'obtention de financement permanent pour les initiatives de la *Feuille de route 2013-2018*. En 2013-2014, toutes les institutions fédérales se sont déclarées très satisfaites de l'appui reçu. La cibles fixée a été dépassée, tout comme les résultats de 2012-2013, dans une mesure de 20 p. cent. Pour ce qui est des conseils et des renseignements fournis aux cadres supérieurs et à la Ministre, 100 p. cent ont été communiqués dans les délais prévus. Quatre-vingt-cinq rapports faisant état de résultats tangibles par rapport à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ont été reçus des institutions fédérales, soit 10 de plus que la cible fixée. Enfin, les institutions fédérales ont indiqué un niveau de satisfaction de 4 sur 5 à l'égard du travail accompli par Patrimoine canadien en matière de concertation interministérielle, tant au niveau national que par l'entremise des bureaux régionaux. À noter que les deux indicateurs portant sur la satisfaction des institutions fédérales seront combinés en 2014-2015. Le taux de réponse supérieur aux attentes en ce qui concerne les rapports sur les résultats et les niveaux élevés de satisfaction sont attribuables, en partie, à l'appui et aux conseils fournis par le Ministère aux institutions fédérales.

En 2013-2014, Patrimoine canadien a mis en œuvre, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, une approche commune en matière de coordination interministérielle au moyen de laquelle ils effectuent conjointement la collecte de données auprès des institutions fédérales pour leur permettre de rendre compte de leurs interventions concernant les différentes parties de la *Loi sur les langues officielles*. Cette année, plus de 85 institutions fédérales ont

soumis un bilan sur les langues officielles portant sur les mesures qu'elles ont prises pour favoriser la vitalité du français et de l'anglais au pays. Cet exercice s'inscrit dans le cycle triennal durant lequel toutes les institutions fédérales sont invitées à rendre compte de leurs activités. Au terme de ce cycle, plus de 170 institutions fédérales auront été invitées à remettre un bilan sur les langues officielles.

À la suite des recommandations de l'évaluation horizontale de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* et de l'évaluation du Cadre de responsabilisation et de coordination de la *Feuille de route 2008-2013* en 2012, Patrimoine canadien a lancé un examen de la gouvernance et de la coordination générales des langues officielles. L'objectif était d'en simplifier les mécanismes et de clarifier les rôles des principaux intervenants en vue d'éliminer les chevauchements possibles. Un groupe de travail, composé de représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor, de Justice Canada et de Patrimoine canadien, a été créé. Dans l'attente des conclusions de l'examen, quelques modifications ont été effectuées en 2013-2014, à savoir les mandats des trois comités interministériels ont été révisés et le Sous-comité sur la recherche en langues officielles a repris son travail de coordination de la recherche.

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports

Programme 3.1 : Sport

Description

Ce Programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce Programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
332 923 406	332 923 406	335 451 227	334 086 513	1 163 107

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
127,0	128,3	1,3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Canada a un système sportif qui permet aux athlètes de haut niveau et aux Canadiens de participer et d'exceller dans les sports grâce à une structure solide sur le plan technique et éthique.	Nombre d'athlètes classés à des niveaux de performance internationaux.	Un nombre estimatif de 200 athlètes répondent aux normes de rendement de niveau international.[43]	322 athlètes
	Nombre de Canadiens faisant du sport grâce à des projets spéciaux d'organisations sportives et d'ententes provinciales-territoriales bilatérales.	Au moins 957 000 Canadiens font du sport grâce au financement de projets spéciaux d'organisations sportives. Au moins 1,6 million de Canadiens font du sport grâce au financement prévu dans les ententes provinciales- territoriales bilatérales.	642 211 Canadiens Plus de 1,1 million*
	Pourcentage d'organismes nationaux de sport (ONS), d'organismes de services multisports (OSM) et de centres canadiens multisports (CCM) financés qui atteignent le seuil établi et répondent pleinement aux normes de responsabilité.	ONS : 67 p. cent OSM : 67 p. cent CCM : 85 p. cent	Indicateur de performance modifié. Le nouvel indicateur a été mis en place pour 2014-2015.

* Ces données se rapportent à 2012-2013. Celles de 2013-2014 seront disponibles à l'automne 2014.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a contribué au secteur des sports par la valorisation et la promotion de la participation canadienne et de l'excellence dans les sports. Il a investi plus de 319,6 millions de dollars dans des programmes de financement de services à l'intention des athlètes canadiens, des organisations sportives, des intervenants et des organisateurs de manifestations sportives. Le nombre de membres des organismes nationaux de sport dépasse le cinq millions de participants.

En 2013-2014, 322 athlètes se sont classés à des niveaux de performance internationaux (les 8 premiers au monde dans leur sport), ce qui dépasse l'objectif fixé de 61 p. cent. Il s'agit toutefois d'une baisse de 11 p. cent par rapport aux 361 athlètes s'étant classés à ces niveaux en 2012-2013. Moins d'athlètes ont atteint cette norme en 2013-2014 car il y avait moins d'événements au calendrier sportif international comparativement à l'année précédente (par exemple, seulement quelques événements paralympiques mondiaux d'été ont eu lieu en 2013-2014). Étant donné les variations du nombre d'événements et d'athlètes qui participent à ces jeux d'une année à l'autre, une analyse des tendances d'une année à l'autre n'est pas valable.

Un total de 642 211 Canadiens ont participé à des projets spéciaux financés par le Programme et organisés par des organisations sportives. Ce chiffre n'atteint pas la cible fixée et représente une diminution par rapport à l'an dernier où l'on a compté 1,5 million de participants. L'écart entre la cible et les résultats de l'année précédente est attribuable à la rationalisation des volets d'un Sous-Programme qui, dans ce cas, a conduit à un changement du financement (de projets spéciaux de participation des organismes de sport à de la programmation générale de ces organismes). Toutefois, pour les projets spéciaux qui ont reçu du financement en 2013-2014, le nombre total de participants est passé de 498 372 à 642 211, soit une augmentation de 28,9 p. cent.

Sur le plan des projets exécutés dans le cadre d'ententes provinciales-territoriales bilatérales, plus de 1,1 million de personnes ont été jointes en 2012-2013, ce qui représente une diminution importante comparativement au 1,69 million de personnes déclaré l'année précédente. Cet écart s'explique partiellement par le fait que des méthodes plus précises de collecte de données ont été instaurées afin d'assurer que les participants ne soient pas comptabilisés en double.

En ce qui concerne la cible fixée en matière de normes nationales de responsabilité, des données ne sont plus recueillies étant donné que le Programme de soutien au sport a modifié ses indicateurs de rendement pour 2014-2015. Des rapports seront établis sur ces nouveaux indicateurs l'an prochain et ils seront fondés sur les mesures de rendement de responsabilité utilisées pour les bénéficiaires de financement.

En 2013-2014, le Programme de sport a continué de contribuer à la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* en finançant des améliorations dans les collectivités par le biais du système sportif canadien, des projets d'aménagement d'installations locales et un Fonds de legs sportifs. Les objectifs du Fonds de legs sportifs sont de réaliser les priorités en terme de développement et d'excellence du sport avant et après les Jeux de 2015 à Toronto et d'assurer l'accès des collectivités et des sports de haut niveau. Les trois principales installations PanAm sont le Vélodrome panaméricain et parapanaméricain de Milton Cisco, le Centre aquatique et complexe sportif panaméricain et parapanaméricain CIBC à l'Université de Toronto, et le Stade d'athlétisme panaméricain et parapanaméricain CIBC à l'Université York. Ce Fonds de legs sportif fournira à Toronto et la grande région du Golden Horseshoe une des meilleures installations sportives au monde (par exemple, il n'existe qu'un seul autre vélodrome en Amérique du Nord qui répondra aux mêmes normes de classe mondiale que celui de Milton). De plus, ces installations publiques multifonctionnelles sportives et récréatives accueilleront des

utilisateurs des collectivités ainsi que des athlètes de haut niveau de partout au Canada et, seront en mesure d'accueillir des compétitions nationales et internationales après la tenue des Jeux de 2015.

En collaboration avec des intervenants, le Ministère a continué de renforcer le système sportif canadien en exerçant un leadership stratégique fondé sur la *Politique canadienne du sport*[44] et le Cadre de développement du sport. Le développement de ressources en vue d'une collaboration accrue avec les provinces et les territoires afin de promouvoir la mise en œuvre de l'initiative Développement à long terme de l'athlète[45] (DLTA) en est un exemple.

Sous-programme 3.1.1 : Programme d'accueil

Description

Le Programme d'accueil est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le Programme vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en offrant un soutien pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Le Programme d'accueil offre à l'ensemble du Canada une approche planifiée et coordonnée lui permettant de tirer des avantages directs et importants des projets de candidature et d'accueil sur le plan du développement du sport de même que sur les plans économique, social, culturel et communautaire, et ce, dans un large éventail de priorités gouvernementales.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
151 852 593	149 230 839	-2 621 754

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds à divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
56,5	57,1	0,6

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les athlètes, entraîneurs et officiels canadiens ont la possibilité de participer à des manifestations sportives au Canada qui sont financées par Sport Canada.	Nombre de compétitions auxquelles peuvent participer des athlètes, des entraîneurs et des officiels canadiens lors de manifestations financées.	13 543	9 669
	Nombre d'athlètes canadiens de groupes sous-représentés qui participent à des activités financées.	342	329

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme d'accueil, a assuré le financement des Jeux du Canada et l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada. Bien que le Programme d'accueil ait contribué à l'organisation de 9 669 compétitions, la cible de 13 543 compétitions pour 2013-2014 n'a pas été atteinte. Même si cela représente une augmentation de 64 p. cent par rapport aux 5 891 compétitions de l'an dernier, l'écart par rapport à la cible est attribuable en partie au fait que les données relatives à 57 manifestations sportives unisport internationales sur les 64 financées en 2013-2014 (63 manifestations sportives unisport internationales et les Jeux du Canada) n'étaient pas disponibles, puisque de nombreux organismes soumettent leur rapport plus tard au cours de l'exercice suivant. Cet écart est également attribuable en partie à l'annulation ou au retrait des demandes par les organismes nationaux de sport de sept manifestations, dont le championnat canadien d'athlétisme en salle de 2013 (600 athlètes, 100 entraîneurs et 75 officiels), et à une participation insuffisante à 24 manifestations. Environ 56 p. cent des manifestations sportives unisport internationales financées ont offert des possibilités de compétition supplémentaires aux Canadiens puisqu'elles avaient lieu au Canada. Selon les rapports des bénéficiaires de financement, les retombées économiques totales de ces manifestations se sont élevées à plus de 250 millions de dollars en 2013-2014.

Un total de 329 athlètes de groupes sous-représentés ont participé à des activités financées en 2013-2014, un nombre inférieur à la cible d'environ 4 p. cent attribuable en partie à l'annulation d'une compétition de hockey sur luge (18 athlètes). Il s'agit toutefois d'une hausse de 19,6 p. cent par rapport aux 275 athlètes en 2012-2013. Une analyse des tendances d'une année à l'autre n'est pas valable puisque les manifestations sportives et le nombre d'occasions de compétition auxquelles les athlètes peuvent participer varient d'une année à l'autre.

Lors des Jeux d'été du Canada 2013 à Sherbrooke, 3 153 athlètes (y compris 61 athlètes ayant un handicap et 64 athlètes des Olympiques spéciaux), 526 entraîneurs et 450 officiels ont profité de ces compétitions nationales. En outre, les Jeux ont inclus deux initiatives de former des entraîneurs liés aux groupes sous-représentés : le *Programme d'apprentis entraîneurs autochtones*, qui comptait 11 participants (sept femmes et quatre hommes) provenant de sept provinces et territoires (P/T), et le *Programme d'apprentissage Les entraîneures*, qui comptait 18 participantes provenant de 10 P/T. Selon l'étude de l'Alliance canadienne du tourisme sportif, l'activité économique totale (production de l'industrie) soutenue par les Jeux d'été du Canada de 2013 représentait 165,5 millions de dollars à l'échelle du Québec. Sur l'investissement total de

10,35 millions de dollars du Ministère dans les Jeux du Canada, trois millions de dollars ont été utilisés pour améliorer plus d'installations sportives existantes et construire des nouvelles installations. Des exemples incluent trois nouveaux terrains de sports à usage multiple, un nouveau basin de réchauffement de 25 mètres et une rénovation complète de la piscine de 50 mètres au Centre sportif de l'Université de Sherbrooke et un nouveau terrain de soccer en gazon naturel au Nouveau Concorde de l'Université de Sherbrooke.

Le Programme d'accueil a particulièrement contribué à la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* avec les Jeux d'été à Sherbrooke en 2013 en raison des avantages positifs qu'ils ont procurés aux Canadiens, notamment les occasions de compétition pour des athlètes canadiens, la formation d'entraîneurs pour des groupes sous-représentés, la création d'emplois, l'amélioration d'installations sportives existantes et la construction de nouvelles installations.

Sous-programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport

Description

Le Programme de soutien au sport constitue le principal mécanisme de financement des initiatives qui permettent au gouvernement du Canada d'honorer ses engagements à l'égard de la Politique canadienne du sport. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour financer les programmes qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
152 160 579	157 498 471	5 337 892

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités et dans certains cas pour mieux aligner les coûts indirects par sous-programme aux coûts réels des services indirects.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
62,1	62,7	0,6

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des programmes et des services de sport de qualité.	Pourcentage d'organismes nationaux de sport dont les programmes d'entraîneurs suivent les principes du développement à long terme de l'athlète.	À déterminer*	87 p. cent
	Pourcentage d'organismes financés qui ont adopté l'actuel Programme canadien antidopage.	ONS: 100 p. cent OSM: 100 p. cent	100 p. cent 100 p. cent
	Nombre de projets** qui sont terminés, selon ce que proposent les accords bilatéraux nationaux.	Provinces et territoires: 20	90

* Il n'y avait aucune cible pour cet indicateur de rendement en 2013-2014. Une cible de 95 p. cent a été fixée pour 2014-2015.

**Le terme « projet » désigne une série d'activités ou de fonctions qu'un bénéficiaire propose de mettre sur pied conformément à l'entente bilatérale.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, 87 p. cent des organismes nationaux de sport (ONS) financés par le Ministère par le biais du Programme de soutien au sport ont harmonisé leurs programmes d'entraînement avec les principes de l'initiative Développement à long terme de l'athlète (DLTA). Il s'agit d'une augmentation d'environ 7 p. cent comparativement à 80 p. cent l'an dernier. Le Ministère est un promoteur important du DLTA. Après plusieurs années d'activités de formation et d'aide financière offertes par le Ministère, tous les ONS pour les athlètes sans handicap ont un modèle de DLTA en place. Le Ministère continue de contribuer au développement de modèles de DLTA pour les sports paralympiques tel que le modèle DLTA 2013-2014 développé pour l'Association canadienne des sports en fauteuil roulant pour le rugby en fauteuil roulant.

Comme ce fut le cas l'an dernier, 100 p. cent des ONS et des organismes de services multisports financés par le biais du Programme de soutien au sport ont adopté le Programme canadien antidopage en vigueur actuellement. Ils ont convenu ainsi de respecter les règles et les règlements du Programme afin de préserver l'intégrité du sport et de s'assurer que les athlètes d'élite du Canada participent aux compétitions sans dopage.

Quatre-vingt-dix projets ont été financés par le biais du Programme de soutien au sport cette année et mis en œuvre conformément à des ententes bilatérales. Ces résultats dépassent de 350 p. cent la cible fixée, mais représentent une légère baisse de 3 p. cent par rapport aux 93 projets financés l'an dernier. Ces bons résultats par rapport à la cible fixée sont attribuables au fait qu'elle était basée sur le nombre prévu d'ententes bilatérales avec des provinces et des territoires. Comme chaque entente a donné lieu à la réalisation de plusieurs projets, le résultat actuel reflète le nombre de projets, et non le nombre d'ententes. Parmi ces projets, mentionnons le savoir-faire physique, les trois premières étapes du DLTA (L'enfant actif, S'amuser grâce au sport et Apprendre à s'entraîner) ainsi que des projets communautaires visant à améliorer les possibilités de participation sportive à l'intention des groupes sous-représentés.

La Stratégie d'excellence sportive décrit l'engagement du Ministère à l'égard du sport de haut niveau au Canada. Elle est axée essentiellement sur le nombre de médailles remportées aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi, les investissements du Ministère au fil du temps et les efforts du système sportif canadien ont fait en sorte que le Canada a terminé au 3e rang pour le nombre de médailles d'or remportées avec 10 médailles d'or et un total de 25 médailles aux Jeux olympiques de Sotchi de 2014. Il a également terminé au 3e rang pour le nombre de médailles d'or remportées aux Jeux paralympiques de Sotchi avec 7 médailles d'or et un total de 16 médailles. Le Canada a été un solide compétiteur au cours de ces deux manifestations en obtenant les meilleurs résultats qu'il n'ait jamais connus à l'étranger. L'aide financière du gouvernement fédéral a été attribuée par le biais du Programme d'aide aux athlètes à 192 athlètes qui ont participé aux Jeux olympiques de Sotchi et à 55 athlètes ayant participé aux Jeux paralympiques.

Le Ministère a aussi appuyé la participation des athlètes d'Équipe Canada de toutes les régions du pays, ainsi que celle des entraîneurs, des gérants, du personnel médical et du personnel de mission, aux VIIes Jeux de la Francophonie. Équipe Canada a été représentée dans six compétitions sportives.

Le Programme de soutien au sport a contribué directement à la priorité du Ministère visant à *investir dans nos collectivités* en incitant les Canadiens à faire du sport par le biais de programmes comme La Fondation Bon départ de Canadian Tire[46], SportJeunesse[47], et le Grand défi Pierre Lavoie[48] qui ont joint 642 000 enfants et jeunes Canadiens.

Sous-programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes

Description

Le Programme d'aide aux athlètes favorise la quête de l'excellence, car il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. À cette fin, le Programme identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel d'y parvenir.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
28 910 234	27 357 203	-1 553 031

L'écart est principalement attribuable à des réaffectations au Programme de soutien au sport.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
8,4	8,5	0,1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les athlètes canadiens disposent de ressources financières leur permettant d'atteindre une performance athlétique de haut niveau.	Pourcentage d'athlètes d'accord pour dire que le PAA leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique (échelle : de 1 [fortement en désaccord] à 7 [fortement d'accord])*.	80 p. cent	80 p. cent
Les athlètes canadiens ont accès à des opportunités universitaires.	Nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut qui profitent d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).	700	735

*Un résultat se situant entre 5 et 7 sur l'échelle signifie d'accord.

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Ministère, par le biais du Programme d'aide aux athlètes (PAA), a contribué à favoriser la quête de l'excellence en versant une aide directe à des athlètes. Des allocations de subsistance et d'entrainement ont été versées à 1 873 athlètes possédant un brevet ou ayant le potentiel d'être parmi les 16 premiers au monde dans leur sport. Cette aide leur a permis de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. Parmi ces athlètes, 514 se sont classés parmi les 16 meilleurs et dans la première moitié de cette catégorie dans leur sport sur le plan international en 2013-2014, et 322 ont atteint la norme de performance de niveau international des 8 meilleurs et dans la première moitié de cette catégorie. Ils font partie des 80 p. cent d'athlètes financés par le PAA qui s'entendent pour dire que le Programme leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique. Ces résultats correspondent à la cible fixée ainsi qu'à ceux de l'an dernier. Cette uniformité est attribuable en partie à l'aide stable à long terme fournie par le PAA pour permettre aux athlètes de s'entraîner et de participer aux compétitions en plus de couvrir leurs frais de subsistance.

Pour ce qui est du nombre d'athlètes possédant un brevet ou ayant déjà eu un tel brevet et qui bénéficient d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité), 735 athlètes ont reçu un total qui dépasse deux millions de dollars en frais de scolarité en 2013-2014. Cette somme dépasse la cible fixée, mais représente une diminution de 15 p. cent par rapport aux 864 athlètes qui ont reçu une bourse de scolarité l'an dernier. Cette baisse pourrait être attribuée aux changements introduits en novembre 2013 qui ont entraîné une réduction de l'allocation annuelle maximale à 5 000 dollars et de l'allocation maximale à vie à 25 000 dollars, mais il faudrait une analyse plus approfondie pour établir cette corrélation.

Les athlètes participant à des épreuves olympiques ou paralympiques qui ont terminé dans les trois meilleurs aux plus récent Jeux olympiques / paralympiques ou aux Championnats du monde sont admissibles à une allocation d'excellence jusqu'à concurrence de 500 dollars par mois pour couvrir des frais de subsistance et d'entraînement. En 2013-2014, 177 athlètes ont reçu cette allocation.

Le PAA a complété la mise en œuvre intégrale des politiques relatives au soutien pour les frais de scolarité et soutien différé pour frais de scolarité qui comprend des changements aux processus, aux formulaires de demande et aux bons d'études. De même, le système visant à communiquer les nouvelles exigences éducatives en matière de dopage aux athlètes brevetés a été complètement instauré.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
74 901 774	74 901 774	81 355 471	77 325 904	2 424 130

L'écart est principalement attribuable à la part des services internes relativement au transfert du Programme Expérience de la capitale de la Commission de la capitale nationale (1,4 million de dollars), entré en vigueur le 30 septembre 2013. L'écart résiduel est attribuable à des réaffectations de fonds de divers programmes pour répondre à des nouvelles priorités.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
551,4	648,9	97,5

L'écart est principalement attribuable au transfert des employés de la Commission de la capitale nationale dans le cadre du transfert du Programme Expérience de la capitale et en raison de la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, laquelle se base sur les affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, ils sont sous-estimés par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Analyse du rendement et leçons retenue

En 2013-2014, en optimisant l'utilisation des locaux et en cédant ceux qui sont inoccupés dans la région de la capitale nationale, ainsi qu'en réduisant l'espace utilisé dans les bureaux régionaux par l'application des Normes d'aménagement de l'initiative Milieu de travail 2.0[49], Patrimoine canadien a réussi à réaliser des économies substantielles (800 000 dollars), tout en se conformant aux exigences de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) relatives au milieu de travail. L'approche retenue par le Ministère a été reconnue comme une pratique exemplaire par le Programme d'Accréditation relative à l'initiative Milieu de travail 2.0 de TPSGC, qui a accordé une accréditation de niveau Argent au projet d'aménagement du bureau régional de Vancouver de Patrimoine canadien.

Le Ministère a mis sur pied plusieurs initiatives visant à amplifier la portée de son site Web et de ses canaux de médias sociaux, notamment une campagne multiplateforme dans les médias sociaux pour raconter comment le gouvernement du Canada a investi dans ses athlètes et dans le système sportif canadien à l'occasion des Jeux olympiques de Sotchi en 2014. Cette campagne a été complétée par des contenus dans *Canada : un pays créatif*, dans le principal site Web ministériel et dans nos canaux de médias sociaux, ainsi que par la création d'un site Web pangouvernemental intitulé *Canada 150* qui comprend un contenu informationnel très riche pour la commémoration des Première et Seconde Guerres mondiales. Dans le cadre de notre stratégie de mobilisation, tous les sites Web ministériels ont été optimisés en 2013-2014 pour les navigateurs mobiles. Ensemble, tous les sites Web de Patrimoine canadien ont attiré plus de 3,4 millions de visiteurs en 2013-2014.

En investissant dans des projets d'immobilisation, le gouvernement appuie l'engagement du comité d'organisation des Jeux de 2015 à Toronto, qui a entrepris la construction de cinq nouvelles installations sportives qui seront conformes aux normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) niveau « argent » et la rénovation d'une installation existante qui sera conforme aux normes LEED niveau « certifié ».

Le Ministère a instauré le Processus opérationnel commun des ressources humaines (POCRH) qui vise à améliorer les méthodes de gestion des ressources humaines du gouvernement du Canada. En tant qu'organisation, Patrimoine canadien : 1) a confirmé la mise en place des sept éléments du POCRH; 2) a affirmé que l'esprit et la lettre de l'initiative avaient été respectés; 3) a profité de l'occasion pour mettre au point des outils et apporter des améliorations qui seront utiles à tous les employés.

Dans le cadre de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye, la deuxième étape de la centralisation de la paye, le Ministère a assuré une transition harmonieuse et a veillé à ce que tous les intervenants touchés par cette transformation soient informés des procédures à suivre pour obtenir des services liés à la rémunération et aux avantages sociaux du Centre des services de paye de la fonction publique. Parallèlement, le Ministère a continué d'offrir aux autres employés des services de rémunération.

Le Ministère a mis en place plusieurs projets importants de GI et de TI en 2013-2014. Dans le cadre de son engagement continu à l'égard de la modernisation de ses programmes de subventions et de contributions, il a mis en œuvre un projet visant à créer un portail de services en ligne de subventions et contributions. Il continue ainsi à jouer un rôle de chef de file dans la modernisation de programmes de subventions et de contributions au sein du gouvernement du Canada. De plus, Patrimoine canadien a mis en place un système normalisé de classification de l'information pour la gestion des fichiers numériques et il a entrepris un examen des fonds de renseignements numériques à l'échelle du Ministère. En dernier lieu, le Ministère a mis en œuvre un projet visant à rationaliser sa série d'applications dans le but de réduire les coûts de maintenance de ces systèmes et de faire en sorte qu'il soit prêt à effectuer la transition vers le centre de données du gouvernement du Canada dans le cadre de Services partagés Canada.

Le Bureau des affaires du portefeuille (BAP) a appuyé la ministre et la sous-ministre de Patrimoine canadien à mener à bien leurs responsabilités concernant le portefeuille et à appuyer le Programme du gouvernement. En 2013-2014, le BAP a organisé des réunions pour faciliter l'examen des points de vue du portefeuille pour contribuer à la progression des priorités du gouvernement, notamment, l'initiative *En route vers 2017*, le 150^{e} anniversaire du Canada et la Semaine de l'histoire du Canada, et de façon plus générale, a travaillé en étroite collaboration avec tous les organismes du portefeuille pour atteindre leurs objectifs en matière de reddition de comptes, de planification et d'établissement de rapports. Plus particulièrement, le BAP a travaillé en étroite collaboration avec la Commission des champs de bataille nationaux afin d'autoriser l'ouverture à l'année de la côte Gilmour, laquelle relie la basse-ville et la haute-ville de Québec. Le coût total du projet est de 8,2 millions de dollars, et la contribution fédérale a été annoncée par le Premier Ministre le 2 août 2013.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans le RMR donnent un aperçu de la situation financière du ministère du Patrimoine canadien et du coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts. Les états financiers non vérifiés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont basées sur les normes comptables pour les entités du secteur public.

Patrimoine canadien
État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 Mars, 2014
(milliers de dollar)

	Résultats attendus 2013-2014 (recalculés)[50]	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 contre résultats réels 2012-2013)
Total des charges	1 339 004	1 360 688	1 280 503	21 684	80 185
Total des revenus	6 526	7 810	6 511	1 284	1 299
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 332 478	1 352 878	1 273 992	20 400	78 886
Situation financière nette du Ministère	(3 854)	(3 339)	(9 875)	(515)	(6 536)

Graphiques des principales données financières

Revenus par catégorie

Le total des revenus du Ministère s'élevait à 7,8 millions de dollars en 2013-2014, une augmentation de 1,3 million de dollars (20%) par rapport au total des revenus de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 6,5 millions de dollars.

Cette augmentation peut être expliquée par les recettes de vente des biens de la Couronne (0,7 millions de dollars), et des revenus de parrainage liés à Bal de Neige et la fête du Canada (Programme des célébrations et des commémorations).

Charges par catégorie

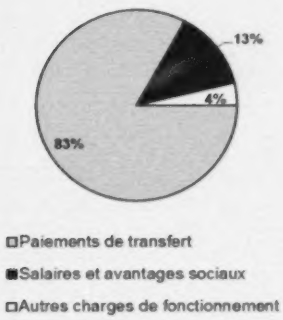

Le total des charges du Ministère s'élevait à 1 361 millions de dollars en 2013-2014, une augmentation de 80 millions de dollars (6%) par rapport au total des charges de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 1 280 millions de dollars.

Les catégories de charges les plus importantes étaient les paiements de transfert (1 128 millions de dollars ou 83%) et les salaires et avantages sociaux (188 millions de dollars ou 13%).

Cette augmentation peut être expliquée par une augmentation de 107 millions de dollars en paiements de transfert pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 sous le Programme d'accueil de Sport, compensée par une diminution d'environ 10 millions de dollars en paiements de transfert de divers programmes, et une diminution de 10 millions de dollars en salaires et charges de fonctionnement.

Patrimoine canadien
État condensé de la situation financière (non vérifié)
Au 31 mars 2014
(milliers de $)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Montant total des passifs nets	436 723	304 113	132,610
Total des actifs financiers nets	423 189	284 518	138,671
Dette nette du Ministère	13 534	19 595	(6,061)
Total des actifs non financiers	10 195	9 720	475
Situation financière nette du Ministère	(3 339)	(9 875)	(6,536)

Graphiques des principales données financières

Passifs par catégorie 2013-2014

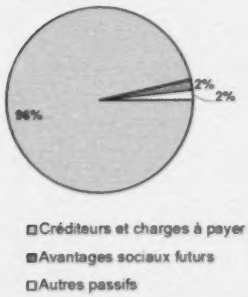

Le total des passifs était de 437 millions de dollars à la fin de 2013-2014, une augmentation de 133 millions de dollars (44%) par rapport au total des passifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 304 millions de dollars.

Cette augmentation peut être expliquée par 137 million de dollars en ententes de contribution du Programme des langues officielles signées à la fin de l'année qui n'ont pu être payées avant la fin de l'année fiscale. Ceux-ci ont été compensé par une diminution de 4 million de dollars de divers créditeurs et charges à payer.

Les créditeurs et charges à payer représentaient la plus grande partie des passifs, s'élevant à 421 millions de dollars ou 96% du total des passifs.

Actifs financiers net par catégorie
2013-2014

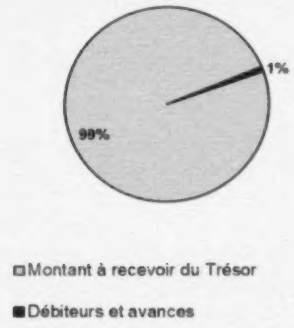

Le total des actifs financiers était de 423 millions de dollars à la fin de 2013-2014, une augmentation de 139 millions de dollars (49%) par rapport au total des actifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 285 millions de dollars.

Le montant à recevoir du Trésor représentait la plus grande partie des actifs, s'élevant à 420 millions de dollars ou 99% du total des actifs.

Actifs non financiers par catégorie
2013-2014

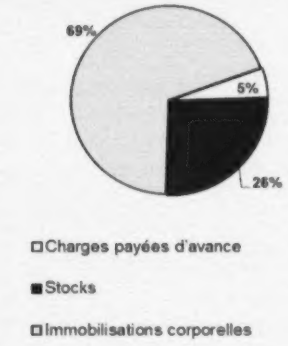

Le total des actifs non financiers était de 10,1 millions de dollars à la fin de 2013-2014, une augmentation de 0,4 millions de dollars (4%) par rapport au total des actifs non financiers de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 9,7 millions de dollars. L'augmentation peut être expliquée en grande partie par une augmentation en charges payées d'avance.

Le montant des immobilisations corporelles représentait la plus grande parties des actifs non-financiers s'élevant à 7 millions de dollars ou 70% du total des actifs non financiers.

États financiers

Vous trouverez les états financiers non vérifiés du ministère du Patrimoine canadien pour 2013-2014[51], ainsi que l'annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers[52], sur le site Web de Patrimoine canadien[53].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de Patrimoine canadien[54].

- Financement pluriannuel initial;
- Initiatives horizontales;
- Rapport sur les frais d'utilisation;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Vérifications internes et évaluations.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[55]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Adresse:
Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Canada

Courriel: info@pch.gc.ca
Site Web: www.pch.gc.ca
Téléphone: 819-997-0055
Téléphone (sans frais)*: 1-866-811-0055
Télécopieur: 819-555-5555
Téléimprimeur** (Toll-free): 1-888-997-3123

*Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

**TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés

d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[1] *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-17.3/
[2] *Loi sur la radiodiffusion*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/
[3] *Loi sur le droit d'auteur*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html
[4] *Loi sur Investissement Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-21.8/index.html
[5] *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/
[6] *Loi sur les musées*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-13.4/
[7] *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.5/
[8] *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-51/
[9] *Loi sur le statut de l'artiste*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-19.6/
[10] *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-13.4/index.html
[11] Organismes du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960
[12] *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités*, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-flmVid-flmVid/STAGING/texte-text/pol_audvid_treaty_1395418957850_fra.pdf?WT.contentAuthority=12.4
[13] *En route vers 2017*, http://canada150.gc.ca/fra/1344275520795/1344275731901
[14] *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, http://www.pch.gc.ca/fra/1358263602229
[15] La méthodologie de calcul des ÉTPs prévus a été revue et ajustée dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.
[16] Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
[17] *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
[18] La Vitrine culturelle, http://www.lavitrine.com/
[19] Cette cible a été établie en se basant sur les recherches du Conference Board du Canada alors que le résultat provient de données du Compte satellite de la culture. Bien qu'il apparaisse qu'une croissance dans le PIB de la culture a eu lieu, elle ne peut être confirmée à cause des différences de méthodologies
[20] Ibid note 16.
[21] Statistique Canada, Enquête sur l'enregistrement sonore et l'édition de musique, 2011.
[22] Source CARDonline.
[23] Source Journaux canadiens.
[24] Statistique Canada, Enquête sur les éditeurs de livres, 2012 (2014).
[25] Association canadienne de la production médiatique, *Profil 2013 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*.
[26] Estimés selon les données obtenues de BCPAC. Note : Ce chiffe n'inclut pas les productions télévisuelles certifiées tels que le contenu canadien par le CRTC ou les productions télévisuelles produite à l'interne par des diffuseurs canadiens.
[27] Statistique Canada, *Enquête sur les éditeurs de livres*, 2012 (2014).
[28] *Alliance for Audited Media* (31 décembre 2013) et *BPA Worldwide* (1er avril 2014)
[29] Journaux canadiens *Snapshot 2013* (30 juin 2013).
[30] Contenu non-linéaire et applications d'avant-garde : contenu ou applications ayant un caractère innovateur présentés sur une plateforme numérique ou élaborés pour une telle plateforme qui permet une interaction, comme offrir aux utilisateurs de contrôler les progrès ou d'orienter une histoire ou une présentation.
[31] *Rapport annuel 2012-2013 - Fonds des médias du Canada*, http://ar-ra12-13.cmf-fmc.ca/fr/
[32] Rapport de vérification du Fonds des médias du Canada, mars 2013, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/canada_media_fund_audit_1372175847166_fra.pdf?WT.contentAuthority=25.0
[33] La part de marché des films canadiens est déterminée notamment par le succès des longs métrages canadiens, mais elle dépend aussi du succès des films étrangers lancés au Canada lors d'une année donnée.
[34] Avant l'entrée en vigueur du traité, chaque pays devra remplir ses procédures de ratification.
[35] 49th Shelf, http://49thshelf.com/
[36] Les résultats réels rapportés dans les précédents Rapports ministériels sur le rendement n'incluaient pas les périodiques appuyés par Innovations commerciales (IC). Ce pourcentage prend en considération les périodiques appuyés par CI en 2012-2013 et 2013-2014.
[37] Vancouver Mom, http://vancouvermom.ca/
[38] Rapport sur l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014AIDMCA_1412257615370_fra.pdf

[39] Site Web d'échange professionnel du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, http://www.rcip-chin.gc.ca/index-fra.jsp
[40] Portail du Musée virtuel du Canada, http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/index-fra.jsp
[41] Auparavant connu sous le nom du Programme des études canadiennes.
[42] Le Programme des Autochtones fournit des investissements qui appuient les efforts consentis par les collectivités autochtones afin d'élaborer et d'offrir des projets innovateurs et adaptés aux particularités culturelles dans le cadre d'initiatives telles que les Éléments du programme de promotion des femmes autochtones (EPPFA), l'Initiative des langues autochtones (ILA), la Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN), les Bourses Initiatives Jeunesse (BIJ), les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones (ACCTLA), la Journée nationale des Autochtones (JNA) et les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones (PNEDA).
[43] En 2013-2014, les normes internationales concernant les athlètes de haut de niveau du Programme d'aide aux athlètes ont été réduites, à la suite de diminution d'une cible, pour passer des 16 aux 8 meilleurs athlètes du classement canadien. L'année 2013-2014 marquera également le début d'un nouveau cycle de planification à Sport Canada, ce qui risque d'entraîner des changements aux cibles.
[44] *La Politique canadienne du sport 2012*, http://pch.gc.ca/fra/1358351890624/1358352054107
[45] Développement à long terme de l'athlète (DLTA), http://www.pch.gc.ca/fra/1358351219821/1358351361327
[46] La Fondation Bon départ de Canadian Tire, http://jumpstart.canadiantire.ca/fr/la-fondation-bon-depart-de-canadian-tire
[47] SportJeunesse, http://www.kidsportcanada.ca/fr/
[48] Le Grand défi Pierre Lavoie, http://www.legdpl.com/
[49] Milieu de travail 2.0, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/mt-wp/mt-wp-fra.html
[50] Veuillez-vous référer aux états financiers pour plus de détails.
[51] États financiers non vérifiés du ministère du Patrimoine canadien pour 2013-2014, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014Financial_1412257619656_fra.pdf
[52] Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014statementannexetats_1412257609438_fra.pdf
[53] http://pch.gc.ca/fra/1412192978237
[54] http://pch.gc.ca/fra/1412192978237
[55] *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp